

Commune d'AGON COUTAINVILLE

Plan Local d'Urbanisme



Cahier de Recommandations Architecturales, Paysagères et Environnementales

Septembre 2012



PRIGENT & Associés

URBANISME GEOMETRE-EXPERT IMMOBILIER

106A, rue Eugène Pottier - 35000 RENNES

Tel : 02.99.79.28.19 Fax : 02.99.78.37.17

rennes@prigent-associes.fr

Favoriser une meilleure connaissance du patrimoine bâti d'AGON COUTAINVILLE, développer des projets s'inscrivant dans une logique architecturale, paysagère et urbaine, tels sont les enjeux de ce document.

Le cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères a pour objet de guider les **pétitionnaires** dans leurs **projets de construction, de réhabilitation, de rénovation ou d'aménagement** en les invitant à prendre en compte et à respecter cet héritage local qui participe à l'identité de leur commune et à leur cadre de vie.

Présentations illustrées des champs d'application de la réforme des permis de construire. Réalisées par le Ministère de l'Ecologie, de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire et accessibles sur le site www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Je construis... Quelles sont les formalités ?



Je construis une maison...

- **Je construis une maison de 100 m²**
Permis de construire
- **J'agrandis ma maison**
 - Plus de 20 m² : permis de construire
 - De 2 m² à 20 m² : déclaration préalable
 - Moins de 2 m² : pas de formalité

Je construis un garage...

- **Je construis un garage de 11 m² avec un toit normal**
Déclaration préalable

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie



Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Je fais des travaux dans ma maison...

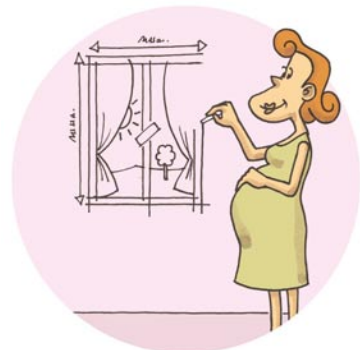


Je fais des travaux sur une construction existante qui ne crée pas de surface de plancher et ne modifie pas les façades...

- **Pas de formalité**

Je fais réaliser des travaux sur une construction existante en créant une ouverture dans le mur...

- **Déclaration préalable car changement de l'extérieur**



Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie



Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.

0-Introduction

9

Le projet de territoire d'AGON COUTAINVILLE, présentation du Projet d'Aménagement et Développement Durables.

1-Conserver le patrimoine local

11

Le petit patrimoine

2-S'inscrire dans un contexte d'habitat

A- Réhabiliter, s'intégrer dans le tissu ancien

13

Les secteurs : le bourg d'Agon, la rue d'Agon, le Vieux Coutainville et les hameaux

Le bâti dense compact

15

Le bâti rural : type agricole et de pêcheurs

29

Les maisons de maîtres

45

Les villas balnéaires et Coutainville

59

B - Habiter les quartiers récents

73

Les secteurs

Principe d'urbanisation et d'implantation dans le tissu récent

Typologie et architecture

(Volumétrie, Composition des façades, Percements, Matériaux, Couleurs)

La transition espace public / espace privé

Les aménagements extérieurs

Palettes végétales

C- Habiter durablement : construire bioclimatique

89

Principe d'urbanisation et d'implantation selon le climat et le site

Typologie et architecture du bâti

(Volumétrie, Composition des façades, Percements, Matériaux, Couleurs)

3-Les devantures commerciales

101

Intégration au paysage de la rue

Adaptation au type de l'immeuble

Couleurs

Stores et enseignes

4- Les bâtiments d'activités

110

Principe d'urbanisation et d'implantation

Typologie et architecture du bâti
(Volumétrie, Composition des façades, Percements, Matériaux, Couleurs)

Limite espace public / espace privé, Proposition de palette végétale

La transition espace public / espace privé
Les aménagements extérieurs
Palettes végétales

5- Les campings

120

Les secteurs

Typologie et architecture

(Volumétrie, Composition des façades, Percements, Matériaux, Couleurs)

La transition espace public / espace privé

Les aménagements extérieurs

Palettes végétales

Conclusion

124

Glossaire

125

Le P.A.D.D. répond à un objectif communal qui est :

- Favoriser l'activité artisanale, les métiers de la mer et l'activité touristique, le but étant de créer de l'emploi sur la commune
- Rééquilibrer la structure démographique en attirant une population jeune
- Préserver et valoriser les espaces naturels et la trame verte

Face au constat partagé (une croissance démographique, des sites et des paysages sensibles à préserver, une forte part de résidences secondaires), trois ambitions déclinent les projets et orientations d'aménagement envisagées sur la commune pour les quinze prochaines années :

- **PRESERVER et VALORISER**
- **DEVELOPPER et DYNAMISER**
- **AMENAGER**

1 PRESERVER et VALORISER

- Conserver la qualité et la variété des sites naturels et des paysages
- Valoriser et protéger le patrimoine bâti
- Conserver les différentes ambiances présentes sur le territoire d'Agon-Coutainville et les spécificités de chaque entité bâtie d'Agon-Coutainville (le bourg d'Agon, le Vieux Coutainville, la rue d'Agon, les hameaux, Coutainville-le Passou)



2 DEVELOPPER et DYNAMISER

- Attirer une nouvelle population jeune pour relancer le renouvellement démographique
- Endiguer l'étalement urbain, densifier les pôles de vie que sont le bourg et Coutainville-le Passous et lutter contre la rétention foncière
- Répondre aux besoins de la population en terme de logements
- Maintenir et continuer à accueillir une population active sur la commune



3 AMENAGER

- Avoir un développement cohérent et en continuité des liaisons sur l'ensemble de la commune
- Répondre aux besoins en équipements
- Anticiper les besoins de la saison estivale et conforter la vocation touristique familiale de la commune
- Poursuivre l'aménagement des espaces publics et des équipements



Château d'Agon



Le sémaphore



Manoir de Coutainville



Villas balnéaires

Les monuments historiques

La commune possède un monument inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques depuis le 24 juin 1937, il s'agit du Vieux Manoir de Coutainville. Manoir en granit, datant de la fin du XVème et du début du XVIème siècles, ancienne demeure fortifiée, bien conservée qui accueille aujourd'hui des chambres d'hôtes

Le patrimoine architectural * :

- le château d'Agon
Manoir très ancien, qui semble déjà avoir existé déjà en 912 ; bâtiments actuels du XVII et XVIIIème siècle, séparés en 2 logis distincts, autrefois une tour carrée dominait le Havre
- le sémaphore
- les villas balnéaires



Croix, fontaines, puits, fours à pain, lavoirs constituent le «**petit patrimoine**» d'une commune.

De petites tailles, ces édifices constituent **des marqueurs paysagers forts**. Au même titre que les clochers, ils signalent l'existence d'un village ; les croix, arbres en alignement, arbres remarquables, renseignent sur un lieu (carrefour, voie royale...).

Autrefois utilisés pour se repérer, ils font aujourd'hui partie intégrante du paysage qu'ils caractérisent.

Si la plupart ont aujourd'hui perdu leur fonction utilitaire, **ces édifices participent à la mémoire collective**. En ce sens, il convient d'assurer leur pérennité.

*Sans engager de gros travaux de rénovation, un moyen simple peut être de **stopper les phénomènes de dégradation**, notamment dus aux **infiltrations d'eau**, en calant une pierre, en assurant l'étanchéité d'un four à pain, en protégeant les têtes des murets, en coupant le lierre...*

Ces édifices ont par ailleurs **un rôle ornemental important**, ils agrémentent un chemin, un jardin, une place en lui conférant un aspect pittoresque et participant à sa composition.



Villas balnéaires



A - Réhabiliter, s'intégrer dans un **tissu ancien**



Le bâti dense compact



Le bâti rural



Le bâti balnéaire



Maison de maître

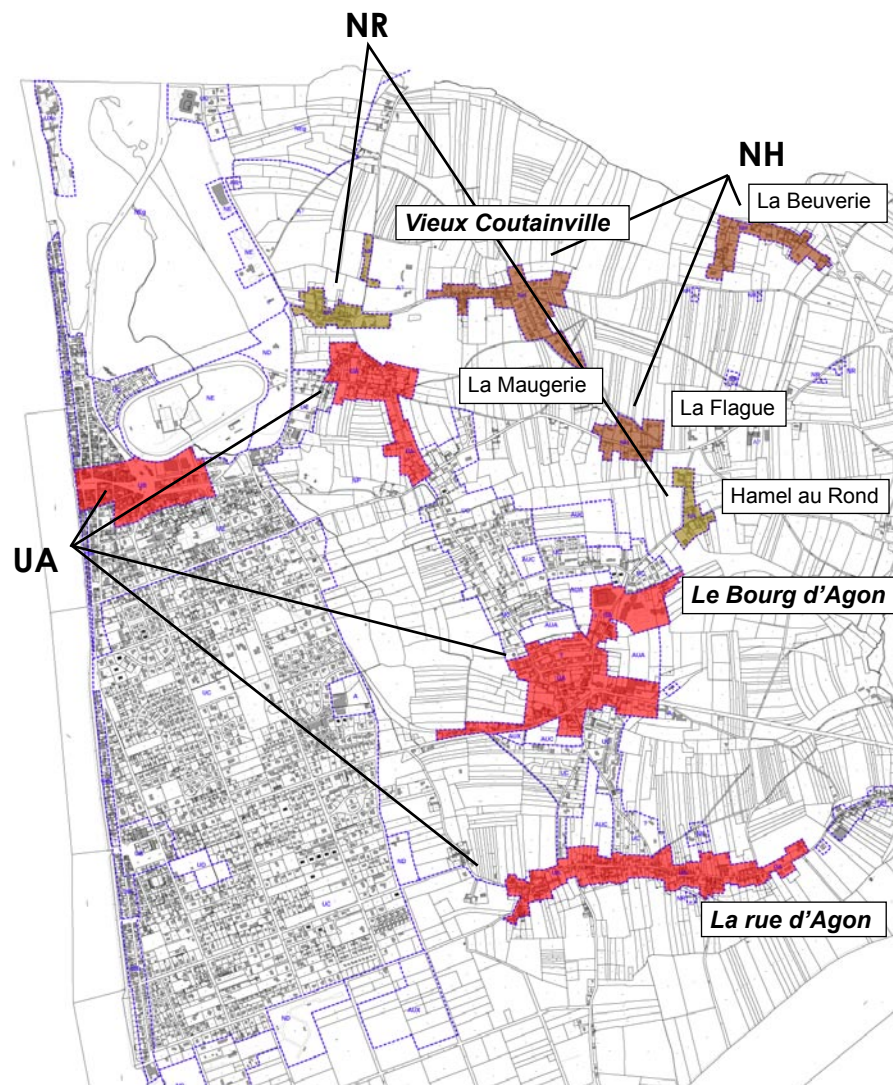


Les zones d'habitat traditionnel se caractérisent par la présence de différentes typologies bâties :

- **un bâti dense compact** ancien implanté principalement autour de l'église du bourg d'Agon et dans le Vieux Coutainville.
- **un bâti ancien rural type: agricole et pêcheurs** principalement dans les hameaux, écarts et rue d'Agon
- **un bâti ancien traditionnel type maison de maîtres** rue d'Agon ou dans le vieux Coutainville
- **un bâti balnéaire et Coutainville** que l'on peut retrouver par exemple sur la rue de Blainville

Les parcelles libres situées à proximité de ces quartiers d'habitat traditionnel doivent faire preuve d'une attention particulière afin que les futures constructions s'intègrent dans cet environnement.

A- Réhabiliter, s'intégrer dans un tissu ancien



Secteur UA : secteur central, ancien et dense du bourg, du Vieux Coutainville et de la rue d'Agon

Secteur NH : secteur Naturel pouvant accueillir de nouvelles constructions dans des secteurs de taille et de capacité limitée.

Secteur NR : secteur d'habitat permettant la réhabilitation, la réfection et les extensions limitées des constructions

Ces secteurs correspondent aux villages anciens présentant une certaine qualité architecturale et un caractère patrimonial rural fort.

LE BÂTI DENSE COMPACT

LES SECTEURS

PRINCIPES D'URBANISATION ET
IMPLANTATION

TYPOLOGIE
Volumétrie

Composition

ET
Façade

ARCHITECTURE
Matériaux Couleur

AMENAGEMENT
Limite esp public/privé

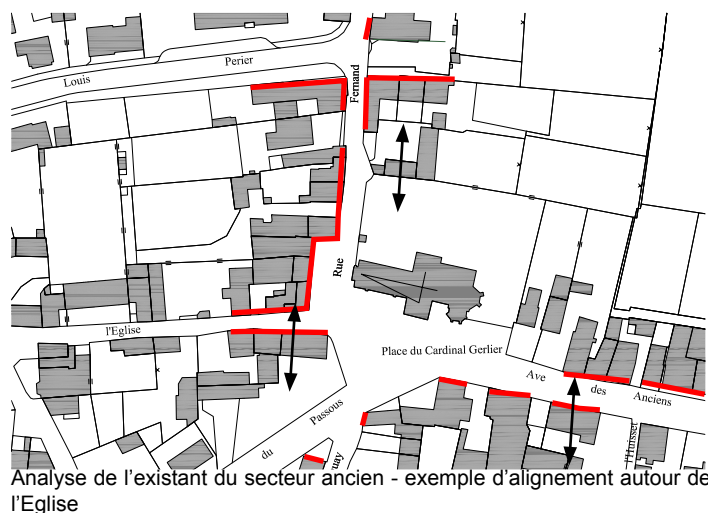
PAYSAGER
PaLETTE végétale

Le bâti dense compact



- un **bâti dense compact** ancien implanté principalement autour de l'église du bourg d'Agon et dans le Vieux Coutainville.





Analyse de l'existant du secteur ancien - exemple d'alignement autour de l'Eglise



Alignement à la voie

CONSTAT :

Autour de l'église, place Cardinal Guerlier et au niveau :

- des rues de l'Eglise, de Fernand Lechanteur, de l'abbé Bailleul
- des avenues des Anciens de la 2ème DB, du Passous;

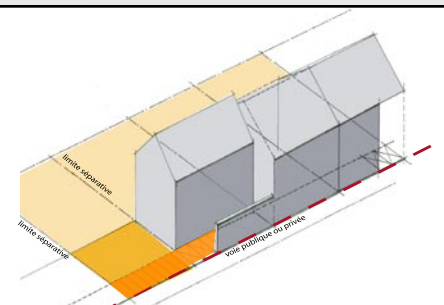
L'implantation principale des constructions est à l'alignement des rues et places, en mitoyenneté. Ce système crée un **espace public structuré**.

L'ensemble des constructions est **orienté Nord/Sud**, les pignons ou façades principales sont à l'alignement, bénéficiant d'un **meilleur ensoleillement**. En cas de retrait du bâti les clôtures en mur de pierre assure la continuité de l'alignement.

Une **structure** de bâti assez dense qui s'articule autour de petites rues.

RECOMMANDATIONS :

En matière d'implantation dans le tissu ancien, la logique est de **s'inscrire dans la continuité de l'existant tant, au niveau de l'implantation du bâti** (y compris pour les annexes, dépendances et extensions) **qu'au niveau de la volumétrie de l'édifice**, et ce afin de préserver la **cohésion d'ensemble** et de **poursuivre la densité** déjà existante le long des rues et des voies.



Retrait sur une des limites, ou mitoyenneté totale



CONSTAT :

- **La volumétrie** de la maison du centre bourg est **plus haute que longue**, la logique d'extension privilégiée étant de gagner de la hauteur plutôt que de s'étendre de façon linéaire.

❶ **Les habitations** sont en **R+1+ Combles à du R+2+C** avec des commerces en RDC. Les toitures sont à **deux pans**, avec un **faîtage généralement parallèle à la voie** et la façade principale ou mur goutereau donne sur la rue.

❷ **Les constructions sont marquées par le découpage foncier**. L'absence de trame régulière du parcellaire donne une diversité dans le paysage du centre, décroché, alignement, retrait mais avec une certaine compacité d'ensemble du à l'alignement.

❸ **Des hauteurs de bâtis qui varient donnant un épannelage très accidenté et laissant visible les arrières plan de toiture**. Visibilité de la complexité parcellaire.

RECOMMANDATIONS :

Les constructions nouvelles et les extensions des constructions existantes devront rester cohérentes avec les volumes existants et respecter les règles morphologiques des constructions anciennes.

On privilégiera donc la **variété des hauteurs et une compacité du bâti** (densité mitoyenneté). Il conviendra de **respecter la trame foncière, les niveaux de faîtages et d'égout**.

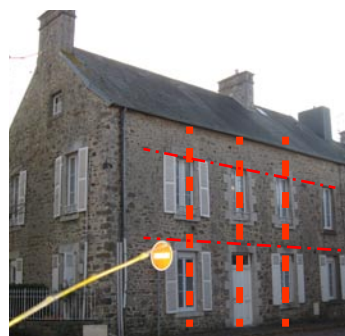
Conserver la volumétrie principale du bâtiment et prévoir des extensions **dans le gabarit de la construction** et ne pas perdre son unité.

Les extensions se feront dans le **prolongement du bâti existant, sans dépassement de hauteur**. Les **largeurs de pignon** seront respectées.



CONSTAT :

- 1 Dans le tissu ancien, certaines façades sont dites **composées et pensées** dans leur globalité, elle fait l'objet d'une réflexion, d'un plan d'ensemble s'appuyant souvent sur des axes de symétrie. La composition est structurée en travée fenêtre/lucarne.



- 2 Certaines façades ne suivent pas la même logique. Les **ouvertures sont minimales liées à la fonction** de la pièce occupée sans logique de composition.

Elles correspondent à **un habitat plus modeste, sobre et aux ornements minimaux**.

- 3 Les pignons sont également percés pour certains avec des logiques de composition

RECOMMANDATIONS :

La **composition et les symétries** assurent l'équilibre visuel des bâtiments et doivent être **prises en compte** dans les réhabilitations, extensions et nouvelles constructions.

Pour ces façades qui n'obéissent pas à une logique de composition, on s'attardera à **préserver l'aspect originel** sans ajout de modénatures, d'ouvertures.

Ces éléments architecturaux, **marques identitaires** doivent tant que possible être **préservés** et valorisés dans les réhabilitations.



CONSTAT : les ouvertures

1 Les jambages et linteaux sont généralement en granit ou en appareillage de briques (courante dans le Centre Manche témoigne d'une construction postérieure à 1850) ou en **enduit peint**. Sur certaines constructions plus modestes, le **bois** est utilisé pour les linteaux. Les linteaux peuvent être sous un arc de décharge en brique ou en granit (percement cintré). Les percements sont généralement **plus hauts que larges**. La **façade principale sur rue est composée**, les percements hiérarchisés, et symétriques. Seules d'anciennes vitrines remaniées trahissent leur fonction originelle du fait de leur proportion.

2 Sur la **façade arrière**, les ouvertures sont avant tout **fonctionnelles**. La composition d'ensemble est moins recherchée.

RECOMMANDATIONS :

- les ouvertures existantes

- **utiliser les ouvertures existantes** sans modification de leur proportion d'origine (sauf restitution)

- dégager des **ouvertures obstruées**

- les nouvelles ouvertures

- **respecter les proportions** plus hautes que larges sauf pour les ouvertures particulières.

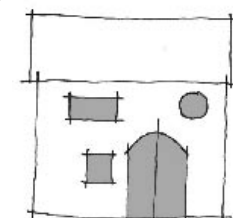
- respecter les rapports de proportion entre **les pleins et les vides**

- les percements en toiture seront **limités en nombre**

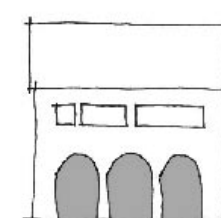
Leur localisation devra prendre en compte :

- la **composition initiale de la façade** dans le cas d'une réhabilitation

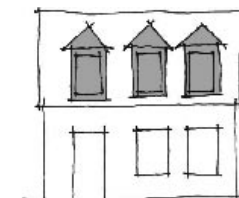
- **celle des constructions avoisinantes** dans le cas d'une construction ou extension.



Eviter la juxtapositions de nombreux types d'ouverture



Eviter les ordonnances de styles étranger à la région (ex: arcade)

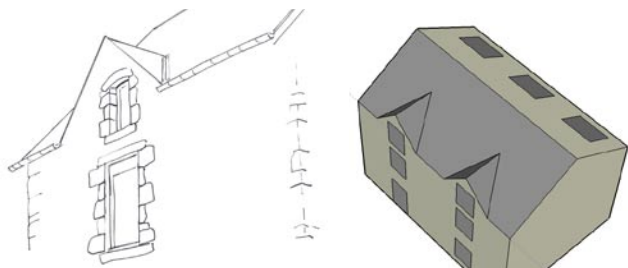


Eviter les lucarnes trop importantes par rapport aux volumes de toiture ou surdimensionnées, aux pénétrations dans la toiture.

CONSTAT : les lucarnes

3 types de lucarne essentiellement présents, à l'aplomb des façades et non en retrait :

- les lucarnes en bâtière (2 versants) de proportions plus hautes que larges
- les lucarnes-frontons (triangulaires) dites «à la coutançaise»
- les lucarnes rampantes



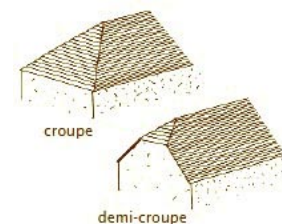
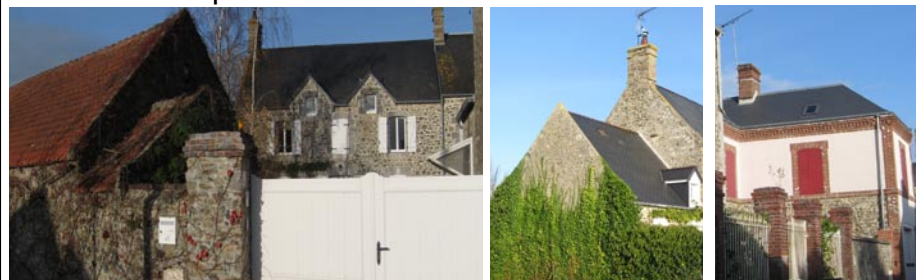
Chaque corps d'habitation est surmonté par une lucarne fronton triangulaire. Les ouvertures sont soit entourées de brique soit de granit

SOURCE : CAUE 50

CONSTAT : la toiture

Des toits à deux pentes, comprises entre 45 et 55 degrés, présence de quelques croupes et demi-croupes.

En ardoises généralement pour les habitations et emploi de la tuile pour les dépendances. La chaume a pratiquement disparue au cours du 20 ième siècle remplacé par l'ardoise et la tuille mécanique.



SOURCE : CAUE 50

RECOMMANDATIONS :

Sur les nouvelles constructions ou les extensions, on pourra **mettre en oeuvre des lucarnes frontons**.

Pour l'aménagement des combles existants, l'apport de lumière nécessaire pourra également s'effectuer par **la pose de châssis de toit encastrés** opposés à la façade sur rue.

RECOMMANDATIONS :

- Respecter la **pente d'origine** des toits
- Eviter de trop réhausser la charpente et conserver le «bon travail» de la charpente.
- conserver la **double pente** ou en une seule pente pour les extensions en appentis - éviter les toits plat

CONSTAT : les menuiseries

La plupart des ouvertures des constructions traditionnelles comportent **2 battants et des petits carreaux**. Les menuiseries d'origine sont en bois peint, le plus souvent en blanc.



RECOMMANDATIONS :

Les menuiseries

- Privilégier la **conservation des menuiseries anciennes** en bon état et faire restaurer les menuiseries récupérables.
- Pour les menuiseries à créer :
 - s'inspirer d'un modèle existant.
 - choisir les modèles en fonction de l'époque du bâtiment et de son style.
 - utiliser des bois de pays et protéger par une peinture à l'huile de lin.

Les volets

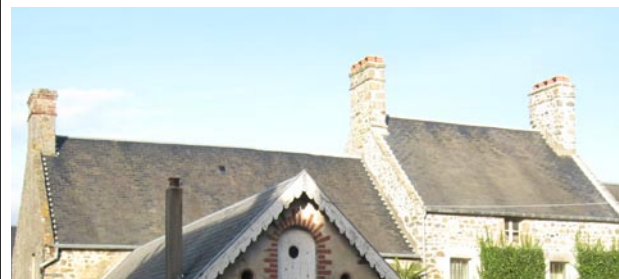
On préférera si possible la pose de volets à l'intérieur. Pour les bâtiments ayant eu des volets extérieurs à l'origine, on utilisera des modèles à traverse plutôt qu'à écharpe.

pour les volets et menuiseries

- éviter l'aluminium.
- le PVC est proscrit

CONSTAT : les cheminées

Les souches de cheminées imposante dessinent dans le paysage **des éléments forts et remarquables**. Les souches de cheminée sont systématiquement implantées dans l'axe du faîtage, à même les pignons ou sur les murs de refends; souches en pierre de taille et briques.



SOURCE : CAUE 50

RECOMMANDATIONS :

- si la souche est en bonne état : conserver et la faire consolider avec un mortier batard.
- pour restaurer une souche de chenminée en briques apparentes choisir des briques neuves de même taille et de même couleur.
- en restauration terminer une souche en conservant un couronnement en matériaux locaux d'origine et pas par un ciment.

CONSTAT :



Les matériaux de la construction sont principalement le **granit** (corps principal en moellons et encadrement de fenêtre en pierre taillée). Il existe quelques constructions en pierre de Beauchamps. Deux types d'appareillage sont représentés : en moellon ou en plaquettes.

On les retrouve aussi bien **dans la partie habitation que dans les annexes ou extensions.**

Les **encadrements** de porte et fenêtre sont en **granit plus ou moins travaillés** selon les époques de construction. La destination du bâtiment, sa fonction ou son implantation détermine aussi l'utilisation de tel ou tel matériau.

Certaines constructions présentent des éléments d'ornement sur une façade, particularités à préserver lors des rénovations (épis de faîtages, travail de la pierre, linteaux cintrés...)

Les toitures des constructions, notamment pour la partie habitation sont en **ardoise**.

RECOMMANDATIONS :

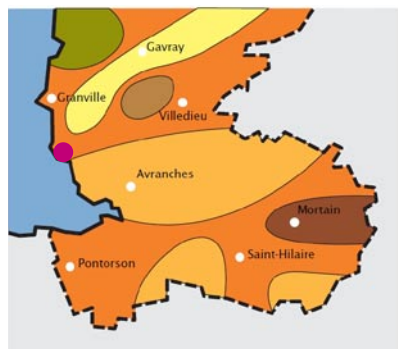
Le bardage bois laissé brut ou lasuré s'harmonise parfaitement avec la pierre de granit . On l'utilisera de façon ponctuelle ou pour de petits édifices.

Par ailleurs, il peut également être envisagé de **récupérer des pierres locales pour combler un percement ou créer un sous-bassement**; déjà patinées par le temps elles faciliteront l'intégration de l'extension ou de l'annexe à créer dans son environnement bâti.

On utilisera de préférence de **l'ardoise en toiture**. La palette de matériaux peut être étendue à du bac acier gris ardoise ou de la tôle ondulée pour les couvertures.

Pour la restauration de bâtiments anciens, on évitera les **imitations de matériaux traditionnels** (les faux linteaux en bois plaqués sur un linteau de béton, pastiche de pierre).

On évitera les matériaux de synthèse tels que le fibro-ciment, les enduits de parement synthétiques, le shingle.



Le bois brut ou légèrement teinté permet de retrouver les teintes foncées de la pierre. C'est un matériau qui s'intègre dans le paysage.



Exemple d'utilisation de bardage bois sur une extension.



CONSTAT :

Il est fondamental de garder en mémoire que **le bâti traditionnel est "respirant"** à la différence des constructions actuelles, généralement étanches à l'air et à l'eau.

La plupart des désordres observés dans les bâtiments réhabilités (traces d'humidité, remontées par capillarité, infiltrations, fissures....) résulte de l'application de matériaux ou de procédés nouveaux à du bâti ancien.

RECOMMANDATIONS :

- remplacer les pierres avec un choix de matériaux **aux caractéristiques physiques identiques**
- Pour les réhabilitations il est recommandé des enduits **de chaux naturelle** (aérienne ou faiblement hydraulique) qui laissent «respirer» les maçonneries.
- Un enduit à la chaux à **«pierre vue» ou «beurré» contribuera à unifier la façade**
- L'enduit **ciment est à proscrire** car il maintient l'humidité dans les murs.
- en cas de **rejointement ne jamais retailer** les pierres pour élargir le joint.
- **éviter le doublage du mur à l'intérieur** pour préserver un bon fonctionnement hygrométrique du mur. Si une isolation est nécessaire, elle peut être apportée par un **enduit isolant et perspirant (type**



Restauration d'un mur traditionnel en pierre - Principe du mur respirant



- ① pluie
- ② remontées d'eau par capillarité
- ③ évaporation

RECOMMANDATIONS :

Dans le cas d'une réhabilitation ou d'une extension, on privilégiera l'**emploi des matériaux d'origine ou bien des enduits de tonalités proches de la pierre.**

*Illustration - 20 extension de maisons-
Oliver Darmon - Ed : Ouest France*



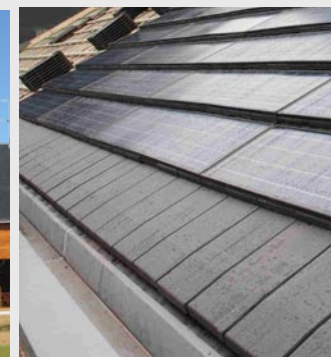
*une utilisation de menuiseries aluminium et
de verre pour les ouvertures.*

Les façades seront similaires à la palette définie ci-après, reprenant les coloris **des teintes des matériaux locaux** (pierre) en veillant à harmoniser leur **teinte à celles des constructions existantes.**

Les menuiseries devront rester en **harmonie avec la construction et les autres constructions voisines.** On pourra **travailler les contrastes** avec le blanc de la façade.

Le choix des menuiseries devra s'harmoniser avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux d'origine. S'il est préférable de mettre en oeuvre des menuiseries en bois avec des essences de pays telles que le chêne ou châtaigner sur le bâti ancien, on pourra également opter pour des menuiseries aluminium. Le PVC est fortement déconseillé.

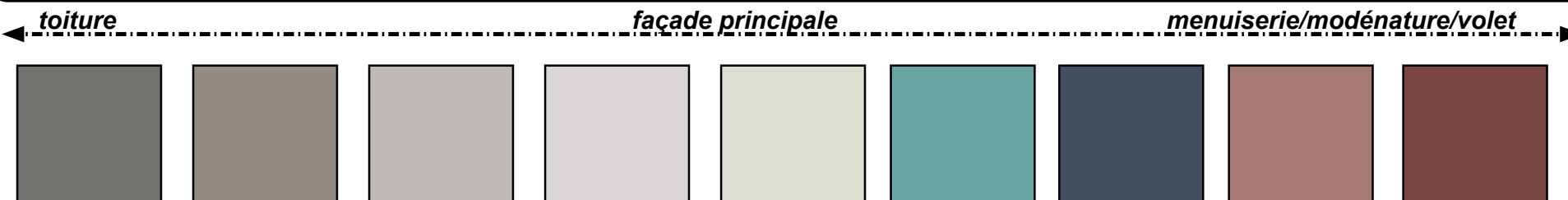
Ici le système de panneaux photovoltaïques est intégré dans les tuiles .



Les volets : Dans la mesure du possible les **volets et persiennes d'origine sont conservés.** Ne poser des **volets extérieurs** que s'ils existaient **à l'origine** (attention à l'éclatement de la pierre lors de la pose des gonds).

Les volets roulants sont préférables si leur **coffre est invisible** depuis l'extérieur. Il est préférable d'intégrer le rail dans la maçonnerie au ras des fenêtres et non au nu extérieur de la maçonnerie.

Les matériaux de toiture, à l'exception des toitures terrasses, sera l'ardoise, le zinc ou tout matériau présentant un aspect ou une couleur similaire.



• Clôtures

CONSTAT :

Les murs de clôture des façades Nord atteignent parfois 2m de hauteur, préservant ainsi un jardin très intime et protégé des vents du Nord/Nord-Est. Lorsque l'**exposition de cette clôture est au Sud**, **les murets sont parfois plus bas**, d'une hauteur comprise entre **0.5 et 1m de haut**, permettant de préserver un **ensoleillement optimum de la construction**.

Ces aménagements en limite de propriété de plus **faible hauteur créent des espaces plus ouverts, comme des cours, des jardins, avec un meilleur échange** entre l'espace public et l'espace privé.

Les murets les plus anciens sont réalisés en pierre sèche. Les joints sont parfois en terre. La végétation s'y installe, détruisant parfois l'ouvrage par leurs racines.

RECOMMANDATIONS :

Il est rappelé que **la clôture n'est pas obligatoire**. Dans le cas de sa mise en place, il est important de **préserver les anciens murs et murets de pierre**. Ils font partie de la **richesse patrimoniale** des centres et permettent de **clairement identifier la limite entre espace public et espace privé**. Ils permettent aussi de **prolonger le caractère minéral spécifique** des rues de Damgan. Cependant, **leur hauteur ne doit pas être trop importante** pour ne pas refermer la rue.

Lors de la réalisation de nouveaux murs ou murets, il est important de **se poser la question de la hauteur, des matériaux utilisés** (appareillage en pierre si possible) **et des couleurs recherchées** pour se rapprocher au mieux des couleurs de la pierre existante.

Les joints ont aussi leur importance, on **évitera de choisir des couleurs jaune-ocre**, qui tranchent avec la pierre locale, on préférera du gris.

Les éléments techniques (coffrets, boîte aux lettres, sonneries...) peuvent aussi être **intégrés** à ces murs, éviter de les implanter seuls au bord de la voie.

Les nouveaux murs ou murets peuvent **combinés avec des dispositifs à claire-voie et ainsi allier la pierre / le bois / le végétal** selon les schémas ci-contre. Les hauteurs de l'ensemble ne devront pas dépasser 1m/1,50m.



La végétation des jardins égaye la rue

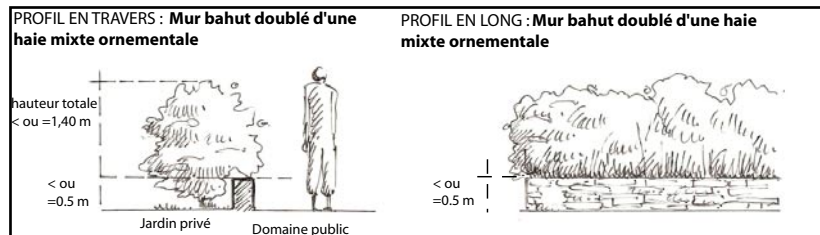


Le traitement minéral qui s'étire jusqu'au pied de mur

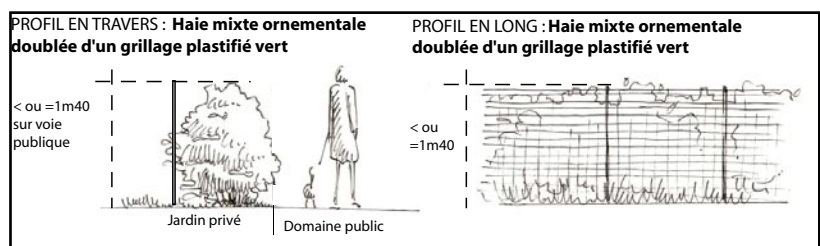


Réutiliser les murs traditionnels dans les projets





Clôture avec muret et haie



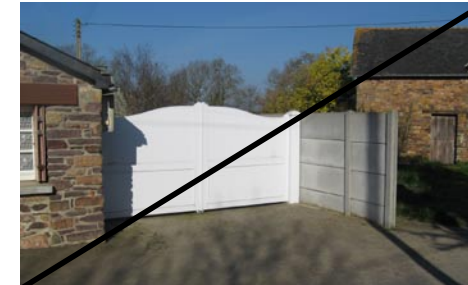
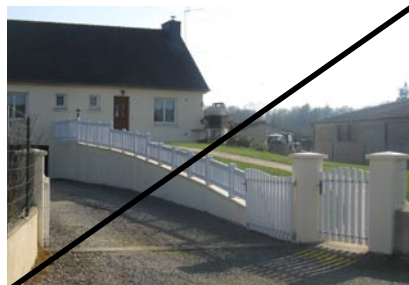
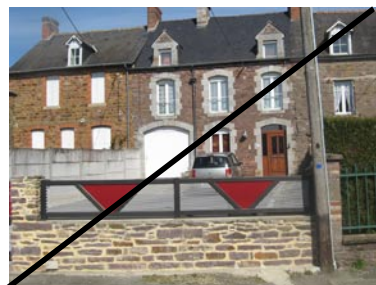
Clôture avec clôture et haie



On trouve de nombreux murs et murets surmontés de systèmes à claire-voie



A éviter : Le PVC blanc et les modèles de clôtures préfabriqués très «design»



• Portails et grilles

CONSTAT :

Les constructions étant souvent à l'alignement de la voie, il y a peu de portails ou de grilles. Lorsque les constructions observent un retrait, avec un mur ou muret, parfois il n'y a pas de portail, la limite étant déjà clairement identifiée. Lorsque ceux-ci sont mis en place, ils sont en bois ou en métal.

RECOMMANDATIONS :

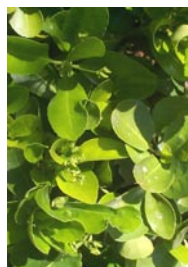
La mise en place d'un portail n'est pas obligatoire. Il est préférable de les choisir aux formes simples (métal, bois...) et discrets. Leur couleur peut être en harmonie avec celle des menuiseries de l'habitation, avec les menuiseries souvent peintes en blanc. Il est important d'éviter les effets de mode et les effets «design» de certains portails en PVC.

La mise en oeuvre, de grilles métalliques de style ancien, peintes avec des couleurs foncées (vert, brun, gris, noir...) est également possible.

• Végétaux pour haies taillées



Chalef argenté
(*Elaeagnus ebbingei*)



Fusain (*Euonymus japonicus*)



Escallonia rubra



Pittosporum tobira



Olearia virgata



Arbutus unedo



Elaeagnus X ebbingei

CONSTAT :

Les plantations de thuyas (*Thuja sp.*), faux-cyprès (*Chamaecyparis sp.*), cyprès (*Cupressus sp.*), X cupressocyparis (*cupressocyparis sp.*), épinettes (*berberis sp.*), pyracanthas (*Pyracanthas sp.*) en haies monospécifiques taillées sont vivement déconseillées.

Ces plantations n'ont pas de rapport avec la végétation locale du point de vue de leur aspect. Elles vieillissent mal et sont relativement difficiles à entretenir au fil du temps (développement en hauteur de végétaux qui supportent difficilement les tailles répétées pendant plusieurs années, sensibilité à la sécheresse ou épinettes).

Outre ces aspects pratiques et esthétiques, les Thuyas et autres conifères contribuent à acidifier le sol jusqu'à le rendre quasiment stérile et sont donc déconseillés d'un point de vue environnemental.

RECOMMANDATIONS :

Il est préférable de mettre en place les haies taillées lorsqu'il n'existe pas de limite à l'espace public (pas de présence de mur ou muret). En effet, les haies taillées structurent l'espace public.

La palette propose des plantes qui ne sont pas sensibles au sel et au vent, car leur feuillage gris est coriace et recouvert d'une pruine. On préférera donc des espèces moins artificielles (photographies ci-contre et liste ci-dessous) :

Pourpier de mer (*Atriplex halimus*)

Aubépine (*Crataegus*)

Troëne commun (*Ligustrum vulgare*)

Elaeagnus (*Elaeagnus X ebbingei* et *japonicus*)

Arbre aux fraises (*Arbutus unedo*)

Olearia virgata

Pittosporum de Chine (*Pittosporum tobira*)

Fusain vert (*Euonymus europaeus*)

Escallonia

Rosier grimpant (*Rosa climbing chrysler imperial sp.*) Clématite (*Clematis sp.*)



Glycine (*Wisteria sp.*)



Iris (*Iris*)



Bergénie (*Bergenia*)



Aubriète (*Aubrieta*)



Agapanthe (*Agapanthus*)



Hortensias (*Hydrangea*)



• Végétaux pour murs, pieds de murs et jardins protégés

RECOMMANDATIONS :

Les murs, murets et pieds de mur peuvent être égayés avec quelques vivaces, bulbes, plantes grimpantes ou arbustes.

Plantes grimpantes pour habiller les façades, pignons, murs :

Rosier grimpant (*Rosa climbing chrysler imperial sp.*)

Bignone (*Campsis grandiflora*)

Clématite (*Clematis sp.*)

Glycine (*Wisteria sp.*)



Vivaces et annuelles en mélange et vigne vierge en façade

Vivaces pour les murs et murets :

Corbeille d'or (*Alyssum saxatile*)

Aubriète (*Aubrieta*)

Oeillet (*Dianthus deltoïdes*)

Bergénie (*Bergenia*)

Iris (*Iris sp.*)

Agapanthe (*Agapanthus*)



Vivaces et annuelles en mélange

Arbustes pour les pieds de murs :

Hortensias (*Hydrangea sp.*)

Arbres pour jardins protégés :

Figuier (*Ficus carica*)

Mimosa (*Acacia*)

Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)

Lilas des Indes (*Lagerstromia indica*)

Murier blanc (*Morus alba*)

Eucalyptus

Arbre à soie (*Albizzia julibrissum*)

Laurier sauce (*Laurus nobilis*)

Rose trémière

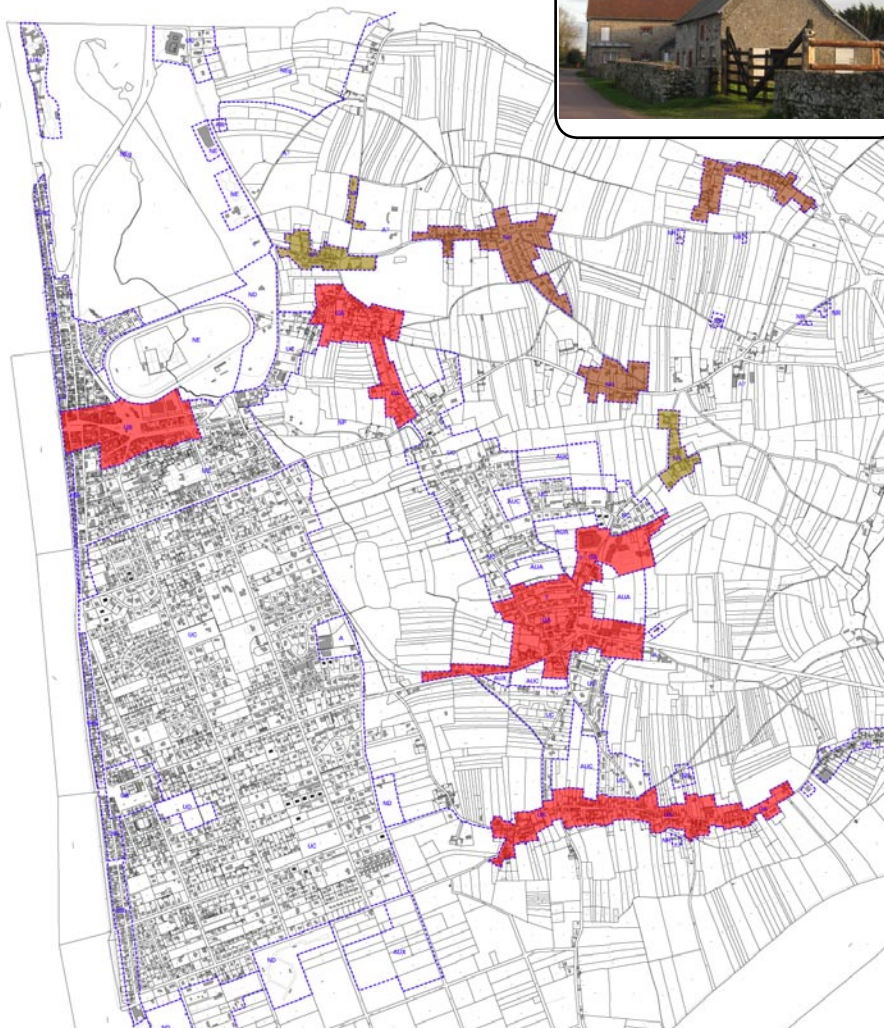


Mimosa

Le bâti rural



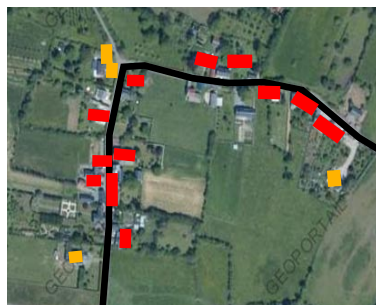
- un bâti ancien rural type: agricole et pêcheurs principalement dans les hameaux, écarts et rue d'Agon



CONSTAT :

L'activité rurale ou maritime a généré une **importante variété de constructions**.

- des maisons d'habitations s'ajoutent les annexes nécessaires aux besoins domestiques ainsi que des bâtiments agricoles.
- la structure urbaine est importante à l'échelle d'Agon-Coutainville et très active dans le passé (forges pour les hameçons) car il s'agissait d'un quartier de pêcheurs qui partaient pour Terre-Neuve



Les constructions anciennes et récentes sont facilement identifiables sur le cadastre du fait de leur implantation bâtie différente par rapport à la voie.

- constructions anciennes
- constructions récentes

RECOMMANDATIONS :

S'appuyer sur l'existant

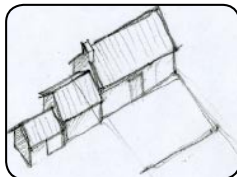
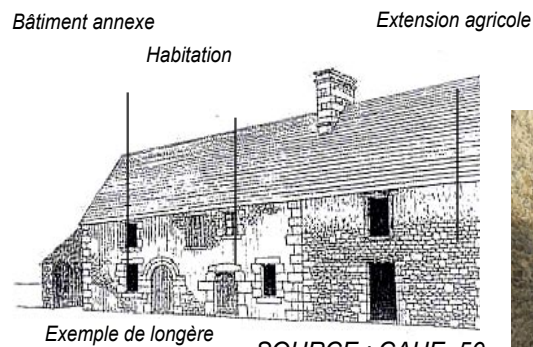
Quelle que soit la nature et l'ampleur des travaux de réhabilitation ou d'extension à entreprendre, qu'il s'agisse d'une **réhabilitation profonde** d'un édifice, opérant un changement d'affectation (transformation d'une grange / étable en logement) ou d'une **rénovation**, on cherchera à **s'appuyer sur l'existant**.

En ce sens, il sera particulièrement intéressant de valoriser, voire de **construire le projet à partir de la fonction d'origine de l'édifice** plutôt que de chercher à dissimuler l'existant.

exemples d'implantation des constructions anciennes à la Maugerie



La longère : la ferme longue



Epoque : 17^{ème} - 19^{ème} siècle

Mode constructif évolutif :

les différentes fonctions
évolution au cours des siècles

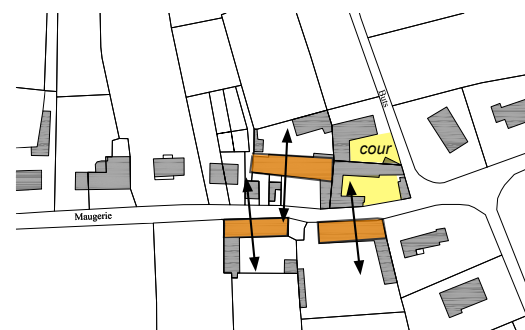
Caractéristiques générales :

- maintien d'une certaine **homogénéité des volumes**
- faîtage des toitures aligné ou en décalé
- les ouvertures sont **rarement alignées** (plancher à hauteur différentes)

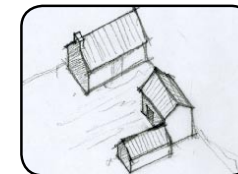
Recommandations générales

- **conserver** les différences de niveau des ouvertures
- préférer **une extension dans le prolongement du bâti**
- ne pas chercher la symétrie.

La ferme implantée autour d'une cour



Le hameau de la Maugerie



Epoque : 17^{ème} - 19^{ème} siècle

Mode constructif évolutif :

logis principal et dépendances structurant une cour.

Caractéristiques générales :

- bâtiments isolés et indépendants
- une **volumétrie simple** composant la structure de la cour
- les **ouvertures** sont **rarement alignées** (plancher à hauteur différentes)

Recommandations générales

- détacher le bâtiment du logis **des autres bâtiment avec un traitement différencié**
- préférer une extension dans le prolongement du bâti et ne pas **dénaturer la structure de la cour.**
- ne pas chercher la symétrie

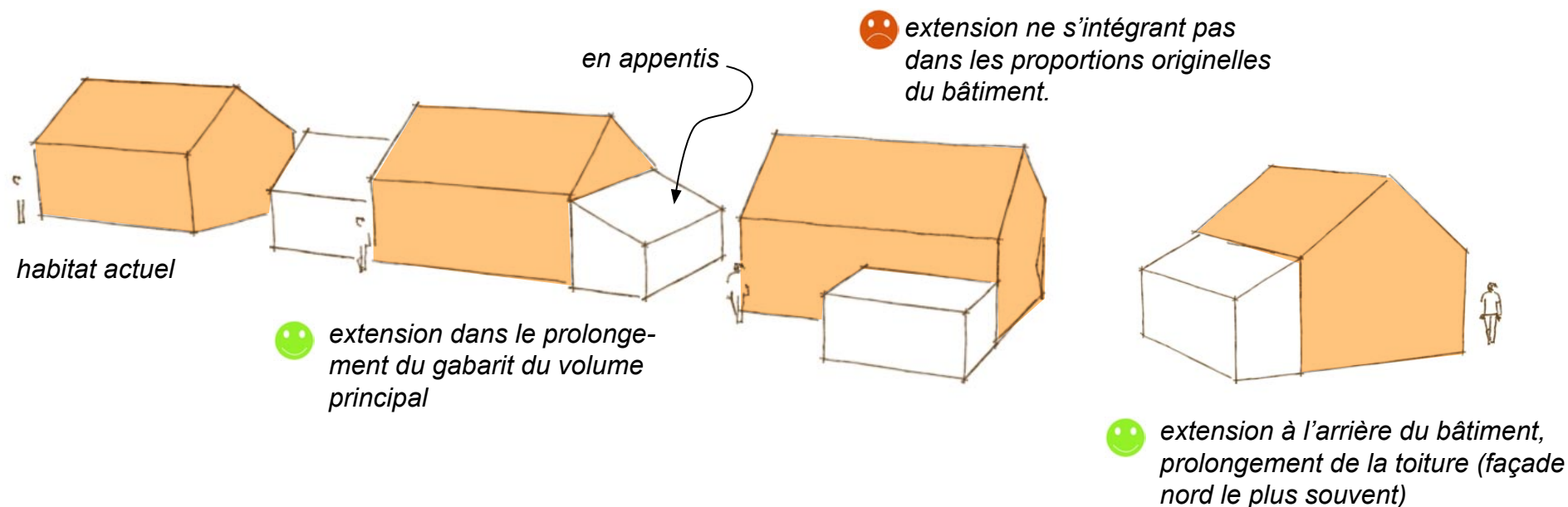
RECOMMANDATIONS : LES EXTENSIONS

D'une manière générale, on cherchera à préserver la **spécificité et la singularité** du bâti (volumétrie, décrochés de toiture, proportions, compositions des corps de bâtiment ...).

Le gabarit des extensions futures s'implanteront **dans le prolongement du bâti existant** et permettent ainsi de garder l'esprit de la longère. Respecter les largeurs de pignon.

Sa hauteur ne pourra **pas dépasser le corps principal du bâtiment**. La pente de la toiture devra respecter le degré de toiture du bâtiment mitoyen existant.

Les décrochés en façade sont à éviter.



CONSTAT : LES PERCEMENTS

Le bâti rural reste hier comme aujourd'hui **un espace avant tout utilitaire**.

A l'inverse de la maison de bourg, **les percements du bâti agricole sont le reflet d'une fonction**. Ainsi, la porte et la fenêtre de l'habitation diffèrent de celles de l'étable. Si la majorité des ouvertures se concentre sur la façade principale (sud), elles sont généralement implantées au milieu de la pièce, **à distance des murs pignons ou des murs de refend** pour des questions de stabilité de l'édifice et d'ensoleillement.

Un apport de clareté :

- **organiser le fonctionnement interne** de l'habitation en fonctions des ouvertures existantes
- **blanchir** les parois intérieure à la **chaux blanche**
- poser des menuiseries à **grands vitrages** dans les ouvertures correspondantes aux anciennes dessertes de greniers, pièces de services...
- poser des **châssis de toit encastrés** ou des puits de lumière plutôt que la création de gerbières

RECOMMANDATIONS :

- **les ouvertures existantes**
 - **utiliser les ouvertures existantes** sans modification de leur proportion d'origine (sauf restitution)
 - dégager des **ouvertures obstruées**
- **les nouvelles ouvertures**
 - **respecter les proportions** plus hautes que larges sauf pour les ouvertures particulières.
 - respecter les rapports de proportion entre **les pleins et les vides**
 - les percements en toiture seront **limités en nombre**

Leur localisation devra prendre en compte :

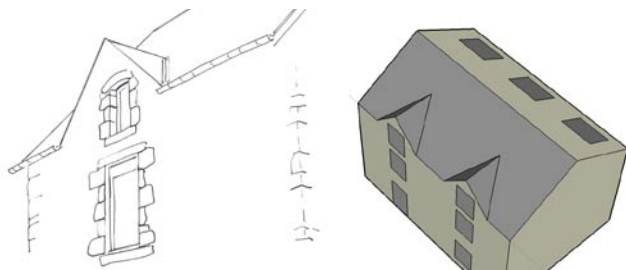
- la **composition initiale de la façade** dans le cas d'une réhabilitation
- **celle des constructions avoisinantes** dans le cas d'une construction ou extension.



CONSTAT : les lucarnes

3 types de lucarne essentiellement présents, à l'aplomb des façades et non en retrait :

- les lucarnes en bâtière (2 versants) de proportions plus hautes que larges
- les lucarnes-frontons (triangulaires) dites «à la coutançaise»
- les lucarnes rampantes



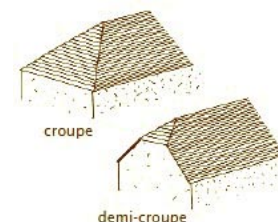
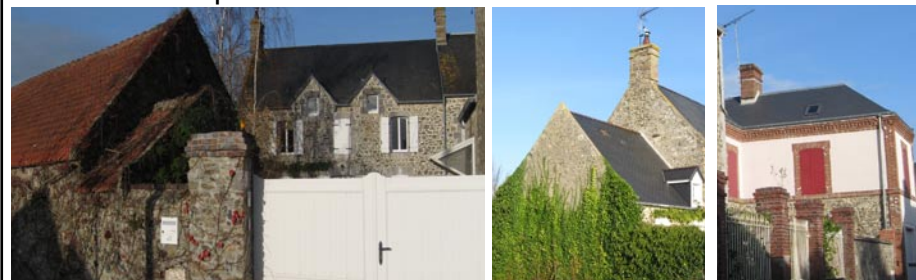
Chaque corps d'habitation est surmonté par une lucarne fronton triangulaire. Les ouvertures sont soit entourées de brique soit de granit

SOURCE : CAUE 50

CONSTAT : la toiture

Des toits à deux pentes, comprises entre 45 et 55 degrés, présence de quelques croupes et demi-croupes.

En ardoises généralement pour les habitations et emploi de la tuile pour les dépendances. La chaume a pratiquement disparue au cours du 20 ième siècle remplacé par l'ardoise et la tuille mécanique.



SOURCE : CAUE 50

RECOMMANDATIONS :

Sur les nouvelles constructions ou les extensions, on pourra **mettre en oeuvre des lucarnes frontons**.

Pour l'aménagement des combles existants, l'apport de lumière nécessaire pourra également s'effectuer par **la pose de châssis de toit encastrés** opposés à la façade sur rue.

RECOMMANDATIONS :

- Respecter la **pente d'origine** des toits
- Eviter de trop réhausser la charpente et conserver le «bon travail» de la charpente.
- conserver la **double pente** ou en une seule pente pour les extensions en appentis - éviter les toits plat

CONSTAT : les menuiseries

La plupart des ouvertures des constructions traditionnelles comportent **2 battants et des petits carreaux**. Les menuiseries d'origine sont en bois peint, le plus souvent en blanc.



RECOMMANDATIONS :

Les menuiseries

- Privilégier la **conservation des menuiseries anciennes** en bon état et faire restaurer les menuiseries récupérables.
- Pour les menuiseries à créer :
- s'inspirer d'un modèle existant.
- choisir les modèles en fonction de l'époque du bâtiment et de son style.
- utiliser des bois de pays et protéger par une peinture à l'huile de lin.

Les volets

On préférera si possible la pose de volets à l'intérieur. Pour les bâtiments ayant eu des volets extérieurs à l'origine, on utilisera des modèles à traverse plutôt qu'à écharpe.

pour les volets et menuiseries

- éviter l'aluminium.
- le PVC est proscrit

CONSTAT : les cheminées

Les souches de cheminées imposante dessinent dans le paysage **des éléments forts et remarquables**. Les souches de cheminée sont systématiquement implantées dans l'axe du faîtage, à même les pignons ou sur les murs de refends; souches en pierre de taille et briques.



SOURCE : CAUE 50

RECOMMANDATIONS :

- si la souche est en bonne état : conserver et la faire consolider avec un mortier batard.
- pour restaurer une souche de chenminée en briques apparentes choisir des briques neuves de même taille et de même couleur.
- en restauration terminer une souche en conservant un couronnement en matériaux locaux d'origine et pas par un ciment.

CONSTAT :



Les matériaux de la construction sont principalement le **granit** (corps principal en moellons et encadrement de fenêtre en pierre taillée). Il existe quelques constructions en pierre de Beauchamps. Deux types d'appareillage sont représentés : en moellon ou en plaquettes.

On les retrouve aussi bien **dans la partie habitation que dans les annexes ou extensions.**

Les **encadrements** de porte et fenêtre sont en **granit plus ou moins travaillés** selon les époques de construction. La destination du bâtiment, sa fonction ou son implantation détermine aussi l'utilisation de tel ou tel matériau.

Certaines constructions présentent des éléments d'ornement sur une façade, particularités à préserver lors des rénovations (épis de faîtages, travail de la pierre, linteaux cintrés...)

Les toitures des constructions, notamment pour la partie habitation sont en **ardoise**.

RECOMMANDATIONS :

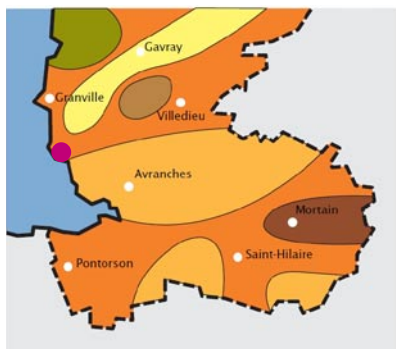
Le bardage bois laissé brut ou lasuré s'harmonise parfaitement avec la pierre de granit . On l'utilisera de façon ponctuelle ou pour de petits édifices.

Par ailleurs, il peut également être envisagé de **récupérer des pierres locales pour combler un percement ou créer un sous-bassement**; déjà patinées par le temps elles faciliteront l'intégration de l'extension ou de l'annexe à créer dans son environnement bâti.

On utilisera de préférence de **l'ardoise en toiture**. La palette de matériaux peut être étendue à du bac acier gris ardoise ou de la tôle ondulée pour les couvertures.

Pour la restauration de bâtiments anciens, on évitera les **imitations de matériaux traditionnels** (les faux linteaux en bois plaqués sur un linteau de béton, pastiche de pierre).

On évitera les matériaux de synthèse tels que le fibro-ciment, les enduits de parement synthétiques, le shingle.



Le bois brut ou légèrement teinté permet de retrouver les teintes foncées de la pierre. C'est un matériau qui s'intègre dans le paysage.



Exemple d'utilisation de bardage bois sur une extension.



CONSTAT :

Il est fondamental de garder en mémoire que **le bâti traditionnel est "respirant"** à la différence des constructions actuelles, généralement étanches à l'air et à l'eau.

La plupart des désordres observés dans les bâtiments réhabilités (traces d'humidité, remontées par capillarité, infiltrations, fissures....) résulte de l'application de matériaux ou de procédés nouveaux à du bâti ancien.

RECOMMANDATIONS :

- remplacer les pierres avec un choix de matériaux **aux caractéristiques physiques identiques**
- Pour les réhabilitations il est recommandé des enduits **de chaux naturelle** (aérienne ou faiblement hydraulique) qui laissent «respirer» les maçonneries.
- Un enduit à la chaux à **«pierre vue» ou «beurré» contribuera à unifier la façade**
- L'enduit **ciment est à proscrire** car il maintient l'humidité dans les murs.
- en cas de **rejointement ne jamais retailer** les pierres pour élargir le joint.
- **éviter le doublage du mur à l'intérieur** pour préserver un bon fonctionnement hygrométrique du mur. Si une isolation est nécessaire, elle peut être apportée par un **enduit isolant et perspirant (type chaux-chanvre...)**



Restauration d'un mur traditionnel en pierre - Principe du mur respirant



- 1 pluie
- 2 remontées d'eau par capillarité
- 3 évaporation

RECOMMANDATIONS :

Dans le cas d'une réhabilitation ou d'une extension, on privilégiera **l'emploi des matériaux d'origine ou bien des enduits de tonalités proches de la pierre.**

*Illustration - 20 extension de maisons-
Oliver Darmon - Ed : Ouest France*



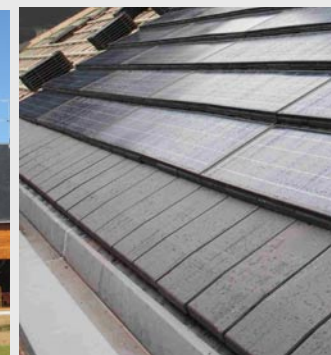
*une utilisation de menuiseries aluminium et
de verre pour les ouvertures.*

Les façades seront similaires à la palette définie ci-après, reprenant les coloris **des teintes des matériaux locaux** (pierre) en veillant à harmoniser leur **teinte à celles des constructions existantes.**

Les menuiseries devront rester en **harmonie avec la construction et les autres constructions voisines.** On pourra **travailler les contrastes** avec le blanc de la façade.

Le choix des menuiseries devra s'harmoniser avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux d'origine. S'il est préférable de mettre en oeuvre des menuiseries en bois avec des essences de pays telles que le chêne ou châtaigner sur le bâti ancien, on pourra également opter pour des menuiseries aluminium. Le PVC est fortement déconseillé.

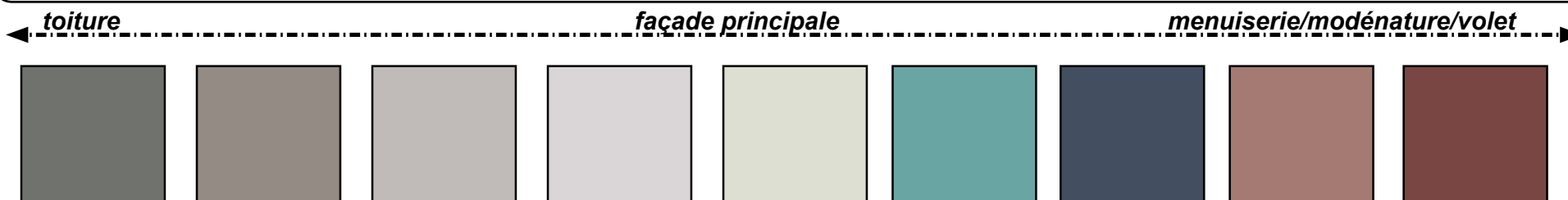
Ici le système de panneaux photovoltaïques est intégré dans les tuiles .



Les volets : Dans la mesure du possible les **volets et persiennes d'origine sont conservés.** Ne poser des **volets extérieurs** que s'ils existaient **à l'origine** (attention à l'éclatement de la pierre lors de la pose des gonds).

Les volets roulants sont préférables si leur **coffre est invisible** depuis l'extérieur. Il est préférable d'intégrer le rail dans la maçonnerie au ras des fenêtres et non au nu extérieur de la maçonnerie.

Les matériaux de toiture, à l'exception des toitures terrasses, sera l'ardoise, le zinc ou tout matériau présentant un aspect ou une couleur similaire.



CONSTAT :

Dans le bâti rural, les clôtures ne sont **pas toujours nécessaires**. Parfois, la configuration des lieux, l'implantation de la construction vis à vis de la voie... créent **déjà une barrière ou un recul suffisant**.

Les clôtures rencontrées dans ce type de constructions sont assez «**naturelles**» et **construites avec les produits trouvés sur place**. Elles sont de **trois types**:

- d'un muret de pierre d'une hauteur de 1m maximum, en pierre surmontée au non d'un grillage ou de bois
- simple, en bois
- végétale



Fascine / tressage d'osier vivant



Les jardins privés embellissent les rues

RECOMMANDATIONS :

Le choix se porte sur la **préservation des murs de pierre sèche**, en les consolidant avec un apport de terre et de pierres. Il est préférable de s'inspirer de leur appareillage pour la réalisation des nouveaux.

Les **clôtures les plus simples** sont préférées. De simples **poteaux et lames de bois non peints** symbolisent la limite de manière très naturelle et sont les ouvrages les plus appropriées à ce contexte très naturel (simplicité, sobriété et rusticité). **Des essences telles que le châtaignier, le mélèze ou le douglas sont très résistantes** naturellement, **imputrescibles** sans aucun traitement du bois. Des blocs de pierre ou des agencements avec des traverses de bois sont aussi adaptées à ce type de contexte. Les **claustras** sont à utiliser **avec parcimonie**, sur de faibles linéaires.

La mise en place de fascines en bois mort ou vivant peut être une alternative intéressante (en osier tressé planté en terre ou en châtaignier). Ce type de clôture permet de **jouer avec les saisons**, d'offrir une clôture opaque en été et laissant passer la lumière en hiver.

Les murets ou les haies végétales servent aussi à **intégrer les coffrets électriques** ou les **boîtes aux lettres**.

Des dispositifs à claire voie en bois



• Portails et portillons

CONSTAT :

Il n'est **pas toujours nécessaire d'ajouter un portail à sa clôture**, l'ouvrage de pierre délimitant la limite de l'espace public est parfois suffisant. Les portails et la clôture sont la **première image** que l'on a en arrivant chez quelqu'un. Parfois, des propriétaires y apportent tellement d'attentions que cette **entrée devient trop travaillée, trop présente**.

RECOMMANDATIONS :

Pour l'édification de portails, le choix du matériau devra être choisi pour **s'harmoniser avec la clôture ou la construction** (couleur en rappel des menuiseries de la construction, ou bois naturel s'harmonisant avec la pierre...). **On préférera des portails ajourés, moins massifs**.

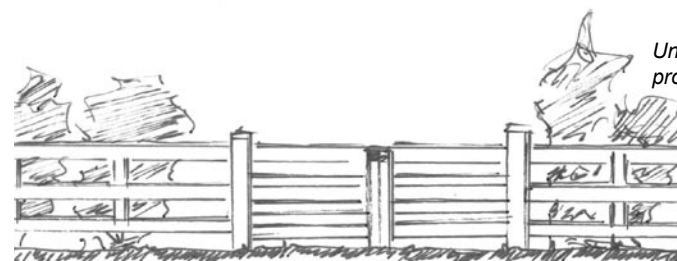
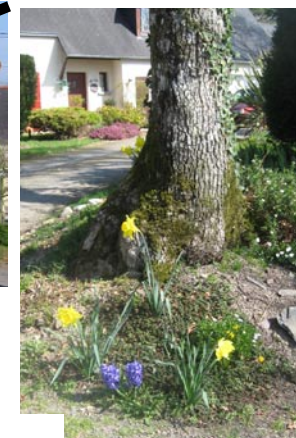
Dans le cas de la **mise en oeuvre d'une clôture et d'un portail**, il est **préférable dans ce secteur de hameaux de bannir le PVC blanc en panneaux pleins**, dont la couleur est fortement marquante dans le paysage, qui n'est pas un produit respectueux de l'environnement et qui est un produit moins durable qu'un bois bien entretenu.



A éviter : le PVC blanc et le parpaing non enduit, en rupture avec les matériaux locaux et anciens

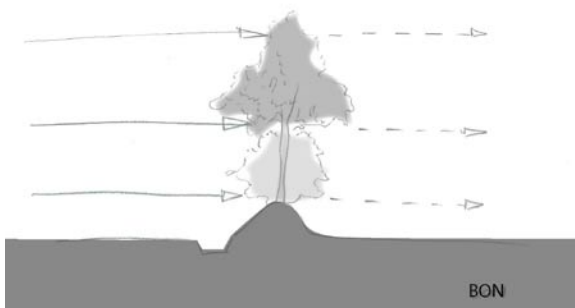
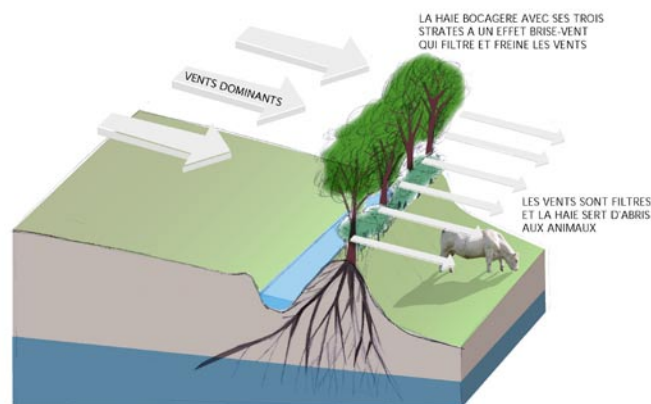
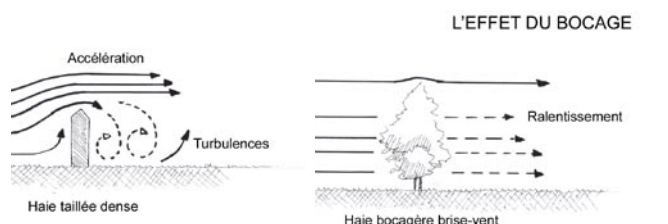


A éviter, les haies de conifères et les clautras



Un talus : limite de propriété

Intérêt de la haie bocagère face à la haie taillée:
une meilleure lutte contre les vents



CONSTAT :

Lorsqu'une haie bocagère est déjà existante, il est important de la **conserver et de s'appuyer dessus** pour l'aménagement de la clôture. Ces haies font partie du **patrimoine naturel**, elles portent les marques d'une **tradition passée** (exploitation des ragosses).

RECOMMANDATIONS :

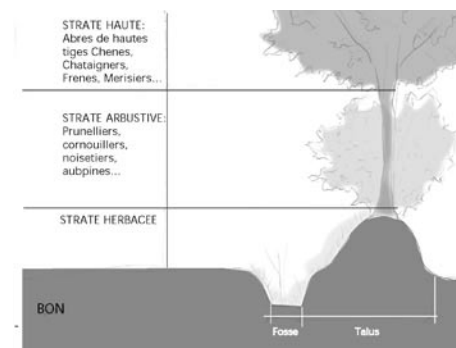
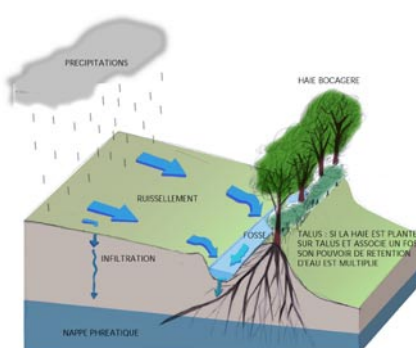
La haie bocagère existante peut être **valorisée** par quelques plantations de sous-bois par exemple (Jacinthe des bois...)

On veillera à **ne pas trop s'approcher des racines** de ces vieux sujets que se soit pour la réalisation des structures des allées, ou pour l'implantation des poteaux de la clôture. Rappelons nous que ces arbres étaient là bien avant nous

....

D'une manière générale, on **évitera de mettre en oeuvre des bâches en plastique noir** ou tissées vertes, qui ne se dégradent pas. On leur préférera le mulch ou le paillage en fibre de coco (d'origine naturelle et de couleur moins discordante) ou mieux : des plantations denses d'arbustes tapissants (Rosiers rampants (*Rosa rugosa*), potentilles (*Potentilla*), bruyères (*Erica sp.*), genêts (*Genista*)....)

lutte contre le ruissellement



• Végétaux pour murs, pieds de murs et jardins protégés

Rosier grimpant (*Rosa climbing chrysler imperial sp.*) Clématite (*Clematis sp.*)



Glycine (*Wisteria sp.*)



Iris (*Iris*)



Bergénie (*Bergenia*)



Aubriète (*Aubrieta*)



Agapanthe (*Agapanthus*)



Hortensias (*Hydrangea*)



RECOMMANDATIONS :

Les murs, murets et pieds de mur peuvent être égayés avec quelques vivaces, bulbes, plantes grimpantes ou arbustes.

Plantes grimpantes pour habiller les façades, pignons, murs :

Rosier grimpant (*Rosa climbing chrysler imperial sp.*)

Bignone (*Campsis grandiflora*)

Clématite (*Clematis sp.*)

Glycine (*Wisteria sp.*)



Vivaces et annuelles en mélange et vigne vierge en façade

Vivaces pour les murs et murets :

Corbeille d'or (*Alyssum saxatile*)

Aubriète (*Aubrieta*)

Oeillet (*Dianthus deltoïdes*)

Bergénie (*Bergenia*)

Iris (*Iris sp.*)

Agapanthe (*Agapanthus*)



Vivaces et annuelles en mélange

Arbustes pour les pieds de murs :

Hortensias (*Hydrangea sp.*)

Arbres pour jardins protégés :

Figuier (*Ficus carica*)

Mimosa (*Acacia*)

Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)

Lilas des Indes (*Lagerstromia indica*)

Murier blanc (*Morus alba*)

Eucalyptus

Arbre à soie (*Albizzia julibrissum*)

Laurier sauce (*Laurus nobilis*)

Rose trémière



Mimosa

• Palette végétale pour des haies libres



Arbutus unedo



Hydrangea



Escallonia



Tamarix



Cytisus x praecox



Céanothe



Buddleia



Baccharis hamifolia



Abelia

RECOMMANDATIONS :

Les haies libres peuvent être plantées d'**arbustes en arrière du muret**. Elles pourront être composées de 5 à 7 espèces différentes plantées sur deux rangs, en quinconce et espacées de 0,50m entre rang et de 0,80m sur rang. Les essences proposées ci-après sont adaptées au climat de bord de mer.

Végétaux adaptés au bord de mer :

Arbustes à isoler :

Hortensia (*Hydrangea*)

Céanothe (*Ceanothus sp.*)

Seneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)

Brachyglottis (*Brachyglottis greyi*)

Rince bouteille (*Callistemon citrinus*)

Garrya (*Garrya elliptica*)

Lavatère (*Lavatera maritima*)

Olivier odorant (*Osmanthus fragans*)

Germandrée en arbre (*Teucrium fruticans*)

Arbres et arbustes pour haies :

Abelia (*Abelia X grandiflora*)

Arroche (*Atriplex halimus*)

Chalef argenté (*Eleagnus ebbingeii*)

Escallonia

Olearia (*Olearia traversii*)

Arbre aux fraises (*Arbutus unedo*)

Genêt (*Cytisus x praecox*)

Pittosporum de Chine (*Pittosporum tobira*)

Tamaris (*Tamarix*)

Romarin (*rosmarinus officinalis*)

Arbres à isoler :

Mimosa (*Acacia dealbata*)

Arbre à soie (*Albizia julibrissin*)

Arbre de judée (*Cercis siliquastrum*)

Févier doré (*Gleditsia triacanthos*)

Savonnier (*Koelreuteria paniculata*)

Lilas des indes (*Lagerstromia*)

• Palette végétale pour des haies bocagères et les jardins

RECOMMANDATIONS :

Des haies bocagères sont assez appropriées pour **délimiter les fonds de parcelles**, en limite avec l'espace naturel, notamment pour le bâti rural, les maisons de maîtres et les villas.

Des fruitiers peuvent aussi être plantés, participants à la composition des haies ou agrémentant les parcelles privées.

ARBRES LOCAUX :

Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Chêne vert (*Quercus ilex*)

Frêne (*Fraxinus excelsior*)

Chêne sessile (*Quercus petraea*)

Bouleau sp (*Betulus*)

Erable commun (*Acer campestre*)

Orme (*Ulmus*)

ARBUSTES LOCAUX :

Ajonc (*Ulex*)

Aubépine (*Crataegus*)

Pourpier de mer (*Atriplex halimus*)

Cornouiller (*Cornus*)

Noisetier (*Corylus* sp.)

Houx (*Ilex aquifolium* sp.)

Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)

Genêt à balai (*Cytisus scoparius*)

Prunellier (*Prunus spinosa*)

Troëne commun (*Ligustrum vulgare*)

Hortensias sp. (*Hydrangea* sp.)

Tamarix

FRUTIERS :

Pommier Reinette du Mans

(*Malus pumila* Reinette du Mans)

Poirier conférence

Prunier mirabelle Reine Claude

à queue courte

Brugnon harles Roux

Noyer commun (*Juglans regia*)

Néflier (*Mespulus*)

Groseiller à grappe (*Ribes rubrum*)

Cassis noir (*Ribes nigrum*)

Cognassier constantinople
(*Cydonia*)

Néflier (*Mespilus germanica*)

Myrtillier

Figuier (*Ficus carica*)

Laurier sauce (*Laurus nobilis*)

JARDINS :

Tamarix

Pin maritime (*Pinus maritima*)

Cupressus macrocarpa

Arbre à soie (*Albizzia julibrissum*)



Chêne pédonculé (*Quercus robur*)



Albizzia julibrissum (Arbre à soie)



Atriplex halimus
(Pourpier de mer)



Noisetier (*Corylus avellana*)



Houx (*Ilex aquifolium*)



Sorbier des oiseleurs
(*Sorbus aucuparia*)



Genêts à balais (*Cytisus scoparius*)



Poirier

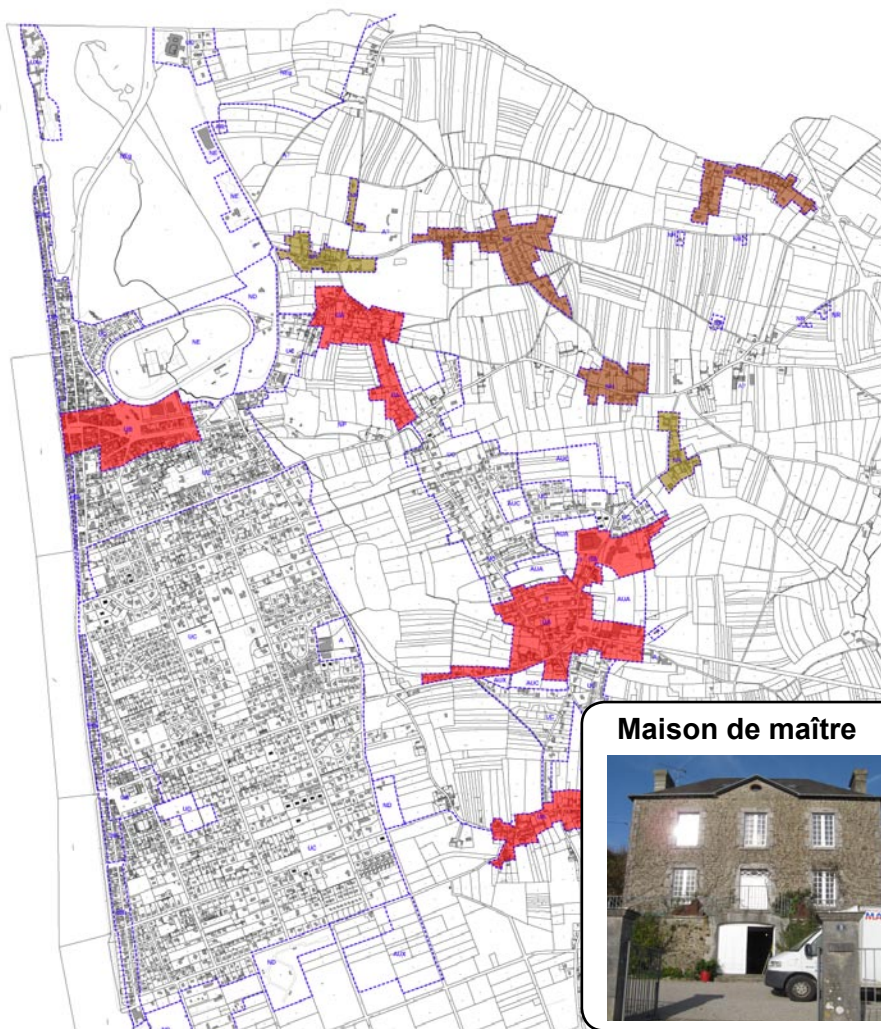


Groseiller (*Ribes rubrum*)



Cassis noir (*Ribes nigrum*)

- un bâti ancien traditionnel type maison de maîtres rue d'Agon ou dans le vieux Coutainville



Maison de maître



CONSTAT :

On trouve également une architecture de **maisons bourgeoises** ou **maisons de maîtres** positionnées en retrait et attenant à des jardins ; elles sont plus **volumineuses**, massive et de volume simple. La **hauteur** de ces constructions est **supérieure** du fait de la hauteur plus importante des niveaux.

Elles sont **parsemées sur l'ensemble du territoire** dans le vieux Agon, la rue d'Agon et dans le centre ancien.

Elles s'inscrivent dans de larges parcelles. Leurs volumétries souvent imposantes se dénotent. Ce sont **des éléments repérables** (par leur architecture ou leur volumétrie) dans le tissu ancien ou pavillonnaire, au nord du Vieux Coutainville deux bâtissent traditionnelle marque **l'entrée par un effet de porte**.

La présence de murets en clôture de propriété structure la voie et créent une certaine urbanité



RECOMMANDATIONS :

Tout nouveau projet devra prendre en compte la **composition de la rue dans laquelle il s'insère**.

Il faudra privilégier une **implantation de la maison de même type** que les implantations voisines et traiter les clôtures dans une même continuité. (voir : traitement des limites entre espace privé et espace public).

les deux grandes bâtisses créant l'effet «porte»

Les villas en retrait ou en alignement visibles depuis la rue s'imposent comme repère fort.



CONSTAT :

La volumétrie est **simple, sobre avec des détails décoratifs plutôt rares**. La volumétrie principale est **de forme simple**, sur une base rectangulaire.

Les toitures présentent **souvent des pentes différentes**, avec des parties en **demi-croupes** de pentes abruptes, **débordants**, soutenus pas des aisseliers, d'autres à **longs pans**. Les toitures sont parfois pourvues d'**épis de faîtages** qui sont la marque de distinction du propriétaire. Le **faîtage principal et l'orientation** de la construction est généralement **parallèle à la voie**.

Les hauteurs des habitations sont **R+C et R+1+C** avec des hauteurs sous plafond assez importantes pour les plus hautes, les combles sont souvent aménagés et comportent des lucarnes.

RECOMMANDATIONS :

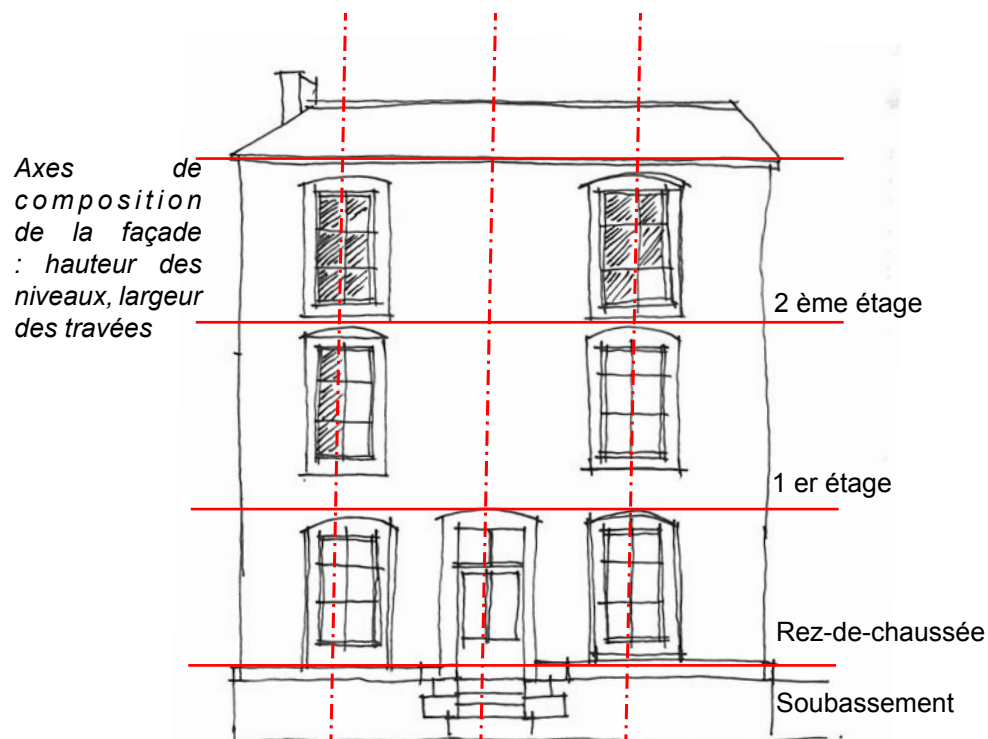
Dans le cas d'un projet de rénovation d'une villa, des **extensions** pourront intervenir sur **les pignons et les façades arrières** à condition que leur architecture s'accorde avec celle des villas, notamment concernant les volumétries, les matériaux et compositions des façades.



CONSTAT :

La façade est «composée» et pensée dans sa globalité, à l'inverse de l'architecture vernaculaire. Elle fait l'objet d'une réflexion, d'un plan d'ensemble s'appuyant souvent sur des axes de symétrie.

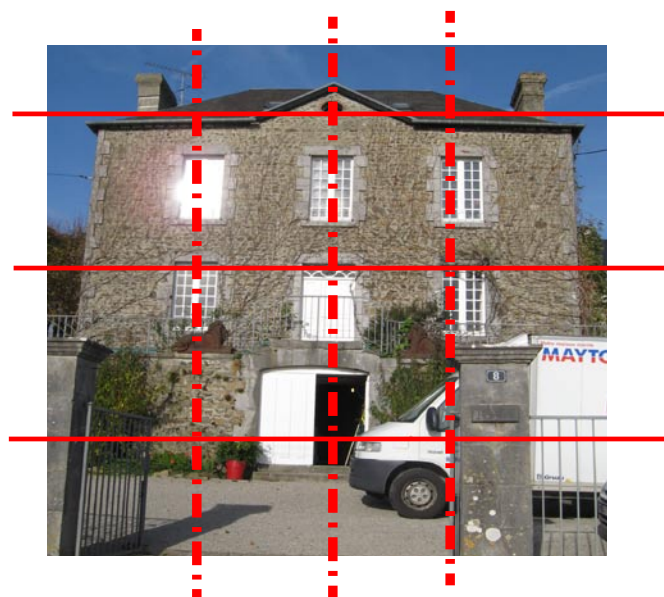
Exemple de maison de bourg en retrait par rapport à l'alignement sur rue présentant une symétrie des ouvertures.



RECOMMANDATIONS :

Aussi pour la création de baies, il est important de **préserver l'équilibre de la façade** et de respecter :

- les rapports de proportion entre les **pleins et les vides**
- les **proportions et le type des ouvertures** existantes
- les **axes de composition** de la façade.



CONSTAT : les ouvertures

1 Les jambages et linteaux sont généralement en granit ou en appareillage de briques (courante dans le Centre Manche témoigne d'une construction postérieure à 1850) ou en **enduit peint**.

Les linteaux peuvent être sous un arc de décharge en brique ou en granit (percement cintré).

Les percements sont généralement **plus hauts que larges**. La **façade principale sur rue est composée**, les percements hiérarchisés, et symétriques.

2 Sur la **façade arrière**, les ouvertures sont avant tout **fonctionnelles**. La composition d'ensemble est moins recherchée.

RECOMMANDATIONS :

- les ouvertures existantes

- **utiliser les ouvertures existantes** sans modification de leur proportion d'origine (sauf restitution)

- dégager des **ouvertures obstruées**

- les nouvelles ouvertures

- **respecter les proportions** plus hautes que larges sauf pour les ouvertures particulières.

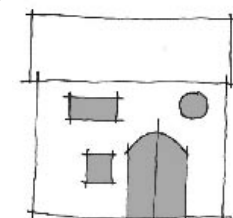
- respecter les rapports de proportion entre **les pleins et les vides**

- les percements en toiture seront **limités en nombre**

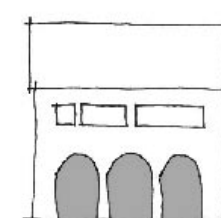
Leur localisation devra prendre en compte :

- la **composition initiale de la façade** dans le cas d'une réhabilitation

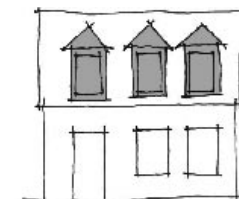
- **celle des constructions avoisinantes** dans le cas d'une construction ou extension.



Eviter la juxtapositions de nombreux types d'ouverture



Eviter les ordonnances de styles étranger à la région (ex: arcade)

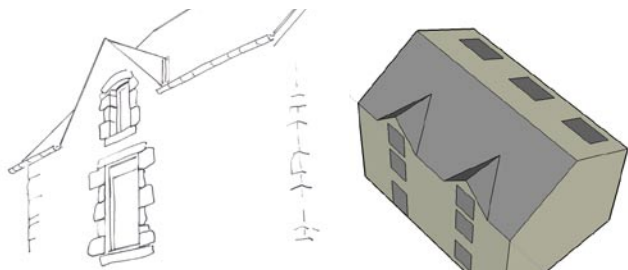


Eviter les lucarnes trop importantes par rapport aux volumes de toiture ou surdimensionnées, aux pénétrations dans la toiture.

CONSTAT : les lucarnes

3 types de lucarne essentiellement présents, à l'aplomb des façades et non en retrait :

- les lucarnes en bâtière (2 versants) de proportions plus hautes que larges
- les lucarnes-frontons (triangulaires) dites «à la coutançaise»
- les lucarnes rampantes



Chaque corps d'habitation est surmonté par une lucarne fronton triangulaire. Les ouvertures sont soit entourées de brique soit de granit

SOURCE : CAUE 50

RECOMMANDATIONS :

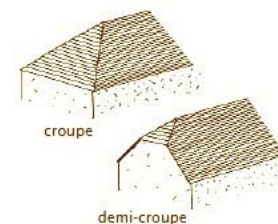
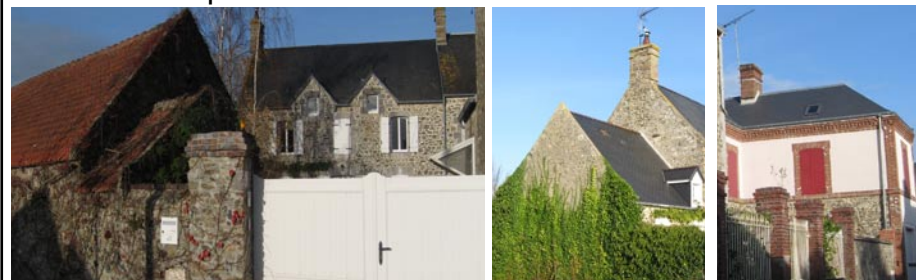
Sur les nouvelles constructions ou les extensions, on pourra **mettre en oeuvre des lucarnes frontons**.

Pour l'aménagement des combles existants, l'apport de lumière nécessaire pourra également s'effectuer par **la pose de châssis de toit encastrés** opposés à la façade sur rue.

CONSTAT : la toiture

Des toits à deux pentes, comprises entre 45 et 55 degrés, présence de quelques croupes et demi-croupes.

En ardoises généralement pour les habitations et emploi de la tuile pour les dépendances. La chaume a pratiquement disparue au cours du 20^{ème} siècle remplacé par l'ardoise et la tuile mécanique.



SOURCE : CAUE 50

RECOMMANDATIONS :

- Respecter la **pente d'origine** des toits
- Eviter de trop rehausser la charpente et conserver le «bon travail» de la charpente.
- conserver la **double pente** ou en une seule pente pour les extensions en appentis - éviter les toits plat

CONSTAT : les menuiseries

La plupart des ouvertures des constructions traditionnelles comportent **2 battants et des petits carreaux**. Les menuiseries d'origine sont en bois peint, le plus souvent en blanc.



RECOMMANDATIONS :

Les menuiseries

- Privilégier la **conservation des menuiseries anciennes** en bon état et faire restaurer les menuiseries récupérables.
- Pour les menuiseries à créer :
 - s'inspirer d'un modèle existant.
 - choisir les modèles en fonction de l'époque du bâtiment et de son style.
- utiliser des bois de pays et protéger par une peinture à l'huile de lin.

Les volets

On préférera si possible la pose de volets à l'intérieur. Pour les bâtiments ayant eu des volets extérieurs à l'origine, on utilisera des modèles à traverse plutôt qu'à écharpe.

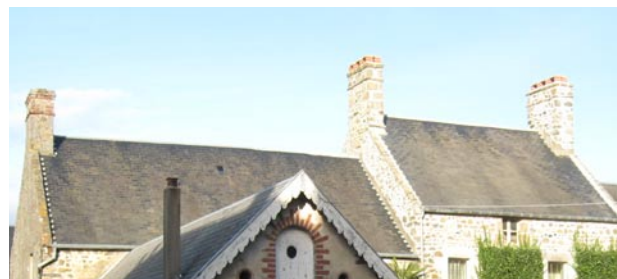
Pour les volets et menuiseries

- éviter l'aluminium.
- le PVC est proscrit

CONSTAT : les cheminées

Les souches de cheminées imposante dessinent dans le paysage **des éléments forts et remarquables**.

Les souches de cheminée sont systématiquement implantées dans l'axe du faîtage, à même les pignons ou sur les murs de refends; souches en pierre de taille et briques.



SOURCE : CAUE 50

RECOMMANDATIONS :

- si la souche est en bonne état : conserver et la faire consolider avec un mortier bâtard.
- pour restaurer une souche de cheminée en briques apparentes choisir des briques neuves de même taille et de même couleur.
- en restauration terminer une souche en conservant un couronnement en matériaux locaux d'origine et pas par un ciment.

CONSTAT :



Les matériaux de la construction sont principalement le **granit** (corps principal en moellons et encadrement de fenêtre en pierre taillée). Il existe quelques constructions en pierre de Beauchamps. Deux types d'appareillage sont représentés : en moellon ou en plaquettes.

On les retrouve aussi bien **dans la partie habitation que dans les annexes ou extensions.**

Les **encadrements** de porte et fenêtre sont en **granit plus ou moins travaillés** selon les époques de construction. La destination du bâtiment, sa fonction ou son implantation détermine aussi l'utilisation de tel ou tel matériau.

Certaines constructions présentent des éléments d'ornement sur une façade, particularités à préserver lors des rénovations (épis de faîtages, travail de la pierre, linteaux cintrés...)

Les toitures des constructions, notamment pour la partie habitation sont en **ardoise**.

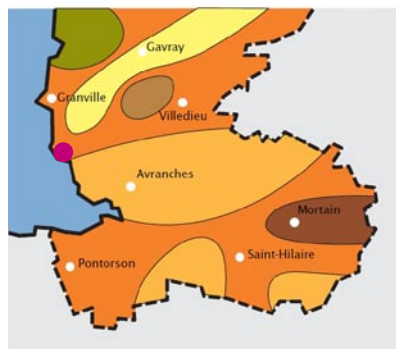
RECOMMANDATIONS :

Le bardage bois laissé brut ou lasuré s'harmonise parfaitement avec la pierre de granit . On l'utilisera de façon ponctuelle ou pour de petits édifices.

Par ailleurs, il peut également être envisagé de **récupérer des pierres locales pour combler un percement ou créer un sous-bassement**; déjà patinées par le temps elles faciliteront l'intégration de l'extension ou de l'annexe à créer dans son environnement bâti. On utilisera de préférence de **l'ardoise en toiture**. La palette de matériaux peut être étendue à du bac acier gris ardoise ou de la tôle ondulée pour les couvertures.

Pour la restauration de bâtiments anciens, on évitera les **imitations de matériaux traditionnels** (les faux linteaux en bois plaqués sur un linteau de béton, pastiche de pierre).

On évitera les matériaux de synthèse tels que le fibro-ciment, les enduits de parement synthétiques, le shingle.



Le bois brut ou légèrement teinté permet de retrouver les teintes foncées de la pierre. C'est un matériau qui s'intègre dans le paysage.



Exemple d'utilisation de bardage bois sur une extension.



CONSTAT :

Il est fondamental de garder en mémoire que **le bâti traditionnel est "respirant"** à la différence des constructions actuelles, généralement étanches à l'air et à l'eau.

La plupart des désordres observés dans les bâtiments réhabilités (traces d'humidité, remontées par capillarité, infiltrations, fissures....) résulte de l'application de matériaux ou de procédés nouveaux à du bâti ancien.

RECOMMANDATIONS :

- remplacer les pierres avec un choix de matériaux **aux caractéristiques physiques identiques**
- Pour les réhabilitations il est recommandé des enduits **de chaux naturelle** (aérienne ou faiblement hydraulique) qui laissent «respirer» les maçonneries.
- Un enduit à la chaux à **«pierre vue» ou «beurré» contribuera à unifier la façade**
- L'enduit **ciment est à proscrire** car il maintient l'humidité dans les murs.
- en cas de **rejointement ne jamais retailer** les pierres pour élargir le joint.
- **éviter le doublage du mur à l'intérieur** pour préserver un bon fonctionnement hygrométrique du mur. Si une isolation est nécessaire, elle peut être apportée par un **enduit isolant et perspirant (type chaux-chanvre...)**



Restauration d'un mur traditionnel en pierre - Principe du mur respirant



- 1 pluie
- 2 remontées d'eau par capillarité
- 3 évaporation

RECOMMANDATIONS :

Dans le cas d'une réhabilitation ou d'une extension, on privilégiera **l'emploi des matériaux d'origine ou bien des enduits de tonalités proches de la pierre.**

*Illustration - 20 extension de maisons-
Oliver Darmon - Ed : Ouest France*



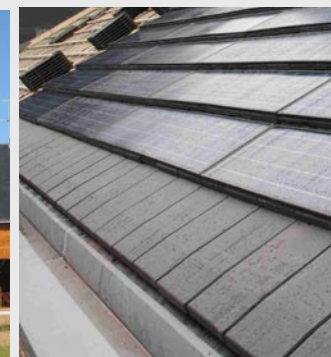
*une utilisation de menuiseries aluminium et
de verre pour les ouvertures.*

Les façades seront similaires à la palette définie ci-après, reprenant les coloris **des teintes des matériaux locaux** (pierre) en veillant à harmoniser leur **teinte à celles des constructions existantes.**

Les menuiseries devront rester en **harmonie avec la construction et les autres constructions voisines.** On pourra **travailler les contrastes** avec le blanc de la façade.

Le choix des menuiseries devra s'harmoniser avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux d'origine. S'il est préférable de mettre en oeuvre des menuiseries en bois avec des essences de pays telles que le chêne ou châtaigner sur le bâti ancien, on pourra également opter pour des menuiseries aluminium. Le PVC est fortement déconseillé.

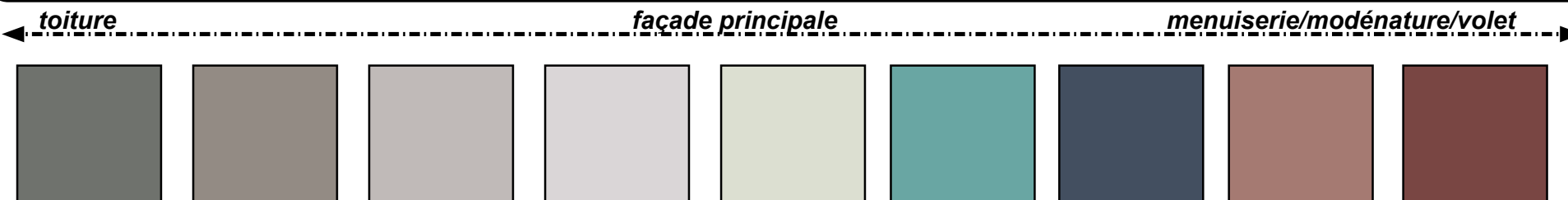
Ici le système de panneaux photovoltaïques est intégré dans les tuiles .



Les volets : Dans la mesure du possible les **volets et persiennes d'origine sont conservés.** Ne poser des **volets extérieurs** que s'ils existaient **à l'origine** (attention à l'éclatement de la pierre lors de la pose des gonds).

Les volets roulants sont préférables si leur **coffre est invisible** depuis l'extérieur. Il est préférable d'intégrer le rail dans la maçonnerie au ras des fenêtres et non au nu extérieur de la maçonnerie.

Les matériaux de toiture, à l'exception des toitures terrasses, sera l'ardoise, le zinc ou tout matériau présentant un aspect ou une couleur similaire.



• Clôtures

CONSTAT :

Les murs de clôture des façades Nord atteignent parfois 2m de hauteur, préservant ainsi un jardin très intime et protégé des vents du Nord/Nord-Est. Lorsque l'**exposition de cette clôture est au Sud**, **les murets sont parfois plus bas**, d'une hauteur comprise entre **0.5 et 1m de haut**, permettant de préserver un **ensoleillement optimum de la construction**.

Ces aménagements en limite de propriété de plus **faible hauteur créent des espaces plus ouverts**, **comme des cours, des jardins, avec un meilleur échange** entre l'espace public et l'espace privé.

Les murets les plus anciens sont réalisés en pierre sèche. Les joints sont parfois en terre. La végétation s'y installe, détruisant parfois l'ouvrage par leurs racines.

RECOMMANDATIONS :

Il est rappelé que **la clôture n'est pas obligatoire**. Dans le cas de sa mise en place, il est important de **préserver les anciens murs et murets de pierre**. Ils font partie de la **richesse patrimoniale** des centres et permettent de **clairement identifier la limite entre espace public et espace privé**. Ils permettent aussi de **prolonger le caractère minéral spécifique** des rues de Damgan. Cependant, **leur hauteur ne doit pas être trop importante** pour ne pas refermer la rue.

Lors de la réalisation de nouveaux murs ou murets, il est important de **se poser la question de la hauteur, des matériaux utilisés** (appareillage en pierre si possible) **et des couleurs recherchées** pour se rapprocher au mieux des couleurs de la pierre existante.

Les joints ont aussi leur importance, on **évitera de choisir des couleurs jaune-ocre**, qui tranchent avec la pierre locale, on préférera du gris.

Les éléments techniques (coffrets, boîte aux lettres, sonneries...) peuvent aussi être **intégrés** à ces murs, éviter de les implanter seuls au bord de la voie.

Les nouveaux murs ou murets peuvent **combinés avec des dispositifs à claire-voie et ainsi allier la pierre / le bois / le végétal** selon les schémas ci-contre. Les hauteurs de l'ensemble ne devront pas dépasser 1m/1,50m.



La végétation des jardins égaye la rue

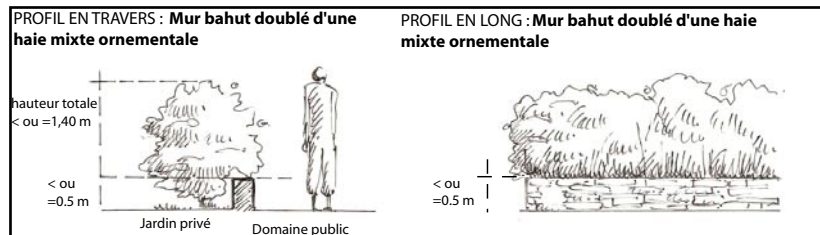


Le traitement minéral qui s'étire jusqu'au pied de mur

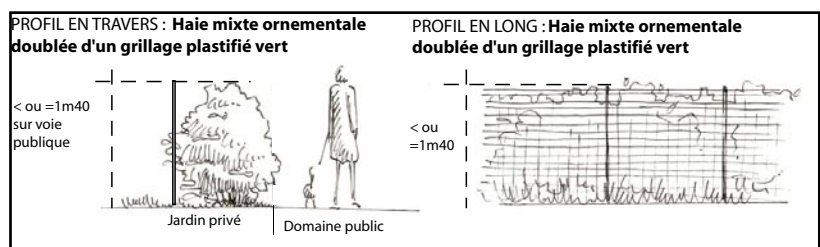


Réutiliser les murs traditionnels dans les projets





Clôture avec muret et haie



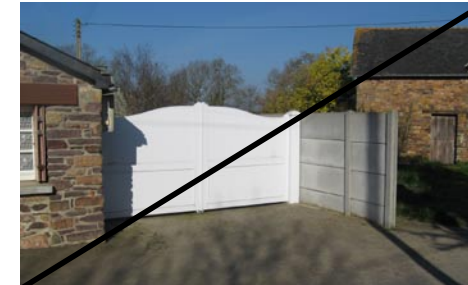
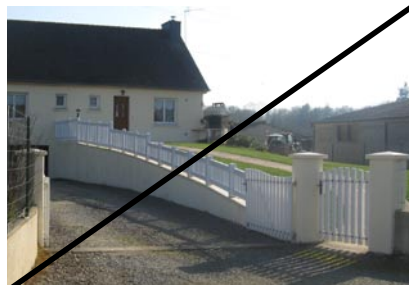
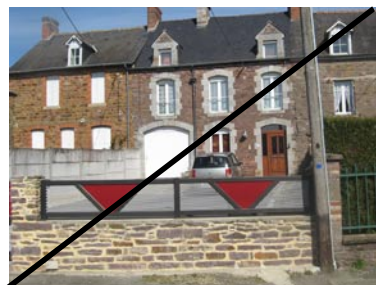
Clôture avec clôture et haie



On trouve de nombreux murs et murets surmontés de systèmes à claire-voie



A éviter : Le PVC blanc et les modèles de clôtures préfabriqués très «design»



• Portails et grilles

CONSTAT :

Les constructions étant souvent à l'alignement de la voie, **il y a peu de portails ou de grilles. Lorsque les constructions observent un retrait, avec un mur ou muret, parfois il n'y a pas de portail, la limite étant déjà clairement identifiée.** Lorsque ceux-ci sont mis en place, ils sont en bois ou en métal.

RECOMMANDATIONS :

La mise en place d'un portail **n'est pas obligatoire**. Il est **préférable de les choisir aux formes simples** (métal, bois...) **et discrets**.

Leur **couleur** peut être en **harmonie avec celle des menuiseries de l'habitation, avec les menuiseries souvent peintes en blanc**. Il est important d'**éviter les effets de mode** et les effets «**design**» de certains portails en PVC.

La mise en oeuvre, de **grilles métalliques de style ancien**, peintes avec des **couleurs foncées** (vert, brun, gris, noir...) est également possible.

• Palette végétale pour des haies libres



Arbutus unedo



Hydrangea



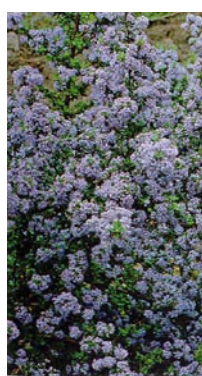
Escallonia



Tamarix



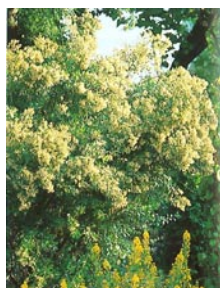
Cytisus x praecox



Céanothe



Buddleia



Baccharis hamifolia



Abelia

RECOMMANDATIONS :

Les haies libres peuvent être plantées d'**arbustes en arrière du muret**. Elles pourront être composées de 5 à 7 espèces différentes plantées sur deux rangs, en quinconce et espacées de 0,50m entre rang et de 0,80m sur rang. Les essences proposées ci-après sont adaptées au climat de bord de mer.

Végétaux adaptés au bord de mer :

Arbustes à isoler :

Hortensia (*Hydrangea*)

Céanothe (*Ceanothus* sp.)

Seneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)

Brachyglottis (*Brachyglottis greyi*)

Rince bouteille (*Callistemon citrinus*)

Garrya (*Garrya elliptica*)

Lavatère (*Lavatera maritima*)

Olivier odorant (*Osmanthus fragans*)

Germandrée en arbre (*Teucrium fruticans*)

Arbres et arbustes pour haies :

Abelia (*Abelia X grandiflora*)

Arroche (*Atriplex halimus*)

Chalef argenté (*Eleagnus ebbingeii*)

Escallonia

Olearia (*Olearia traversii*)

Arbre aux fraises (*Arbutus unedo*)

Genêt (*Cytisus x praecox*)

Pittospor de Chine (*Pittosporum tobira*)

Tamaris (*Tamarix*)

Romarain (*rosmarinus officinalis*)

Arbres à isoler :

Mimosa (*Acacia dealbata*)

Arbre à soie (*Albizia julibrissin*)

Arbre de judée (*Cercis siliquastrum*)

Février doré (*Gleditsia triacanthos*)

Savonnier (*Koelreuteria paniculata*)

Lilas des indes (*Lagerstromia*)

Rosier grimpant (*Rosa climbing chrysler imperial sp.*) Clématite (*Clematis sp.*)



Glycine (*Wisteria sp.*)



Iris (*Iris*)



Bergénie (*Bergenia*)



Aubriète (*Aubrieta*)



Agapanthe (*Agapanthus*)



Hortensias (*Hydrangea*)



• Végétaux pour murs, pieds de murs et jardins protégés

RECOMMANDATIONS :

Les murs, murets et pieds de mur peuvent être égayés avec quelques vivaces, bulbes, plantes grimpantes ou arbustes.

Plantes grimpantes pour habiller les façades, pignons, murs :

Rosier grimpant (*Rosa climbing chrysler imperial sp.*)

Bignone (*Campsis grandiflora*)

Clématite (*Clematis sp.*)

Glycine (*Wisteria sp.*)



Vivaces et annuelles en mélange et vigne vierge en façade

Vivaces pour les murs et murets :

Corbeille d'or (*Alyssum saxatile*)

Aubriète (*Aubrieta*)

Oeillet (*Dianthus deltoïdes*)

Bergénie (*Bergenia*)

Iris (*Iris sp.*)

Agapanthe (*Agapanthus*)



Rose trémière

Arbustes pour les pieds de murs :

Hortensias (*Hydrangea sp.*)

Arbres pour jardins protégés :

Figuier (*Ficus carica*)

Mimosa (*Acacia*)

Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)

Lilas des Indes (*Lagerstromia indica*)

Murier blanc (*Morus alba*)

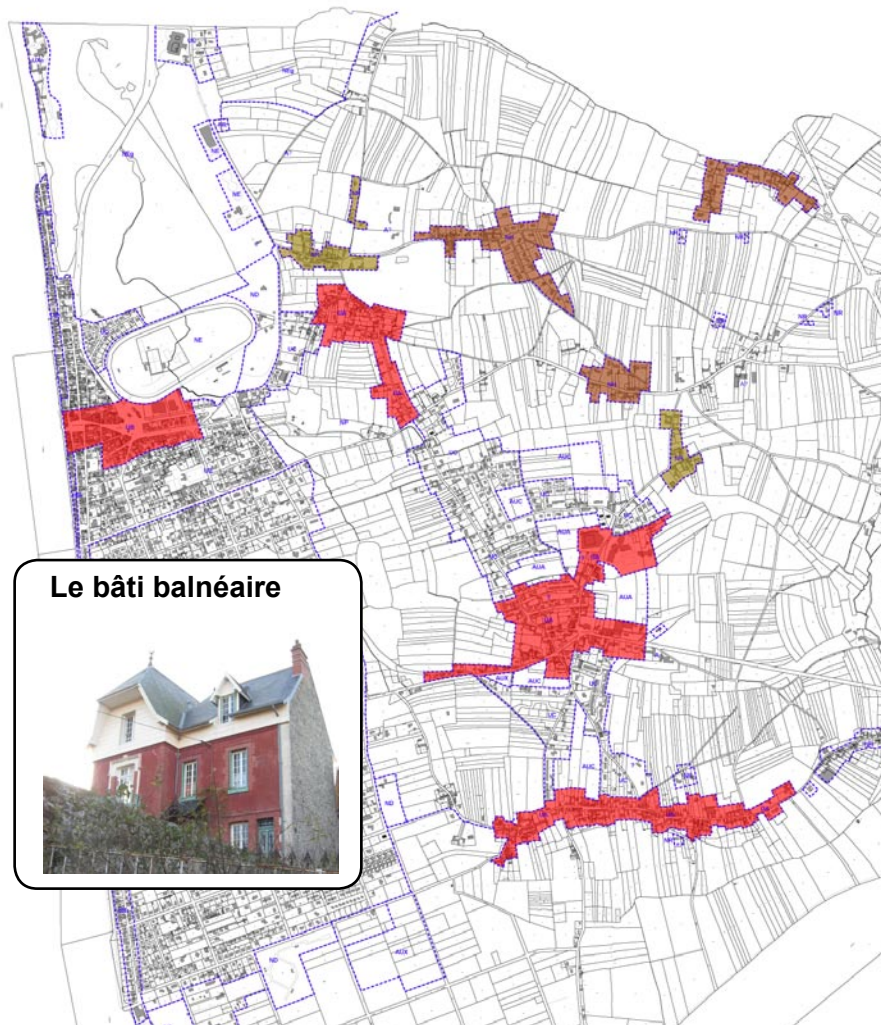
Eucalyptus

Arbre à soie (*Albizzia julibrissum*)

Laurier sauce (*Laurus nobilis*)



Mimosa



- un **bâti balnéaire et Coutainville** que l'on peut retrouver par exemple sur la rue de Balinville

RAPPEL HISTORIQUE :

L'attractivité du littoral fait apparaître au **XIXe siècle les premières stations balnéaires**, ce sont les milieux mondains et intellectuels qui s'y retrouvent. Ils résident ainsi l'été sur le littoral, comme la bourgeoisie locale y vient pour son repos dominical. Cela induit **l'essor de centres balnéaires importants** tels que Jullouville, Saint-Pair-Sur-Mer, Agon-Coutainville....

Ainsi, dès 1850, une architecture «balnéaire» ou de «villégiature» apparaît sur le littoral Normand, elle se présente sous forme de villas, hôtels ou encore casinos.

Banc d'essai pour de nombreux architectes, les styles de ces constructions sont très variés et surprenants. Leur architecture **s'inspire des modèles Normands mais également du pittoresque anglais** ou encore d'architectures extra-régionales très hétéroclites (imitation du style normand, régionalisme à l'anglaise, néo-gothique romantique ...). **Ensuite, de nouvelles formes inspirées du mouvement moderne** apparaîtront dès 1945, celles-ci s'accompagneront de l'emploi de nouveaux matériaux. Parmi les villas balnéaires, on trouve aussi des modèles plus modestes.



Hôtel à Coutainville

A toutes les époques, les constructions balnéaires ont inventé de nouveaux styles architecturaux

Des villas balnéaires



Des architectures plus modestes



CONSTAT :

Ces villas de **type villégiature** sont parsemées sur l'ensemble du territoire et concentrées principalement à Coutainville et au sud du Vieux Coutainville (carrefour entre la rue du général Guérin d'Agon et rue du Feugré).

A Coutainville, les constructions s'inspirent du modèle villégiature en créant un véritable centre. Les constructions y sont **denses mitoyennes et hautes**, créant des **rues animées, avec des commerces en rez-de-chaussée**. Les constructions sont à l'alignement.

Ailleurs, les villas balnéaires sont de **grandes demeures isolées** dont certaines se sont converties en hôtel, centre de vacances... Ces constructions sont en **retrait de l'alignement, implantées** de façon ponctuelle **dans le tissu ancien**.

Elles s'inscrivent dans de larges parcelles. Leurs volumétries souvent imposantes et se détachent des ensembles bâtis. Ce sont des éléments repérables (par leur architecture ou leur volumétrie) dans le tissu ancien ou pavillonnaire.

RECOMMANDATIONS :

Tout nouveau projet devra prendre en compte la **composition de la rue dans laquelle il s'insère**.

Il faudra privilégier une **implantation de la maison de même type** que les implantations voisines et traiter les clôtures dans une même continuité. (voir : traitement des limites entre espace privé et espace public).

Une architecture rappelant les constructions balnéaires.



Villa balnéaire



Grandes demeures isolées dans leur parc arboré



Villa les 7 cheminées

CONSTAT :

Les villas sont **élancées**, la logique de développement privilégiée est l'**apparat**, elles comportent corps et avant-corps. La volumétrie principale est **de forme simple**, sur une base rectangulaire.

Le **faîtage principal et l'orientation** de la construction est généralement **parallèle à la voie**. Les volumes comprennent souvent des **tourelles**.

Les hauteurs des habitations sont **R+C et R+1+C** avec des hauteurs sous plafond assez importantes pour les plus hautes, les combles sont souvent aménagés et comportent des lucarnes. A Coutainville, les constructions sont plus compactes, avec des hauteurs plus importantes.

1 La façade **principale** des villas est celle donnant sur la **rue**. Certaines villas de type balnéaire ont des façades composées de **nombreux détails architecturaux et souvent une composition des ouvertures asymétriques**.

2 Mais la plupart des villas possèdent **des façades dites composées selon un axe de symétrie**, les ouvertures sont alignées soit verticalement, soit horizontalement.

RECOMMANDATIONS :

Dans le cas d'un projet de rénovation d'une villa, des **extensions** pourront intervenir sur **les pignons et les façades arrières** à condition que leur architecture s'accorde avec celle des villas, notamment concernant les volumétries, les matériaux et compositions des façades. **Les extensions** devront toujours avoir un **volume plus petit que le gabarit que la construction principale**, afin de ne pas venir concurrencer, ni venir en confrontation avec la villa existante. Les toitures des extensions privilégieront **les lucarnes jacobines**, comme celles que l'on trouve sur certaines les villas. Les **lucarnes frontons** peuvent aussi être utilisées, mais elles sont imposantes et ne doivent pas être trop nombreuses si on ne veut **pas «écraser» l'ensemble**. Pour l'aménagement des **combles**, l'**apport de lumière** se fera autant que possible par la pose de **châssis de toit encastrés**.

Pour la création de baies, il est important de préserver **l'équilibre de la façade** et de respecter :

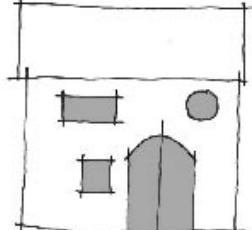
- les rapports de proportion entre les pleins et les vides
- les proportions et le type d'ouvertures existantes
- les axes de composition de la façade.

L'ajout de saillies en façade : leur volumétrie et leur surface doivent **respecter les caractéristiques du bâti existant**.

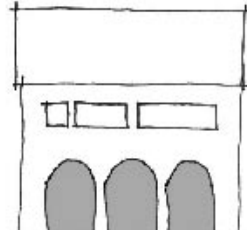
Typologies des ouvertures des villas balnéaires



Toitures dissymétriques dans le sens de la longueur



Juxtaposition de nombreux types d'ouverture



Ordonnances de style étranger à la région (ex: arcade)



Maison marocaine de 1903

CONSTAT :

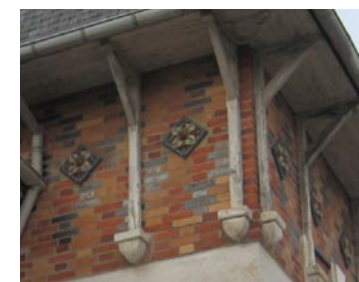
Les toitures présentent **souvent des pentes différentes**, avec des parties en **demi-croupes** de pentes abruptes, **débordants**, soutenus pas des aisseliers, d'autres à **longs pans**. Les toitures sont parfois pourvues d'**épis de faîtages** qui sont la marque de distinction du propriétaire.

Les ouvertures sont pourvues de balcons avec des **gardes corps en bois sculptés**, avec parfois des **bow-window**.

Les façades sont pourvues de **nombreux détails architecturaux**, comme des **frises**, appareillage de **briques**, **pierre granit** aux angles de murs apparents, encadrements en **briques cintrées**, **modénatures** diverses, **épis de faîtages**, **mosaïques** et **colombages**...

RECOMMANDATIONS :

Préserver les détails architecturaux caractéristiques de la construction, les valoriser, les remplacer tel que l'original lorsqu'ils sont détériorés.



Jeu dans les couleurs de briques



Colombage (plaquage ou peinture)



Mosaïque, encadrements en briques, corbeaux en bois



Souche de cheminée en brique et faîtage en épis

Epis de faîtage



Tourelle avec frises, encadrements de Fenêtres cintrées (arc outrepassé arabe)



Plaque en céramique avec le nom de la maison



Frise sculptée





Maison de style normand

CONSTAT :

La simplicité, la sobriété, le contraste des nuances de couleurs et l'usage des matériaux sont la caractéristiques de ces villas :

- un **enduit plutôt clair** pour le corps principal (tonalité de blancs)
- des **encadrements de fenêtre, modénatures en tons plus soutenus** (enduit, mosaïques, pierre de granit ou brique)
- les **volets bois extérieurs sont peu présents** et doivent donc être discrets, d'une teinte en harmonie avec la façade ou mieux, préférer les volets intérieurs
- Les **toitures des villas** sont entièrement en **ardoise**. Certaines constructions comportent même de l'ardoise à l'ancienne.
- la **brique** est utilisée **ponctuellement** pour les modénatures, souches de cheminée, encadrements de fenêtres.

RECOMMANDATIONS :

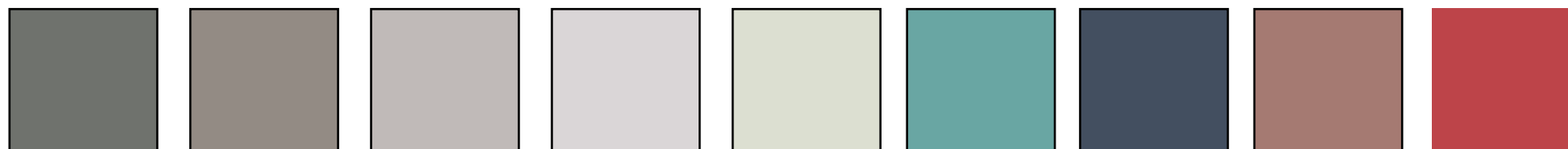
Les teintes du **corps principal** respecteront des **nuances de gris, taupe et blanc**. Les menuiseries, volets, frises, modénatures et autres décorations auront des teintes plus soutenues.

L'utilisation de matériaux existants sur ce type de constructions tels que la brique, les mosaïques, le bois peint... **est encouragé, même pour les extensions et rénovations.**

toiture

façade principale

menuiserie/modénature/volet



RECOMMANDATIONS :

Les façades seront de coloris clairs (palette de blancs), on évitera les teintes de jaunes clairs, pastels clairs. On utilisera un **enduit à la chaux plutôt qu'un enduit ciment** favorisant ainsi la respiration des murs en moellons de granit.

*Illustration - 20 extension de maisons-
Oliver Darmon - Ed : Ouest France*



*une utilisation de menuiseries aluminium et
de verre pour les ouvertures.*

Les menuiseries devront rester **en harmonie** avec la construction et avec les autres constructions. On pourra **travailler les contrastes** avec le blanc de la façade.

Le choix des menuiseries devra s'harmoniser avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux d'origine. S'il est préférable de mettre en oeuvre des menuiseries en bois avec des essences de pays telles que le chêne ou châtaignier sur le bâti ancien, on pourra également opter pour des menuiseries aluminium, en veillant à harmoniser leur teinte à celle de l'enduit et à celles des constructions existantes. Le PVC est fortement déconseillé.

Ici le système de panneaux photovoltaïques est intégré dans les ardoises .



Les volets : Dans la mesure du possible les **volets et persiennes d'origine sont conservés**. Ne poser des volets extérieurs que s'ils existaient à l'origine (attention à l'éclatement de la pierre lors de la pose des gonds).

Les volets roulants sont préférables si leur **coffre est invisible** depuis l'extérieur. Il est préférable d'intégrer le rail dans la maçonnerie au ras des fenêtres et non au nu extérieur de la maçonnerie.

Les matériaux de toiture, à l'exception des toitures terrasses, sera l'ardoise, le zinc ou tout matériau présentant un aspect ou une couleur similaire.

Les éléments techniques tels que panneaux solaires ou photovoltaïques, antennes, chauffe-eau solaires sont autorisés à condition qu'ils soient harmonieusement intégrés à la construction.

RECOMMANDATIONS :

Pour les extensions, on privilégiera l'**emploi des matériaux d'origine ou bien des enduits aux tonalités proches de la construction principale**. L'emploi de matériaux contemporains pourra être utilisé dès lors qu'ils s'intègrent dans le paysage proche et lointain.

Aussi l'**emploi de teintes plus soutenues en contraste** avec le bâtiment principal est possible, comme le coloris des menuiseries par exemple. Il devra s'harmoniser avec les coloris des constructions avoisinantes.

Les toitures seront en ardoise et on préconisera des toitures végétalisées pour les toitures terrasses.

Matériaux déconseillés : matériaux peu durables ou de mauvaise qualité : revêtement bitumé, matériaux de synthèse tels que le fibrociment, les enduits de parement synthétiques, shingle.



Utilisation de béton banché pour une extension



Le bois utilisé en parement des façades





CONSTAT :

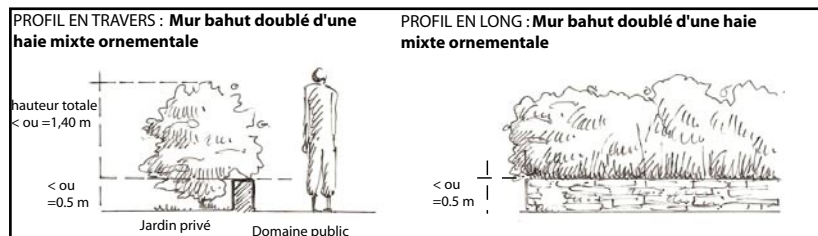
Les clôtures de ces grandes demeures sont souvent composées de murs en pierre. Ces hauts murs permettent de préserver les parcs arborés de ces villas. La clôture permet de délimiter l'espace public de manière assez claire.

RECOMMANDATIONS :

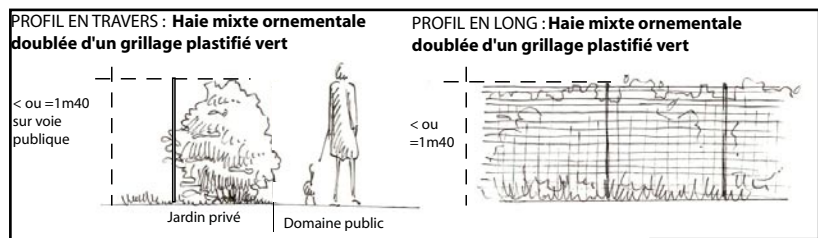
Les murs d'enceinte de la propriété en pierre devront être conservés, entretenus. Lors de la création d'une nouvelle clôture, on veillera à reprendre cette typologie et s'inspirer de leurs appareillages.

Les murets servent aussi à **intégrer les coffrets électriques** et même dans certains cas, les **boîtes aux lettres**.





Clôture avec muret et haie



Clôture avec clôture et haie

• Portails et grilles

CONSTAT :

Les limites de parcelles des villas comportent de **peu portails et portillons**. Ils sont en **bois ou en fer forgé, plus ou moins travaillés**. On note qu'ils sont **souvent pleins**, afin de maintenir une intimité aux jardins.

Les couleurs des peintures sont en **harmonie avec l'environnement direct ou reprennent les teintes des menuiseries de la construction** : des camaïeux de bleus, du rouge, du blanc et du brun.

RECOMMANDATIONS :

Dans le cas de la mise en place de portails, il est préférable qu'ils soient **en bois, simples et discrets** (vantaux en lames de bois).

Les systèmes combinant pierre/bois/végétal, peuvent être réutilisés dans la construction de nouvelles clôtures, **s'inspirant des modèles que l'on trouve sur les villas plus anciennes**.

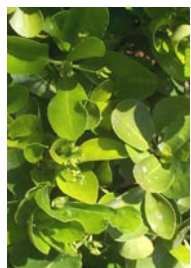
La mise en oeuvre de grilles ou portails métalliques de style ancien, peintes (vert, brun, gris, noir, voire blanc...) est également envisageable.



• Végétaux pour haies taillées



Chalef argenté
(*Elaeagnus ebbingei*)



Fusain (*Euonymus japonicus*)



Escallonia rubra



Pittosporum tobira



Olearia virgata



Arbutus unedo



Elaeagnus X ebbingei

CONSTAT :

Les plantations de thuyas (Thuja sp.), faux-cyprès (Chamaecyparis sp.), cyprès (Cupressus sp.), X cupressocyparis (cupressocyparis sp.), épinettes (berberis sp.), pyracanthas (Pyracanthas sp.) en haies monospécifiques taillées sont vivement déconseillées.

Ces plantations n'ont pas de rapport avec la végétation locale du point de vue de leur aspect. Elles vieillissent mal et sont relativement difficiles à entretenir au fil du temps (développement en hauteur de végétaux qui supportent difficilement les tailles répétées pendant plusieurs années, sensibilité à la sécheresse ou épinettes).

Outre ces aspects pratiques et esthétiques, les Thuyas et autres conifères contribuent à acidifier le sol jusqu'à le rendre quasiment stérile et sont donc déconseillés d'un point de vue environnemental.

RECOMMANDATIONS :

Il est préférable de mettre en place les haies taillées lorsqu'il n'existe pas de limite à l'espace public (pas de présence de mur ou muret). En effet, les haies taillées structurent l'espace public.

La palette propose des plantes qui ne sont pas sensibles au sel et au vent, car leur feuillage gris est coriace et recouvert d'une pruine. On préférera donc des espèces moins artificielles (photographies ci-contre et liste ci-dessous) :

Pourpier de mer (*Atriplex halimus*)

Aubépine (*Crataegus*)

Troëne commun (*Ligustrum vulgare*)

Eleagnus (*Elaeagnus X ebbingei* et *japonicus*)

Arbre aux fraises (*Arbutus unedo*)

Olearia virgata

Pittosporum de Chine (*Pittosporum tobira*)

Fusain vert (*Euonymus europaeus*)

Escallonia

Rosier grimpant (*Rosa climbing chrysler imperial sp.*) Clématite (*Clematis sp.*)



Glycine (*Wisteria sp.*)



Iris (*Iris*)



Bergénie (*Bergenia*)



Aubriète (*Aubrieta*)



Agapanthe (*Agapanthus*)



Hortensias (*Hydrangea*)



• Végétaux pour murs, pieds de murs et jardins protégés

RECOMMANDATIONS :

Les murs, murets et pieds de mur peuvent être égayés avec quelques vivaces, bulbes, plantes grimpantes ou arbustes.

Plantes grimpantes pour habiller les façades, pignons, murs :

Rosier grimpant (*Rosa climbing chrysler imperial sp.*)

Bignone (*Campsis grandiflora*)

Clématite (*Clematis sp.*)

Glycine (*Wisteria sp.*)



Vivaces et annuelles en mélange et vigne vierge en façade

Vivaces pour les murs et murets :

Corbeille d'or (*Alyssum saxatile*)

Aubriète (*Aubrieta*)

Oeillet (*Dianthus deltoïdes*)

Bergénie (*Bergenia*)

Iris (*Iris sp.*)

Agapanthe (*Agapanthus*)



Vivaces et annuelles en mélange

Arbustes pour les pieds de murs :

Hortensias (*Hydrangea sp.*)

Arbres pour jardins protégés :

Figuier (*Ficus carica*)

Mimosa (*Acacia*)

Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)

Lilas des Indes (*Lagerstromia indica*)

Murier blanc (*Morus alba*)

Eucalyptus

Arbre à soie (*Albizzia julibrissum*)

Laurier sauce (*Laurus nobilis*)

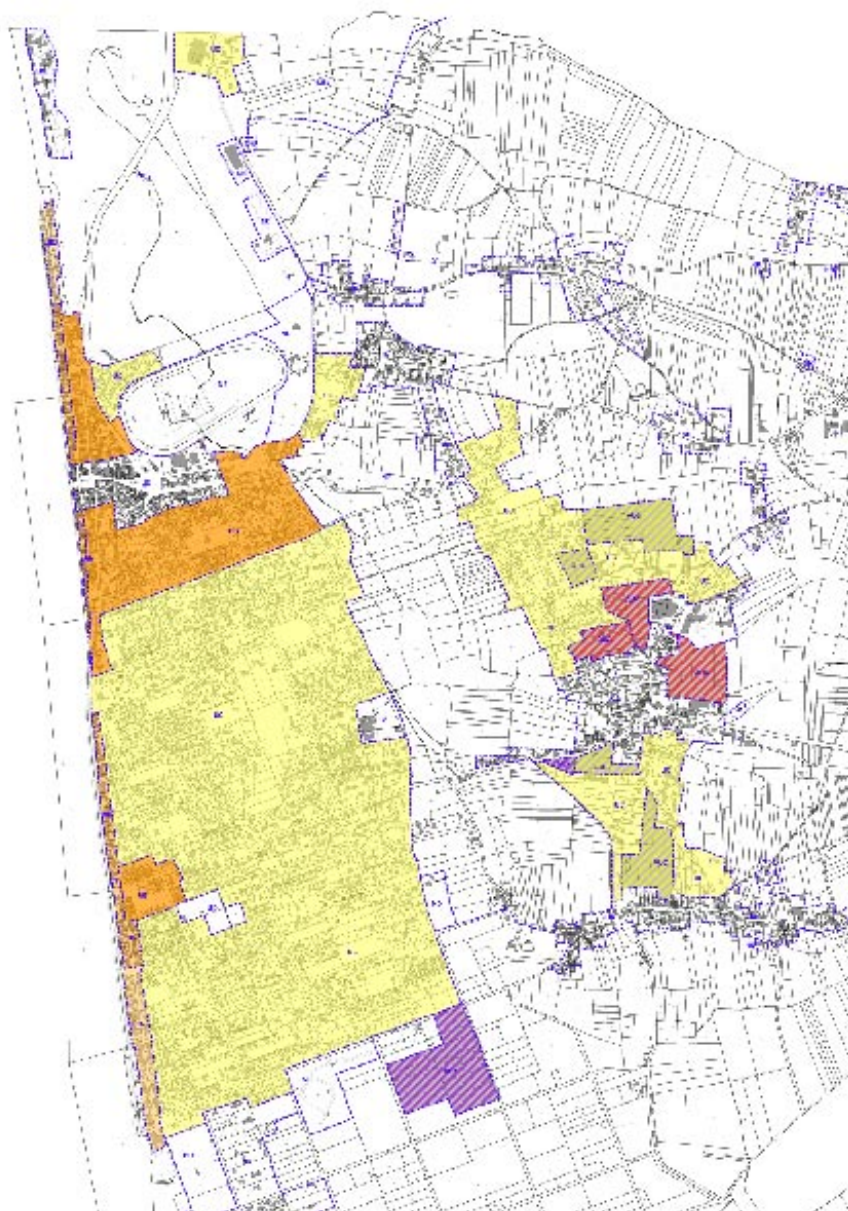
Rose trémière



Mimosa

B- Habiter les **quartiers récents**





Secteur UB : secteur central, originel et dense de Coutainville et du Passous ainsi que les secteurs bâtis en front de mer

Secteur UC : secteur d'extension urbaine.

Secteur AUA : secteur de développement de densité se rapprochant de la zone UA

Secteur AUC : .secteur de développement de densité se rapprochant de la zone UC

CONSTAT :

L'implantation des constructions dans les opérations récentes est souvent en contradiction avec les implantations des centres anciens. En effet, les secteurs d'habitat pavillonnaire sont souvent constitués d'une juxtaposition d'opérations sans lien entre elles. Elles se tournent le dos et correspondent plus à un urbanisme d'opportunité qu'à un développement urbain cohérent et économe.

Les implantations rencontrées sont en majorité en retrait de l'ensemble des limites (de 5m minimum), avec des hauteurs de constructions inférieures à celles des centres anciens (R+C).

Les densités bâties de ce secteur ne sont pas très élevées comparées à celles rencontrées dans les centres anciens où les maisons sont mitoyennes notamment.

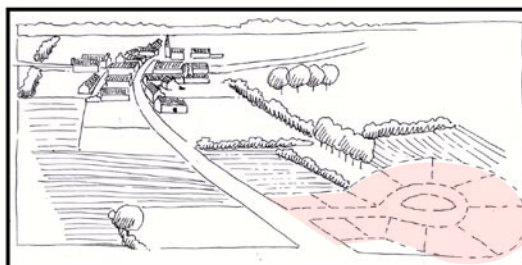
RECOMMANDATIONS :

Un des enjeux majeurs consiste donc à atténuer cet impact entre les deux types d'urbanisation, en agissant notamment sur les constructions nouvelles qui constituent l'essentiel de ces extensions. Les implantations bâties devront donc se faire plus proches de la voie et avec plus de mitoyenneté, de manière à agir comme un rappel du bâti ancien et à retrouver de la densité urbaine, même dans les secteurs de développement.

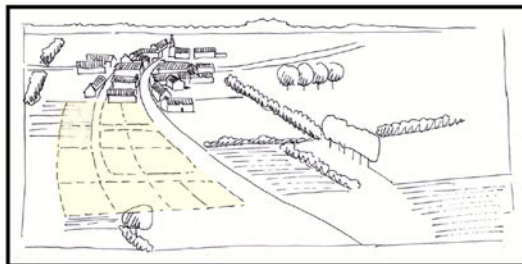
Il est important de raccrocher la construction à son contexte physique, et s'appuyer sur le contexte bâti pour améliorer son intégration à la trame déjà existante.



Sur ces exemples, l'espace public semble se prolonger jusqu'à l'avant des maisons.



TRAME DE
LOTISSEMENT
À ÉVITER



TRAME DE
LOTISSEMENT À
PROMOUVOIR



Perte de cohérence urbaine au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre dense



CONSTAT :

Les volumétries des constructions de ces secteurs sont **très hétéroclites** et rivalisent parfois de **performances architecturales**. Les volumes sont souvent complexes, découpés, avec des avancées, des retraits.

On trouve aussi bien des constructions :

- 1 - **néo normandes**, reconnaissable à leur **lucarnes fronton**, les **colombages** (peints ou en parement).
- 2 - des **pavillons** typiques des années 70, avec des toitures deux pans ou un pan, des retraits par rapport à la voie.
- 3 - **groupées en collectifs, intermédiaires et maisons en bande**. Ce type de constructions datant des années 70 / 80 semble totalement déconnecté des autres types d'implantations. Ces mêmes typologies construites plus récemment semblent plus respectueuses des formes urbaines anciennes.
- 4 - **contemporaines** avec des toits plats, des toitures 4 pans, des fenêtres hublots...

RECOMMANDATIONS :

La **volumétrie des constructions doit reprendre** les caractéristiques du tissu ancien, tant au point de vue des hauteurs que du gabarit. Les volumes simples et sobres sont préférés aux volumétries complexes.

Les **gabarits** qui composent le tissu ancien sont **facilement réappropriables dans les nouvelles opérations**, en intégrant des petits collectifs, des maisons en bande ou des logements intermédiaires par exemple. La typologie de hameaux est intéressante à retrouver.



Typologie de hameau retrouvée

4



4



4



RECOMMANDATIONS :

Les volumétries des habitations pourront **se rapprocher de celle du bâti traditionnel** : parallélépipédique, plutôt rectangulaire que carrée.

Afin d'allonger le volume de l'habitation on pourra y accoler des volumes annexes (garage, cellier..) sur le mode des constructions traditionnelles.

On **évitera également de multiplier les angles aigus ou obtus** qui donnent des volumes intérieurs compliqués.



Les lucarnes fronton sur les constructions neuves : un rappel des constructions traditionnelles



Des constructions contemporaines respectueuses des volumes de l'habitat ancien



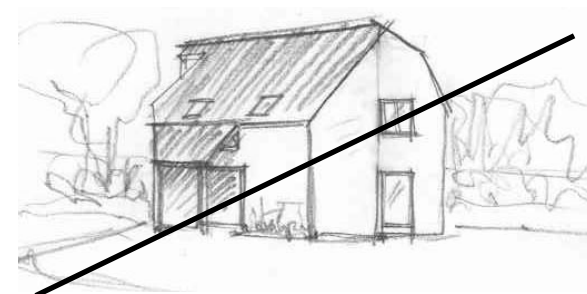
Des volumes simples et sobres : une insertion harmonieuse dans le contexte bâti



Des couleurs, des formes respectueuses du bâti traditionnel



Une juxtaposition de volumes simples rappelant dans la composition la cour des anciennes longères.



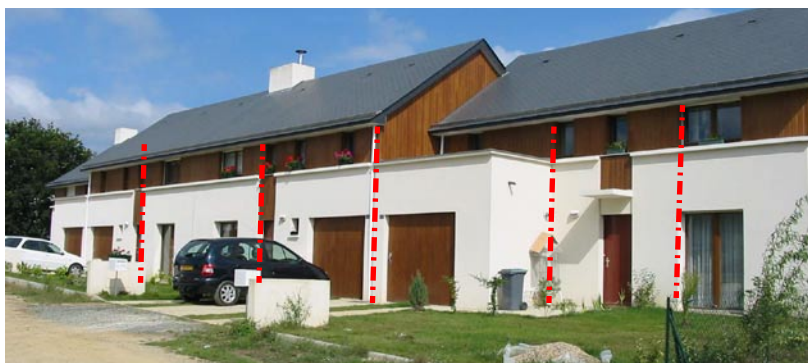
Ci-contre, à éviter : Un volume complexe et une multitude de typologie de percements

CONSTAT :

Les proportions des ouvertures et le rapport entre leur surface et celle des murs déterminent l'**équilibre de la façade**.

Dans l'architecture contemporaine, qui repose sur la réalisation de **grandes baies**, ce rapport plein /vide est complètement démesuré.

En effet, les percements sur les maisons contemporaines sont **multiples**, avec des **baies** qui sont aussi larges que hautes, avec parfois des formes aux angles aigus.

**RECOMMANDATIONS :**

Un projet contemporain **s'intègre parfois plus facilement** dans les zones d'extension vierges de toute construction.

Une architecture **contemporaine bien pensée**, qui **se préoccupe de sa relation avec l'espace public, de son implantation, de sa volumétrie, de ses matériaux** s'accorde bien souvent parfaitement avec l'habitat ancien, **même si toutes les composantes ne sont pas reprises** (exemple en haut à gauche : toit plat créé mais couleurs en harmonie avec les couleurs de l'habitat ancien, implantation créant des rues...)

Architecture contemporaine **ne signifie pas forcément des volumes compliqués** ; les gabarits traditionnels peuvent être réinterprétés et accompagnés de **matériaux innovants** ; une architecture plus contemporaine comportant des **toitures-terrasses** peut **s'inscrire dans des volumes simples**.

Un projet dont la volumétrie sera plus complexe, pourra s'intégrer dans le paysage grâce à des matériaux et des **couleurs foncées, proches des tonalités du paysage**.

Pour les ouvertures, privilégier la **simplicité des formes des ouvertures** et qui soit soucieuse d'une **façade composée harmonieusement**.

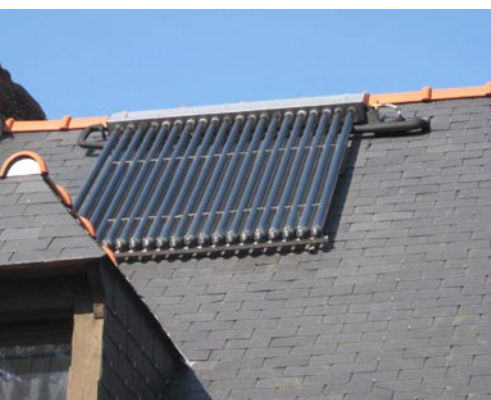
Pour cela, le **rythme des ouvertures et leur taille** doivent être étudié.

Les ouvertures **plus hautes que larges** sont un bon **rappel** des constructions plus anciennes. La **symétrie** dans l'implantation des **ouvertures** est à rechercher.

On évitera les **ouvertures «originales»** et les **effets de mode** tels que les ouvertures hublots, triangulaires et autres.

CONSTAT :

Le **Grenelle de l'environnement** et la prise de conscience générale du développement durable a provoqué un **boom des énergies renouvelables**. Ces équipements apportent de **nouveaux éléments techniques** qui sont additionnés aux façades et toitures.



Un système d'aérothermie «camouflé» dans une structure prolongeant la façade.

RECOMMANDATIONS :

On évitera la mise en place de **panneaux solaires** à terre, dans les jardins. **Ceux-ci, tout comme les chauffe-eau solaires seront installés en toiture.** Il est préférable de les installer en **cohérence avec le reste du bâtiment**, en **symétrie des ouvertures** notamment.

Les **systèmes d'aérothermie et de climatisation** devront se faire **discret** et être installés de manière à **limiter leur impact visuel**. Parfois, il peut être intéressant de **prolonger la façade sur une partie** pour placer le système dans un petit sas ouvert. Des plantations peuvent aussi permettre de mieux les intégrer.



Les clôtures grillagées en retrait par rapport à la limite du terrain, avec les plantations donnant sur la rue



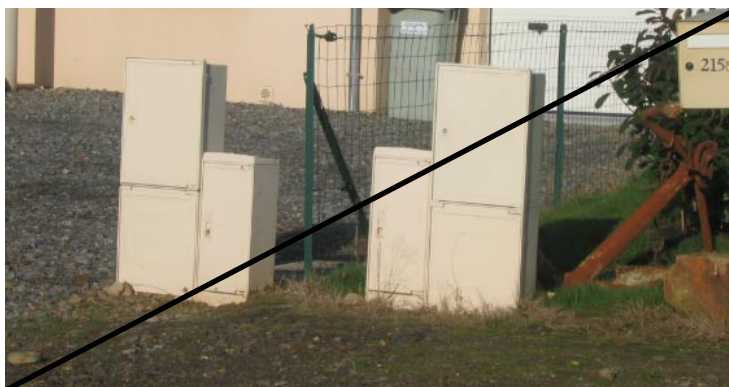
Local à poubelles chaché derrière un bardage bois. Les coffrets peuvent être discrètement dissimulés dans les pavages.

RECOMMANDATIONS :

Les coffrets de raccordement aux réseaux, souvent **peu qualifiants et situés au premier plan** le long des axes de circulation, ils pourront être **intégrés dans un muret**, par des **plantations** d'arbustes ornementaux ou par une **structure bardée de bois** de couleur sombre.

Lors de la **réalisation de maçonneries**, on prêter une attention particulière à la mise **en oeuvre des joints** qui déterminent le style du mur. On veillera à ce que les joints soient **affleurants ou en creux** plutôt qu'en « remplissage ». La **couleur des joints** est aussi importante, les blancs et ocre sont à proscrire.

Intégration des coffrets et des boîtes aux lettres dans les clôtures



CONSTAT :

Les pavillons ont des **couleurs d'enduit** parfois **trop tranchées** avec le paysage environnant ou les tonalités rencontrées sur le bâti ancien ou même sur les constructions limitrophes.

La palette des couleurs des constructions plus anciennes s'étend du blanc (enduits à la chaux) au gris - marron (teintes de la pierre).

Même dans l'**utilisation du bois** sur certaines maisons, celui-ci est **parfois traité, vernis, teinté**, ce qui lui donne **une couleur orangée assez éloignée des teintes de la pierre**.

RECOMMANDATIONS :

Il est important de se rapprocher des **tonalités des matériaux locaux, du contexte environnant ou du paysage** au sens plus large pour mieux s'intégrer.

L'utilisation des matériaux locaux est essentielle pour une bonne insertion dans le site, mais l'apparence qu'on leur donne importe également. **Un bois laissé brut ou juste huilé sera alors préféré à des bois teintés, peints ou à des enduits.**

On évitera les enduits couleurs ocre / sables, trop voyants.

Le choix des menuiseries devra s'harmoniser avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux. Elles devront être choisies dans des **teintes soit de la façade, soit d'une couleur plus tranchée** que l'on peut retrouver sur une extension par exemple. S'il est préférable de mettre en oeuvre des **menuiseries en bois avec des essences de pays telles que le chêne ou le chataignier**, on pourra également opter pour des menuiseries aluminium.

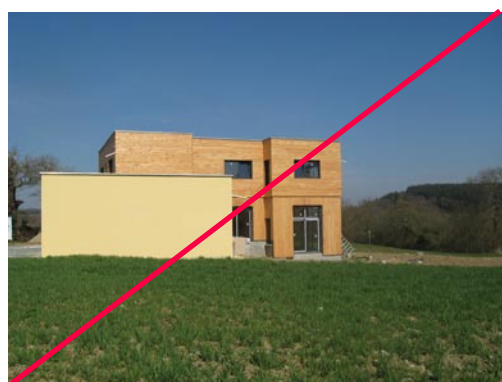
Toiture

Façade

Ouverture



Ici, les menuiseries en bois sont de même teinte que le bardage ; celles des châssis de toit sont proches de l'ardoise



Ci-contre, à éviter : les enduits «sable», trop jaunes



CONSTAT :

Le matériau de toiture traditionnel est l'**ardoise**. Les **toitures plates végétalisées** sont aussi une solution intéressante et écologique, permettent de retenir l'eau à la parcelle.

On trouve **quelques pignons recouverts entièrement ou pour partie par le matériau de toiture** ou par **l'apport d'un nouveau matériau** non présent sur le reste de la construction. Cette technique permettant de se protéger des vents d'Ouest est en **discor-**
dance avec l'unité colorée de la rue.



Quelques pignons en ardoise



Les constructions de la commune ont des toitures ardoises

RECOMMANDATIONS :

Le **faîtage en tuile neuve** devra être évité. On pourra le **remplacer par du zinc**, qui sera d'une couleur plus neutre.

Les pignons seront **laissés dans le même matériau que celui utilisé sur la façade**. Une **isolation par l'extérieur** pourra être mise en place sur l'ensemble de la construction, permettant de rester en cohérence avec l'unité de la rue (alignement des pignons de même couleurs).



La toiture végétalisée présente de nombreux avantages, tant sur le plan de l'esthétique et de la durabilité, que dans une perspective de protection de la biodiversité et de l'environnement en milieu urbain.



CONSTAT :

La transition entre espace naturel et zone agglomérée est parfois très franc, le paysage des extensions urbaines tranche généralement fortement avec l'un ou l'autre des espaces qu'il est censé introduire.

Il semble important de s'interroger sur la transition entre l'espace public et l'espace privé dans les nouveaux quartiers périphériques. Le traitement de ces transitions influence bien souvent la qualité du cadre de vie dans ces zones d'extension.

RECOMMANDATIONS :

Les espaces extérieurs nécessitent d'être **travaillés avec soin afin que ceux-ci participent à la qualité de l'espace public** (voies, chemins piétons, placettes)

- La périphérie des secteurs urbanisés doit être travaillée avec soin. La **plantation d'un filtre paysager de type bocager** permet d'intégrer les futures constructions. Il est donc intéressant que les **porteurs de projet ayant une clôture en contact** avec l'espace naturel prennent soin de planter cette limite.
- **Les accès aux lots, ou zones de stationnement** peuvent s'effectuer à l'avant de l'habitation tout en donnant l'impression que l'espace public se prolonge (même traitement que les placettes par exemple).
- Les **liaisons piétonnes** peuvent s'effectuer entre les lots et être égayées par de la végétation.
- Aussi, la végétation des **clôtures** influence le caractère de la rue : par exemple, les plantations de haies taillées opaques et hautes créent des «couloirs visuels» peu qualifiants, réduisant l'intérêt de l'espace public.
- **Les coffrets de raccordement** aux réseaux pourront être intégrés par des plantations d'arbustes ornementaux ou dans un muret.



Les accès aux lots / les cheminements piétonniers

RECOMMANDATIONS :

La mise en oeuvre de **grandes surfaces en enrobé noir confère un caractère «routier»** peu qualifiant aux cours et voiries privées. Afin **d'alléger leur aspect**, elles peuvent être agrémentées de **lignes de pavés, de végétation** par exemple. Mais on lui **préférera un enrobé coloré beige** ou une **émulsion gravillonnée**, moins onéreuse et d'aspect moins uniforme.

Les cheminements piétonniers pourront être réalisés en **gravillons, en stabilisé de la couleur de la pierre** (gris, gris rosé, ocre ou beige) ou de l'enduit de l'habitation.

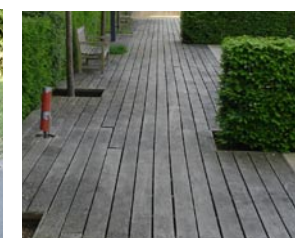
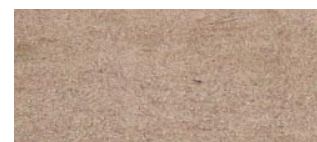
Les pavés peuvent constituer des cheminements piétonniers ou des terrasses esthétiques, tout en s'accordant bien avec la palette colorée locale. Les pavés peuvent être **posés sur sable ou sur mortier**. Ceux posés sur sable auront des **joints enherbés** qu'il faudra juste tondre.

Les **platellages bois** sont aussi intéressants, ils s'harmonisent avec la végétation et créent un autre effet plus chaleureux.

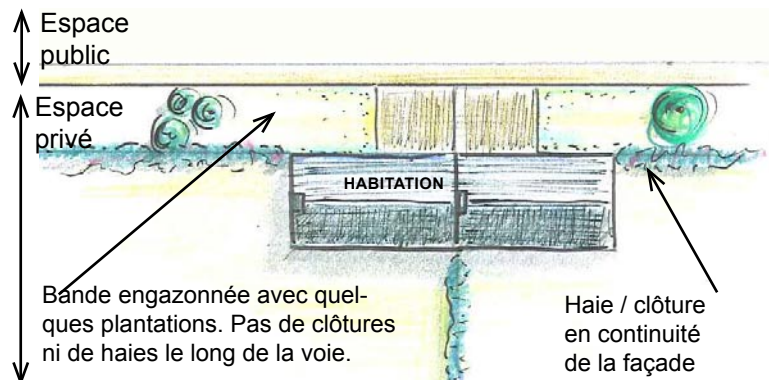
Tant que possible, on **limitera l'imperméabilisation des sols** par l'utilisation de **graviers, de dalles engazonnées pour les stationnements** et on tâchera d'intégrer au maximum les parkings (plantations d'écrans végétaux autour des poches de stationnement, choix de l'emplacement des espaces de stationnements en fonction de leur visibilité...)



Quartier d'habitat à Saint-Jacques de la Lande, 35. Le stationnement s'effectue à l'avant des habitations sur un espace ouvert sur la rue.



Gravillons gris beige ou gris rosé se rapprochant de la couleur de la pierre



L'openspace, une solution pour redonner plus de valeur à l'espace public

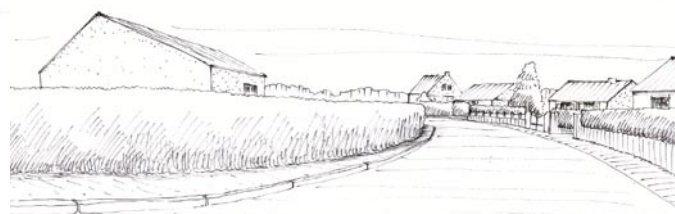
RECOMMANDATIONS :

Il est important de rappeler qu'il n'est **en rien obligatoire de clore son terrain**. Dans certains cas, il peut être intéressant de **créer des «openspace»**. Il faut pour cela imposer un **retrait des constructions** (3 ou 5m par exemple) et autoriser l'**édification d'une clôture implantée elle aussi avec le même recul** que celui observé pour la construction. L'espace ainsi libéré en avant de la construction peut être traité en **jardin d'agrément** (engazonnement et plantation de massifs bas ou d'arbres de moyen développement). **Cette technique très répandue dans les pays anglophones permet de donner l'illusion de voies plus larges, plus respirantes et verdoyantes.**

La clôture n'est **pas obligatoirement composée d'un grillage**, elle peut être en **bois flotté**, en **traverses de bois (Chêne ou Châtaignier)**, créant des espaces plus ouverts.



Les openspace



A éviter: Effet couloir créé par les plantations de haies taillées opaques en limite de parcelle.



Sans clôture grillagée: la limite avec l'espace public est quand même bien présente



Le bois flotté : un bon rappel du cadre de bord de mer



Les ganivelles : un bon rappel du cadre de bord de mer



Un grillage simplement colonisé par une végétation grimpante

• Végétaux pour murs, pieds de murs et jardins protégés

Rosier grimpant (*Rosa climbing chrysler imperial sp.*) Clématite (*Clematis sp.*)Glycine (*Wisteria sp.*)Iris (*Iris*)Bergénie (*Bergenia*)Aubriète (*Aubrieta*)Agapanthe (*Agapanthus*)Hortensias (*Hydrangea*)**RECOMMANDATIONS :**

Les murs, murets et pieds de mur peuvent être égayés avec quelques vivaces, bulbes, plantes grimpantes ou arbustes.

Plantes grimpantes pour habiller les façades, pignons, murs :

Rosier grimpant (*Rosa climbing chrysler imperial sp.*)

Bignone (*Campsis grandiflora*)

Clématite (*Clematis sp.*)

Glycine (*Wisteria sp.*)



Vivaces et annuelles en mélange et vigne vierge en façade

Vivaces pour les murs et murets :

Corbeille d'or (*Alyssum saxatile*)

Aubriète (*Aubrieta*)

Oeillet (*Dianthus deltoïdes*)

Bergénie (*Bergenia*)

Iris (*Iris sp.*)

Agapanthe (*Agapanthus*)



Vivaces et annuelles en mélange

Arbustes pour les pieds de murs :

Hortensias (*Hydrangea sp.*)

Arbres pour jardins protégés :

Figuier (*Ficus carica*)

Mimosa (*Acacia*)

Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)

Lilas des Indes (*Lagerstromia indica*)

Murier blanc (*Morus alba*)

Eucalyptus

Arbre à soie (*Albizzia julibrissum*)

Laurier sauce (*Laurus nobilis*)

Rose trémière



Mimosa

• Palette végétale pour des haies libres



Arbutus unedo



Hydrangea



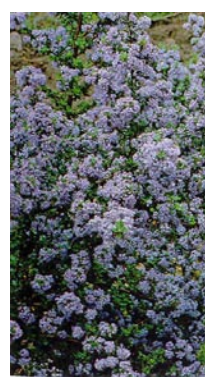
Escallonia



Tamarix



Cytisus x praecox



Céanothe



Buddleia



Baccharis hamifolia



Abelia

RECOMMANDATIONS :

Les haies libres peuvent être plantées d'**arbustes en arrière du muret**. Elles pourront être composées de 5 à 7 espèces différentes plantées sur deux rangs, en quinconce et espacées de 0,50m entre rang et de 0,80m sur rang. Les essences proposées ci-après sont adaptées au climat de bord de mer.

Végétaux adaptés au bord de mer :

Arbustes à isoler :

Hortensia (*Hydrangea*)

Céanothe (*Ceanothus sp.*)

Seneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)

Brachyglottis (*Brachyglottis greyi*)

Rince bouteille (*Callistemon citrinus*)

Garrya (*Garrya elliptica*)

Lavatère (*Lavatera maritima*)

Olivier odorant (*Osmanthus fragans*)

Germandrée en arbre (*Teucrium fruticans*)

Arbres et arbustes pour haies :

Abelia (*Abelia X grandiflora*)

Arroche (*Atriplex halimus*)

Chalef argenté (*Eleagnus ebbingeii*)

Escallonia

Olearia (*Olearia traversii*)

Arbre aux fraises (*Arbutus unedo*)

Genêt (*Cytisus x praecox*)

Pittosporum de Chine (*Pittosporum tobira*)

Tamaris (*Tamarix*)

Romarin (*rosmarinus officinalis*)

Arbres à isoler :

Mimosa (*Acacia dealbata*)

Arbre à soie (*Albizia julibrissin*)

Arbre de judée (*Cercis siliquastrum*)

Févier doré (*Gleditsia triacanthos*)

Savonnier (*Koelreuteria paniculata*)

Lilas des indes (*Lagerstromia*)

• Palette végétale pour des haies bocagères et les jardins

RECOMMANDATIONS :

Des haies bocagères sont assez appropriées pour **délimiter les fonds de parcelles**, en limite avec l'espace naturel, notamment pour le bâti rural, les maisons de maîtres et les villas.

Des fruitiers peuvent aussi être plantés, participants à la composition des haies ou agrémentant les parcelles privées.

ARBRES LOCAUX :

Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Chêne vert (*Quercus ilex*)

Frêne (*Fraxinus excelsior*)

Chêne sessile (*Quercus petraea*)

Bouleau sp (*Betulus*)

Erable commun (*Acer campestre*)

Orme (*Ulmus*)

ARBUSTES LOCAUX :

Ajonc (*Ulex*)

Aubépine (*Crataegus*)

Pourpier de mer (*Atriplex halimus*)

Cornouiller (*Cornus*)

Noisetier (*Corylus* sp.)

Houx (*Ilex aquifolium* sp.)

Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)

Genêt à balai (*Cytisus scoparius*)

Prunellier (*Prunus spinosa*)

Troëne commun (*Ligustrum vulgare*)

Hortensias sp. (*Hydrangea* sp.)

Tamarix

FRUTIERS :

Pommier Reinette du Mans
(*Malus pumila* Reinette du Mans)

Poirier conférence

Prunier mirabelle Reine Claude
à queue courte

Brugon harles Roux

Noyer commun (*Juglans regia*)

Néflier (*Mespulus*)

Groseiller à grappe (*Ribes rubrum*)

Cassis noir (*Ribes nigrum*)

Cognassier constantinople
(*Cydonia*)

Néflier (*Mespilus germanica*)

Myrtilier

Figuier (*Ficus carica*)

Laurier sauce (*Laurus nobilis*)

JARDINS :

Tamarix

Pin maritime (*Pinus maritima*)

Cupressus macrocarpa

Arbre à soie (*Albizia julibrissum*)



Chêne pédonculé (*Quercus robur*)



Albizia julibrissum (Arbre à soie)



Atriplex halimus
(Pourpier de mer)



Noisetier (*Corylus avellana*)



Houx (*Ilex aquifolium*)



Sorbier des oiseleurs
(*Sorbus aucuparia*)



Genêts à balais (*Cytisus scoparius*)



Poirier

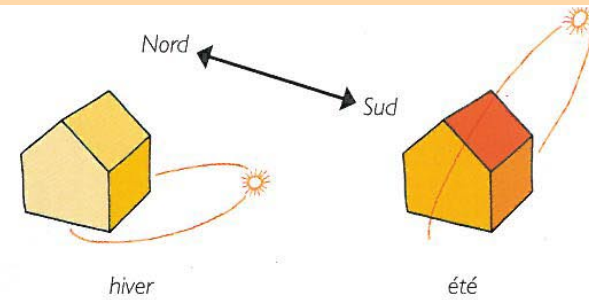
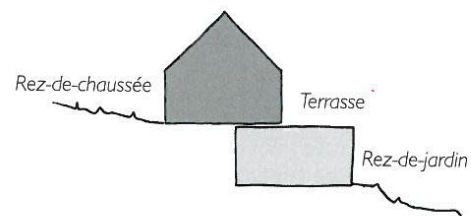
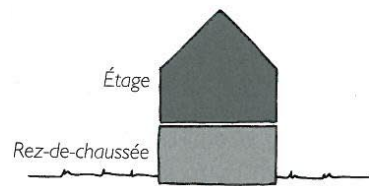


Groseiller (*Ribes rubrum*)



Cassis noir (*Ribes nigrum*)

C- Construire bioclimatique



LES 14 CIBLES HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

**MAÎTRISE DES IMPACTS SUR
L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR***Cibles d'éco-construction*

- Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
- Choix intégré des procédés et produits de construction à faible impact sur l'environnement
- Chantiers à faibles nuisances

Cibles d'éco-gestion

- Gestion de l'énergie
- Gestion de l'eau
- Gestion des déchets d'activités
- Gestion de l'entretien et de la maintenance

**CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT
INTÉRIEUR SATISFAISANT***Cibles de confort*

- Confort hygrométrique / hygrothermique
- Confort acoustique
- Confort visuel
- Confort olfactif

Cibles de santé

- Conditions sanitaires des espaces
- Qualité de l'air ambiant
- Qualité de l'eau

**La notion de qualité environnementale dans
la construction : adopter une démarche HQE**

Privilégier l'usage de matériaux durables et peu consommateurs d'énergie en fonction de leur provenance, du mode de fabrication, du transport, de la mise en oeuvre, de l'entretien et de la recyclabilité (pierre, terre cuite, bois).

Minimiser les consommations d'énergie pour l'édification de la construction, mais aussi dans l'usage : recours aux énergies renouvelables, isolation (du chaud, comme du froid), mode de chauffage, favoriser l'éclairage naturel autant que possible...

Permettre la perméabilisation des sols en favorisant des revêtements végétalisés aussi bien pour les espaces extérieurs (sols) que pour les toitures terrasses.

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.ademe.fr
www.ciele.org

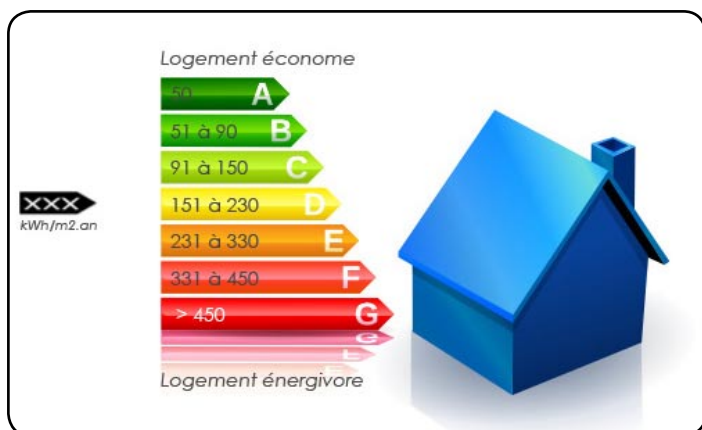
Bretagne Energie :

www.bretagne-energie.fr

Source : www.assohqe.org

Qu'est-ce qu'une construction bioclimatique ?

- maison bioclimatique, maison à **faible consommation d'énergie**, maison passive, éco-maison ou maison verte,
- maison écologique conçue et construite pour **respecter l'environnement** en tirant parti du climat local
- Elle aide ainsi à **réduire la consommation d'énergie** en optimisant son efficacité énergétique et en **utilisant des matériaux renouvelables**
- Il s'agit donc d'une construction **durable à faible impact environnemental**.



De nombreux référentiels existent pour vous aider à définir vos objectifs énergétiques ou environnementaux et les atteindre.

- Les labels de performance énergétique (Cep détermine la consommation d'énergie primaire du bâtiment) calculée sur la RT 2005.
 - **HPE** haute performance énergétique
 - **THPE** très haute performance énergétique
 - **BBC** bâtiment basse consommation
- Bâtiment passif
La consommation d'énergie de la construction est très basse voire entièrement compensé par les apports solaires ou émises par les apports internes.
- Bâtiment à énergie positive (BEPOS)
C'est une construction qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

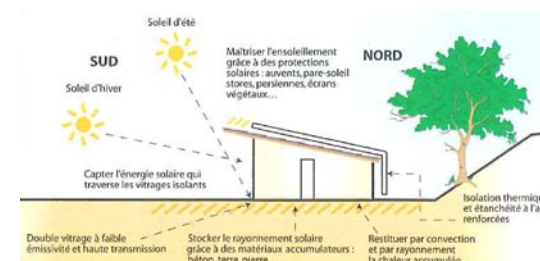
Attention avec la RT 2012 la réglementation imposera le **niveau BBC**

- à partir de 1^{er} juillet 2011 pour les bâtiments neufs non résidentiel
- à partir du 1^{er} janvier 2013 pour les bâtiments résidentiel

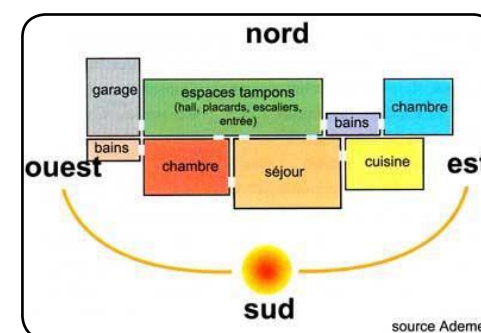
S'orienter selon le contexte naturel

1-L'orientation du projet selon le climat

- une façade sud fortement exposée au soleil
- penser l'organisation interne en fonction des vents et la course du soleil (zone tampon au nord et à l'ouest ; pièce de vie au sud)
- adapter aux besoins saisonniers:
 - **la façade sud** capte fortement les apports solaires en hiver (façade captrice)
 - **la façade Nord** ne capte pas les apports solaires (façade déperditives)
 - les façades est et ouest** ainsi que la toiture sont alternativement captrice (en été, source de surchauffes) et déperditives (en hiver, source de refroidissement du logement)



Source : GUIDE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT DURABLES - PAYS DE RENNES - 2006



2-La prise en compte du bâti et de la végétation

Bien intégrer la construction dans le paysage local

- la végétation existante et le bâti peuvent porter ombre et limiter les apports passifs mais peuvent également jouer un rôle de protection.
- privilégier les vues

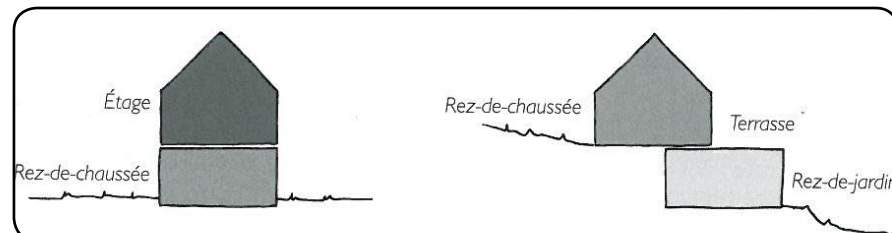
CONCRÈTEMENT, on privilégiera :

- une **orientation Sud des principales pièces occupées le jour** (salon, cuisine, chambres enfants, bureau, accueil...)
- un **positionnement au Nord des pièces tampons**, ne nécessitant pas d'être très chauffées (cellier, garage, buanderie,...)
- l'**ensoleillement différencié des façades** et espaces intérieur: maximal en hiver mais modéré en été : emploi d'auvent, d'avant-toit...

3-Le respect du relief

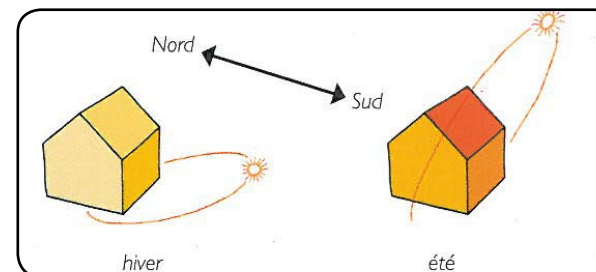
Bien intégrer la construction dans le paysage local

- transformation minimum du terrain
- la construction s'adapte au terrain et non l'inverse



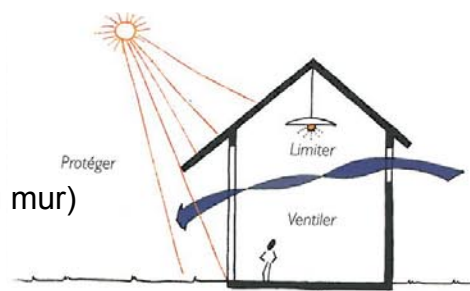
■ Elaborer une stratégie «bioclimatique»

minimiser le recours à des dispositifs de régulation



1-En été la stratégie du froid

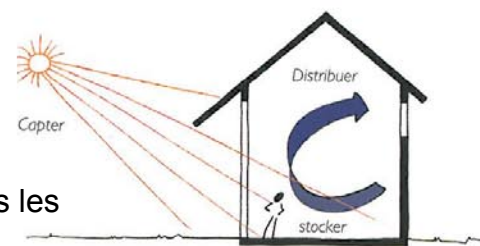
- protéger les façades du rayonnement solaire
- limiter les apports internes au sein du logement
- ventiler l'espace au sein du logement (ventilation nocturne-inertie du mur)



maison «salle danse» - architecte
Alter Smith et Ghislain His - le patio

2-En hiver la stratégie du chaud

- capter les apports solaires sources de chaleur et de lumière
- stocker les apports de chaleur
- distribuer efficacement la chaleur et la lumière naturelles dans les différents espaces

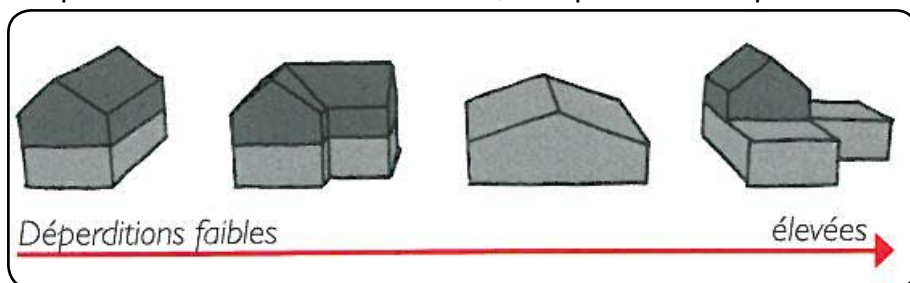


maison textile - architecte Durand
Colas - Lamballe - lotissement

SOURCES : CAUE 44

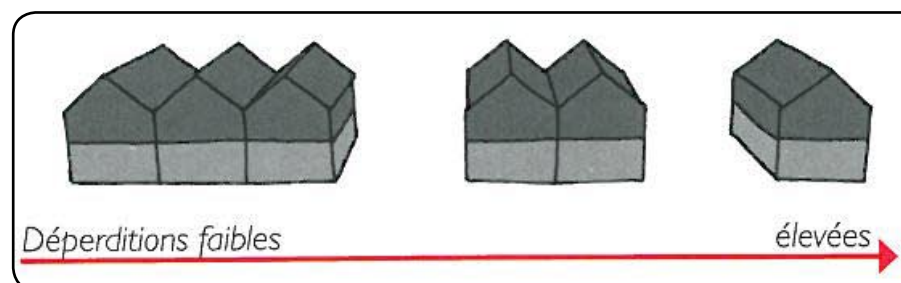
■ Concevoir la volumétrie pour limiter les pertes de chaleur

1-Optimiser la forme de la maison ; compacité et simplicité des formes



SOURCE : CAUE 44

2-favoriser la mitoyenneté pour limiter la surface des murs



■ Penser les ouvertures pour capter le maximum des rayons du soleil

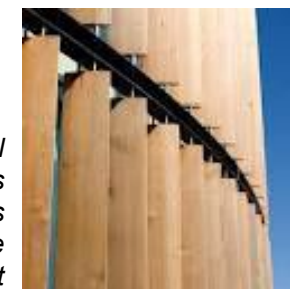
La gestion des **ouvertures fait partie intégrante de la réflexion** sur l'habitat bioclimatique. **Leurs tailles et leurs agencements** permettent d'**optimiser les apports** des rayonnements solaires. Il est important de profiter de ces apports solaires en hiver, lorsque le soleil est bas, en laissant le soleil rentrer dans la construction par le Sud et l'Ouest.

Afin de se protéger de ces rayons l'été, le recours à des brises-soleil est nécessaire : Ceux-ci permettent de bloquer/ filtrer les rayons du soleil lorsque ceux-ci sont au zénith en été. Il existe deux types de dispositifs selon l'exposition Sud ou Ouest.

Les grandes ouvertures de type verandas ou baies vitrées par exemple sont généralement situées au Sud pour éviter les déperditions l'hiver.



Brise soleil horizontal : Lutte contre les rayons solaires d'été sur la façade Sud



Brise soleil vertical : Lutte contre les rayons solaires d'été sur la façade Ouest

■ Intégrer les éléments techniques

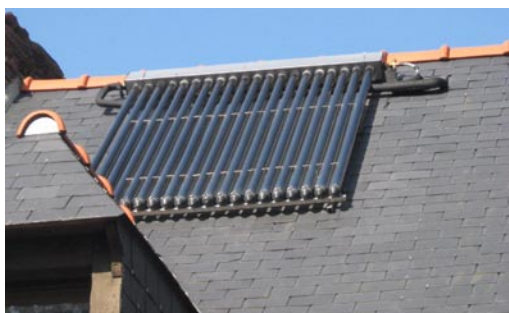
Il s'agit avant tout de **développer des énergies naturelles, locales et parfois «gratuites»**. Différentes **énergies renouvelables** peuvent être développées et combinées à travers un projet de construction :

- L'énergie **éolienne** : préconisée plutôt pour des entreprises, cette source d'énergie pourra produire de l'électricité.
- L'énergie **solaire thermique** : préconisée pour les équipements et l'habitat, elle fournira de l'eau chaude sanitaire ainsi que du chauffage.
- L'énergie **solaire photovoltaïque** : préconisée pour les équipements et l'habitat, elle fournira de l'électricité.
- La **géothermie et l'aérothermie** : préconisée pour les équipements et l'habitat, l'énergie venant du sol ou de l'air sera restituée sous forme de chauffage ou d'électricité, par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur (PAC).
- Le **bois** (chaudière ou poêle à bois) : préconisé pour toutes sortes de projets de constructions (équipements, habitat, entreprises)

RECOMMANDATIONS :

Quelque soit le ou les systèmes mis en place, ceux-ci devront s'insérer au mieux dans la construction ou paysage de la rue :

- on évitera la mise en place de **panneaux solaires** à terre, dans les jardins. **Ceux-ci, tout comme les chauffe-eau solaire seront installés en toiture**. Il est préférable de les installer en **cohérence avec le reste du bâtiment**, en **symétrie des ouvertures** notamment et **encastrés**.
- les **systèmes d'aérothermie et de climatisation** devront se faire **discret** et être installés de manière à **limiter leur impact visuel**. Parfois, il peut être intéressant de **prolonger la façade sur une partie** pour placer le système dans un petit sas ouvert. Des plantations peuvent aussi permettre de mieux les intégrer.



De même, l'eau de pluie peut être récupérée pour un usage dans la construction (alimentation WC, arrosage du jardin, lavage de la voiture...), **grâce à :**

■ **Toitures stockantes/végétalisées**

= toiture-terrasse à faible pente.

L'eau de pluie est stockée provisoirement sur le toit, sur quelques centimètres, par l'intermédiaire d'un parapet en pourtour de toiture.

Une partie est absorbée ou s'évapore (notamment dans le cas de toitures végétalisées). **L'autre est évacuée par un dispositif de vidange assurant la régulation des débits.**

+ : isolation thermique et phonique efficace

■ **Cuve de récupération**

= conteneurs ou citernes pouvant être enterrés. Ils sont raccordés à l'évacuation des tuyaux de descente d'eau pluviale.

Les eaux sont stockées en vue d'une revalorisation future (réserve incendie ou usages domestiques, etc.) ;

■ **Puit d'infiltration**

= situé en pied de gouttière, il s'agit d'un massif drainant permettant l'infiltration des eaux de toiture



RECOMMANDATIONS :

Quelque soit le ou les systèmes de récupération des eaux de pluie mis en place, ceux-ci devront **s'insérer au mieux dans la construction et ne pas être visible depuis le paysage de la rue :**

- On préférera la mise en place de **cuve de récupération des eaux pluviales enterrées**.
- Lorsque cette solution n'est pas envisageable, les cuves devront être **harmonieusement intégrées soit par l'aménagement** (profiter d'un décroché de façade pour intégrer la cuve dans un recoin) ou **par de la végétation** et ne pas être visible depuis l'espace public.

■ Définir les qualités de l'enveloppe

Réguler le confort intérieur

1-le pouvoir isolant de l'enveloppe

- limiter les échanges thermiques
- limiter les nuisances sonores



2-l'Inertie ; Capacité à stocker la chaleur ou la fraîcheur et à la restituer ensuite

- choix du système constructif
- choix du matériaux de construction

3- la perspiration ; permet la régulation de l'humidité interieure en laissant transiter la vapeur d'eau sans laisser passer l'air.

- grande sensation de confort
- air interieur plus sain

QUELQUES SOLUTIONS

l'isolation par l'exterieure : permet de traiter les ponts thermiques de manière plus efficace et de garantir l'inertie des murs extérieurs.

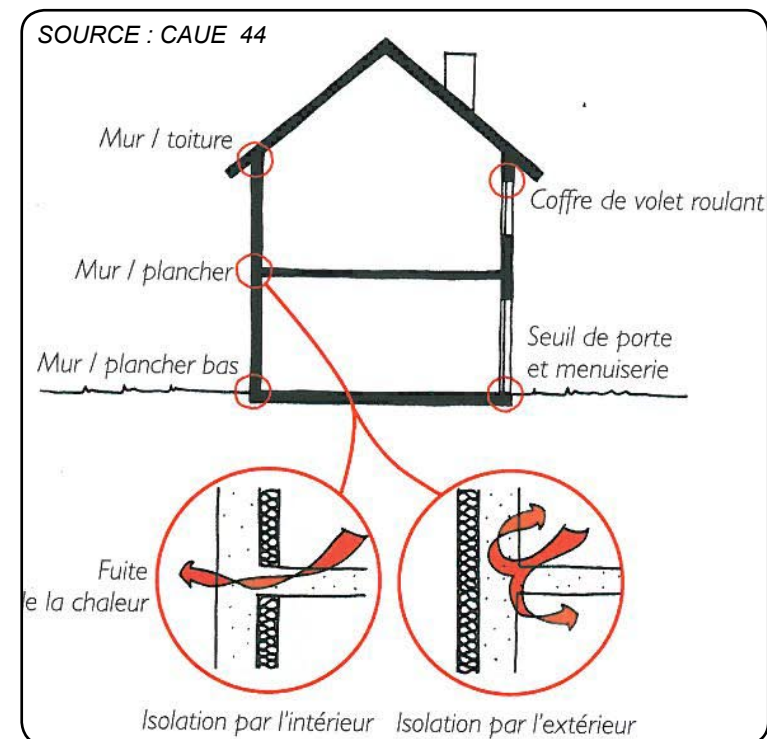
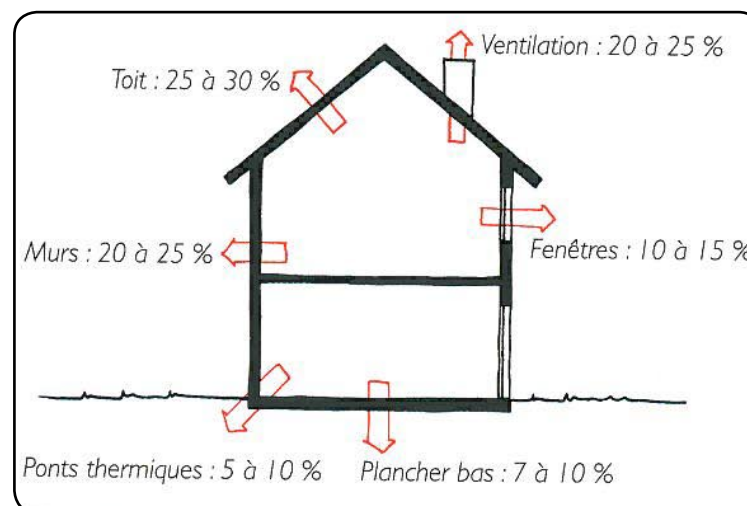
Une isolation répartie dans l'ensemble des murs : dans le cas d'une ossature bois l'isolant se positionne entre les montants

Les matériaux comme les briques alvéolées en terres cuites ou le béton cellulaire sont des matériaux possédant un pouvoir isolant.

Des rupteurs thermiques peuvent être positionnés notamment aux jonctions des murs, planchers et toiture

Paroi ayant une très bonne étanchéité à l'air

Une isolation peu sensible à la vapeur d'eau et forte capacité hygroscopique (laine de chanvre, ouate de cellulose...)

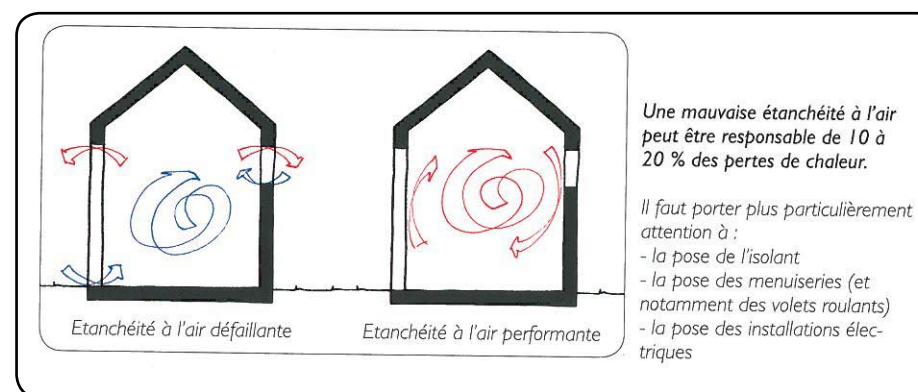


4-l'étanchéité à l'air

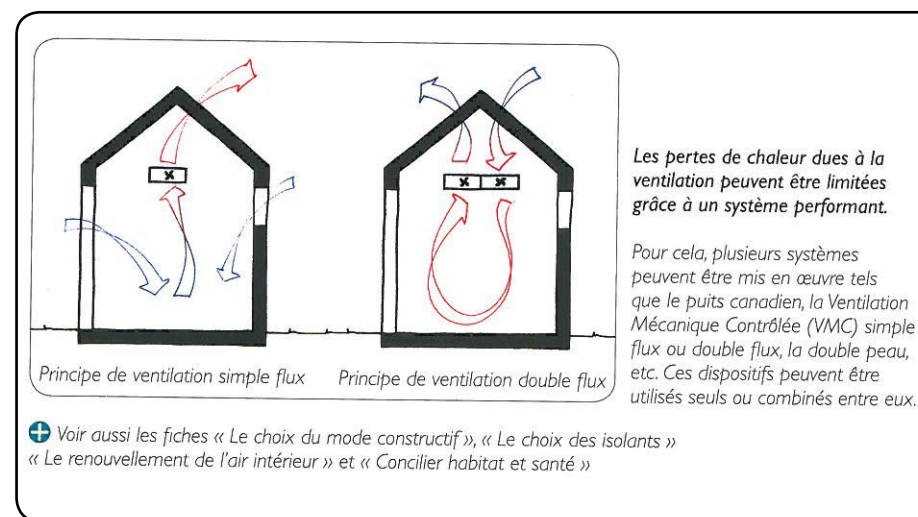
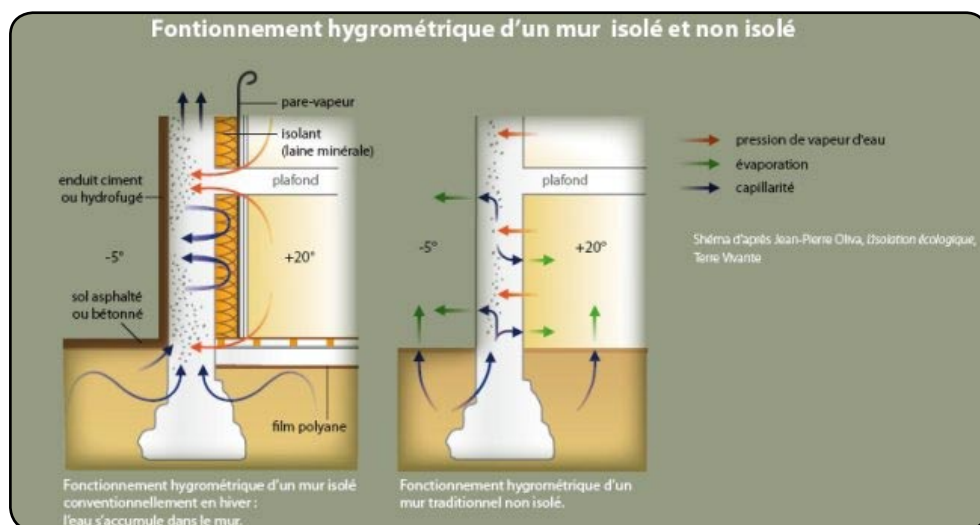
- efficacité de l'isolation
- efficacité du système de ventilation
- choix du matériaux de construction et de mise en oeuvre

5- la ventilation ; permet d'assainir l'air intérieur et de réguler l'humidité.

- remplacer l'air vicié intérieur par l'air neuf extérieur
- limiter la perte de chaleur induite par la ventilation du logement (elle est du à une volonté plus forte d'étanchéité à l'air)



SOURCE : CAUE 44



■ Le choix des matériaux

■ Choisir des matériaux sains

Matériaux ayant peu d'impact sur l'environnement et sur la santé, produisant peu de composés organiques volatils (COV)

■ Notion de durabilité du matériau

Matériaux naturellement durables : sans traitement, ceux-ci sont naturellement résistants.

■ Utiliser les filières courte

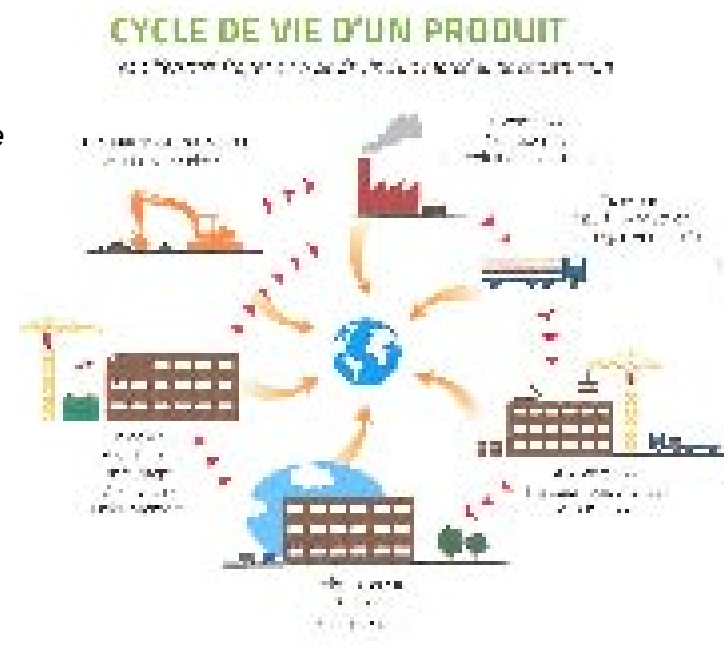
Faire travailler les locaux, penser à s'approvisionner près de chez soi, avec des produits locaux.

■ Cycle de vie du matériau

Penser à la vie du matériau depuis sa production jusqu'à son recyclage. Quelle empreinte écologique celui-ci a-t-il?

Bien anticiper le recyclage des matériaux.

Les matériaux : Il s'agit de réduire les déperditions de chaleur vers l'extérieur. En Bretagne, la consommation d'énergie dans les logements est en effet responsable de 32% des émissions de gaz à effet de serre.



Source : ABIBOIS

■ La Brique

La brique en terre cuite est fabriquée avec des argiles cuites à très hautes températures et compressées. Ces briques sont très résistantes et offrent un bon confort thermique (deux fois supérieure au parpaing).

La brique Monomur est plus aérée. C'est un bon isolant. lors de sa cuisson, des microbilles sont ajoutées, ce qui augmente la quantité d'air contenu dans la brique. c'est un meilleur isolant que le parpaing.

La brique rayonnante est une brique de terre crue ou cuite dans lesquels sont insérés des tubes pour un système de chauffage basse température.

La brique en terre crue est composée de terre argileuse, de copeaux de bois et de paille. Elles permettent de réaliser des cloisons apportant de la masse thermique et régulant l'humidité. Elles servent pour le remplissage de structure bois.

La brique de chanvre est le seul matériau isolant permettant d'atteindre la valeur de a RT 2005.

■ Le bois

Il nécessite peu de transformation, ce qui limite son bilan énergétique. Son coût énergétique est plus faible que celui du béton, de l'acier ou de l'aluminium, sauf qu'il provient de régions éloignées, ce qui augmente son bilan carbone. C'est un matériau recyclable et qui permet en fin de vie de servir de combustible fournissant chauffage et énergie.

■ L'argile

Ces matériaux 100% recyclables sont utilisés en intérieur, mur ou en plafond. Leur apport en masse thermique est remarquable. ils permettent une très bonne régulation de l'humidité.



Brique Monomur



Brique de chanvre



Ossature bois



Ossature bois



Source :
GUIDE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT DURABLES -
PAYS DE RENNES - 2006



Ossature bois



Ossature bois

RECOMMANDATIONS :

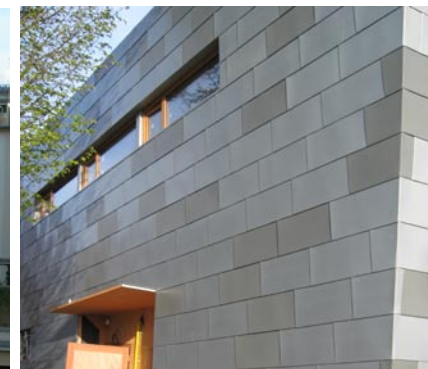
Il est important de se rapprocher des **tonalités des matériaux locaux, du contexte environnant ou du paysage** au sens plus large pour mieux s'intégrer.

L'utilisation des matériaux locaux est essentielle pour une bonne insertion dans le site, mais l'apparence qu'on leur donne importe également. **Un bois laissé brut ou juste huilé sera alors préféré à des bois teintés, peints ou à des enduits.**

On évitera les enduits couleurs ocre / sables, trop voyants.

Dans l'habitat bioclimatique, afin de convertir la lumière en chaleur, il convient **d'utiliser des matériaux opaques**, pour éviter la réflexion, comme des dalles ou des murs peints d'une couleur sombre. Cependant, ils ne doivent pas être trop sombres au risque que leur surface s'échauffe énormément et atteigne des températures qui peuvent devenir dangereuses pour ses occupants. Une teinte brune ou terre cuite est un bon compromis entre les performances thermiques et le rendu esthétique.

Le choix des menuiseries devra s'harmoniser avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux. Elles devront être choisies dans des **teintes soit de la façade, soit d'une couleur plus tranchée** que l'on peut **retrouver sur une extension** par exemple. S'il est préférable de mettre en oeuvre des **menuiseries en bois avec des essences de pays telles que le chêne ou le chataignier**, on pourra également opter pour des menuiseries aluminium.



Toiture

Façade

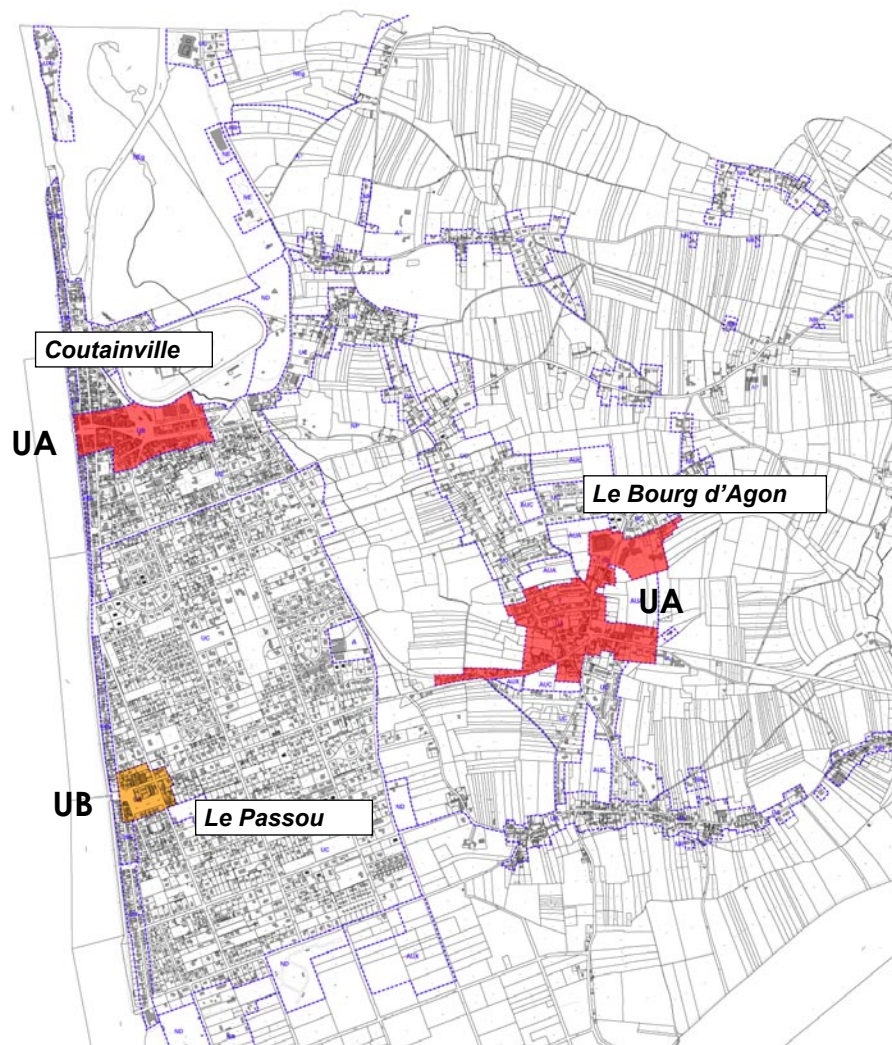
Ouverture



3 - Les devantures commerciales



3- Les pôles commerciaux



Secteur UA : secteur central, ancien et dense du bourg, du Vieux Coutainville et de la rue d'Agon

Secteur UB : secteur central, originel et dense de Coutainville et du Passous ainsi que les secteurs bâtis en front de mer

1- Coutainville**2- Le Bourg d'Agon****3- Le Passou**

Trois pôles commerciales de proximité se développent sur la commune :

1- Coutainville : Il correspond au secteur ancien de Coutainville, **dense et compact relativement haute** dont les premières constructions datent de 1898.

Une architecture **hétérogène** marquée par des grands espaces publics (stationnement, place).

Ce secteur devra faire l'objet **d'attentions particulières** afin de lui redonner **une image attractive** animée par ses commerces et de **valoriser sa centralité**.

2- Le Bourg d'Agon : Il correspond au secteur ancien, **un tissu urbain dense**, les commerces sont essentiellement concentrés **autour de l'église** en RDC de vieux bâti en pierre. Un commerce se dénote toutefois du paysage urbain et marque **un emplacement fort dans le bourg**.

2- Le Passou : Un second pôle urbain s'est développé à partir de la cale du Passous. Il est **plus modeste** qu'autour des Places du Général de Gaulle et du 28 juillet 1944. Il accueille des commerces - hôtels- camping, le centre de sauvetage en mer, les places du Maréchal Leclerc et E.Leroux. **Une attraction commerciale plus liée au tourisme avec une dynamique en période estivale**

Le paysage de la rue est défini par un certain nombre de constantes liées à la forme d'urbanisation et aux traditions locales d'architectures. Il convient de respecter ces constantes :

Les lignes verticales du rythme parcellaire, limites en largeur des boutiques :



Les devantures commerciales notamment matérialisent les limites parcellaires et rythment ainsi le paysage de la rue.

RECOMMANDATIONS :

Gommer au RDC les lignes verticales de mitoyenneté c'est interrompre le rythme du découpage parcellaire et perturber l'animation de la rue :

- les devantures commerciales ne doivent pas s'implanter à cheval sur 2 bâtiments.



- Elles doivent au contraire poursuivre en façade les lignes de mitoyenneté



croquis : Agence «Une fenêtre sur la ville» - Paris

La ligne horizontale des hauteurs d'étage, limite en hauteur les boutiques

l'harmonie tient beaucoup de la régularité des hauteurs d'étage de ces façades.



Des hauteurs de devantures trop diversifiées dans une même rue perturbent l'homogénéité de l'alignement.

un surdimensionnement et un grand étalement qui nuit à la lecture



RECOMMANDATIONS :

Les devantures commerciales ne doivent pas être conçues isolément par rapport à leur environnement.

- les devantures commerciales doivent être exclusivement implantées en RDC



- l'étendue d'un commerce à l'étage peut être signalée par des éléments rapportés sur la façade : des stores, lettrage, éclairage, applique...



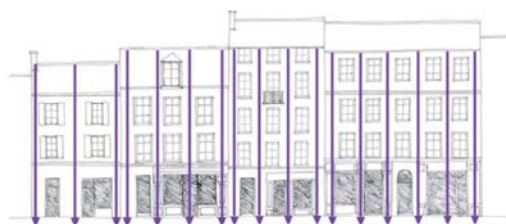
croquis : Agence «Une fenêtre sur la ville» - Paris

les éléments porteurs et les ouvertures participent aux rythme de la façade

Située à la base de l'immeuble les devantures commerciales participe à la lecture de l'architecture du bâtiment.



Les lignes de descente des charges* sont matérialisées par les parties maçonnées entre deux baies (trumeaux*).



croquis : Agence «Une fenêtre sur la ville» - Paris



RECOMMANDATIONS :

Les devantures commerciales ne doivent pas être conçues isolément par rapport à leur environnement.



perçement à organiser

- le RDC doit présenter une assise solide propre à la stabilité du bâtiment

- pour une restauration : retrouver autant que possible les percements d'origines
- pour la création de commerce à partir d'une habitation : maintenir la totalité des éléments de structures et la largeur des percements existants.



Etat initial



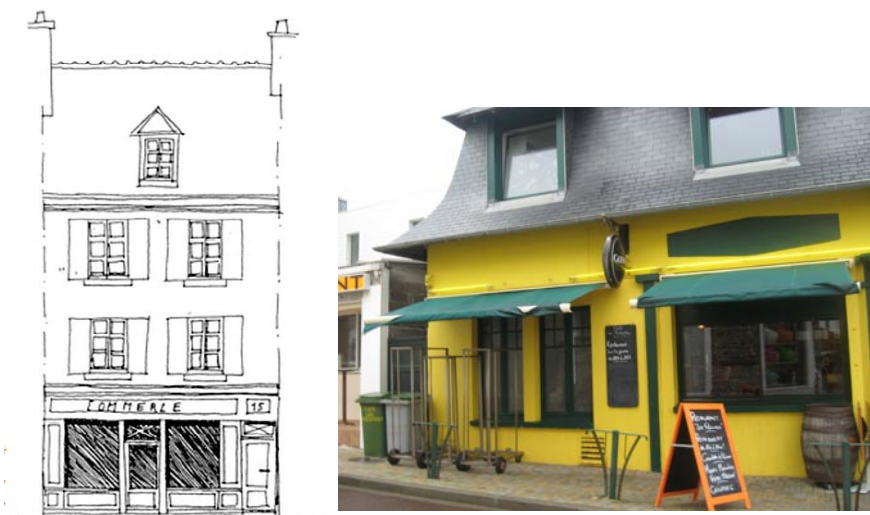
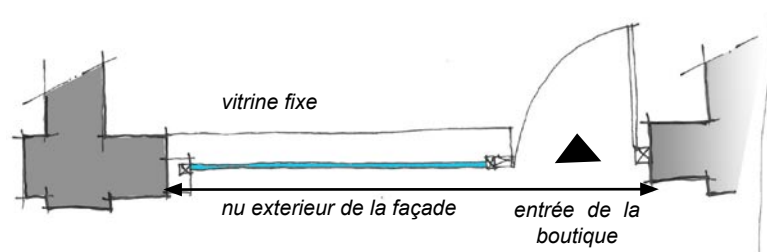
Exemple de recomposition

croquis : Agence «Une fenêtre sur la ville» - Paris

Deux types de devantures existent :

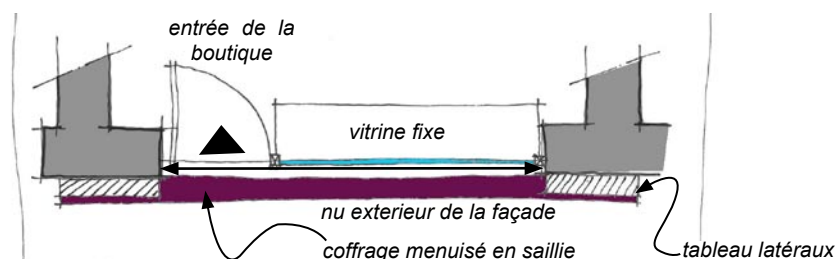
LES DEVANTURES EN FEUILLURES OU EN CREUX

Les devantures se situent en retrait de la façade et sont constituées de simples percements réservés dans la façade. Autrefois ces boutiques étaient limitées par un muret bas en pierre ou en bois formant un étal.



LES DEVANTURES EN APPLIQUE

La devanture en applique est un coffrage menuisé et peint faisant saillie sur la maçonnerie. Il sert de support à l'enseigne.



les couleurs participent à l'unité visuelle de la rue .

CONSTAT :

- des couleurs criardes
- pas d'harmonie des couleurs des commerces et du bâtiment
- pas d'harmonie des couleurs entre les commerces
- nuancier de couleur trop large-



RECOMMANDATIONS :

- les couleurs sont à composer avec soin, de manière à les **harmoniser avec les teintes générales de l'environnement**
- une **seule couleur** suffit à l'identification d'un commerce
- le choix des couleurs peut être guidé par **la nature de l'activité**
- le **caractère de l'architecture**, la teinte de ses matériaux sont également des critères pour le choix des couleurs
- penser à **harmoniser entre eux l'ensemble des composants-**
- **les couleurs criardes, fluo** sont à éviter



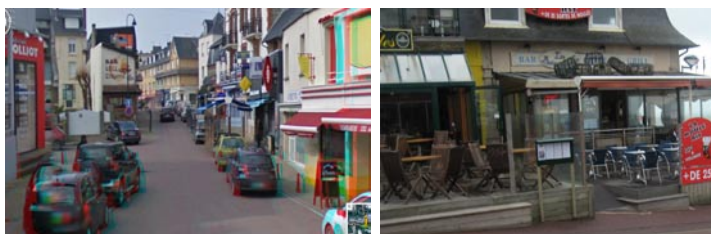
avant après



LES STORES, LES ENSEIGNES

CONSTAT :

- foisonnement des enseignes
- surdimensionnement des enseignes
- accumulation de signaux
- une position inadaptées des enseignes
- des couleurs criardes et pas en harmonie
- manque d'unité générale



RECOMMANDATIONS :

LES STORES : jouent un rôle important dans la composition

- ils doivent être **justifiés par l'ensoleillement**
- il doivent s'inscrire dans la **largeur de la devanture et situé en dessous du bandeau**.
- le **mécanisme et le coffret** doivent être **dissimulés** dans le cadre du percement ou très peu visible
- les **couleurs** doivent être **en harmonie** avec les teintes environnantes de préférence **unies** (éviter les tons contrastés et les dessins compliqués)
- toute **publicité doit être évitée** sur ces éléments seules la raison sociale de l'activité doit être mentionnée sur le lambrequin.
- éviter les formes arrondies en corbeille de préférences des **armatures rectilignes** (store à l'italienne)



LES ENSEIGNES :

- **une** enseigne en applique (bandeau) et **une** enseigne en potence suffisent largement.
- les enseignes «bandeau» ou en «applique» sont apposées sur la devanture dans le **même plan** que la façade - les largeurs de l'enseigne **ne doivent pas dépasser les limites de la devantures**



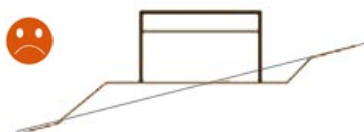
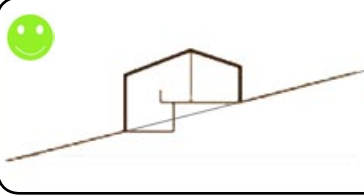
- **éviter les couleurs trop vives**, les caissons lumineux, les publicités clignotantes ou défilantes, les lettres en tubes lumineuses
- l'enseigne en drapeau est apposée perpendiculairement à la façade à l'une des extrémités de la devanture, le dimensionnement devra intégrer les perceptions depuis la rue et être proportionnée à la façade.

4- Intégrer un **bâtiment d'activités**



Principe d'implantation d'une maison d'habitation sur un terrain en forte pente

Il faut adapter la maison au terrain et non le terrain à la maison

**Cas souvent totalement inadapté**
La longueur de la maison est perpendiculaire aux courbes de niveau.**Cas usuel et inadapté**
Le terrain est transformé en plateforme pour poser la maison.**Cas préférentiel**
La maison s'adapte à la pente du terrain.

Préférer des bâtiments qui s'inscrivent dans la pente.



Hangar de grande dimension dont le volume horizontal s'intègre relativement bien. Une intégration paysagère en complément pourrait être envisagée.

CONSTAT :

Image de l'économie, les **bâtiments agricoles, conchylicoles et bâtiments d'activités** (à caractère artisanal ou commercial) participent au paysage au même titre que les habitations. **Bâtiments fonctionnels et économiques dans leur réalisation**, leurs volumes ne renvoient à aucun édifice traditionnel, ce qui rend leur intégration paysagère d'autant plus difficile.

A ce titre, **l'implantation du bâti est le critère essentiel en matière d'intégration des édifices de grande taille.**

RECOMMANDATIONS :

- Dans un site en pente, l'édifice devra autant que possible **s'adosser à la pente**. S'il est de surface moyenne, **une partie de l'édifice pourra être encastree** dans la pente, laquelle ménage un accès de plein pied en partie haute et basse.
- Dans le cas d'un **édifice de grandes dimensions**, étant donné l'importance des travaux de terrassement à mettre en oeuvre, on **privilégiera une implantation avec le faîtage perpendiculaire à la pente**.
- En zone agglomérée, il est important d'**articuler l'édifice à créer à l'existant** en agissant sur son orientation (sens du faîtage, sens d'implantation du volume).

On essaiera tant que possible pour les **aménagements de sièges d'exploitations agricoles de dissocier les accès** (séparation entre les dessertes d'habitation et celles de l'exploitation).

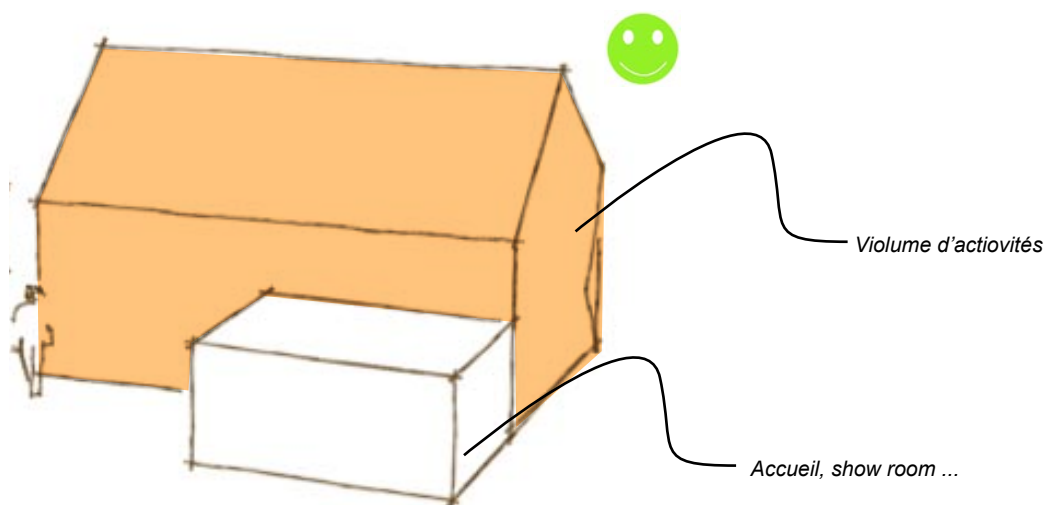
**RECOMMANDATIONS :**

On cherchera à rester dans des **volumétries simples, sobres**. Il peut être intéressant de **démarquer l'entrée**, le show room ou l'accueil en créant un volume secondaire adossé au reste du volume.

Les **toitures à 2 pans sont préférables**, comme un rappel à l'architecture traditionnelle.



Préferer des pentes de toitures similaires aux toitures du bâti traditionnel



Eviter les volumes trop complexes (toits qui se chevauchent, s'imbriquent ...)



Hangar à deux pentes, reprenant les volumes des hangars agricoles.

CONSTAT :

La **composition** des bâtiments est totalement **différente selon leur activité**. Les bâtiments **agricoles** sont **souvent très longs et peu hauts**, permettant l'élevage d'animaux, avec peu d'ouvertures. Les hangars à fourrages seront plus hauts, pas forcément fermés de toutes parts. Les bâtiments **liés aux activités maritimes** sont de **plusieurs types** selon leur destination (petits locaux de tri, grands hangars de stockage...). Les bâtiments **d'activités** possèdent des **volumes assez similaires**, mais des ouvertures assez différentes selon l'activité présente.

La **localisation et l'implantation des enseignes** comptent autant que celles du bâti.

RECOMMANDATIONS :

On cherchera à réfléchir sur le **rythme des ouvertures**, l'**intégration des éléments techniques** (panneaux solaires, aérothermie...) et des **enseignes**.

Les **panneaux publicitaires et enseignes** sont à **inscrire dans l'enveloppe bâtie** de l'édifice et leur **nombre sera limité**. Le foisonnement d'enseignes amoindrit la lisibilité de chaque enseigne.

Il est préférable d'**intégrer les enseignes aux bâtiments**. Il est préférable de limiter un seul totem par commerce.



Un foisonnement de panneaux publicitaires à proscrire dans l'extension de la Z.A.



Une enseigne intégrée dans le volume du bâtiment. Une sobriété qui renforce sa lisibilité.



Une profusion d'enseignes limitant la lisibilité de l'information





Des couleurs plus vives sur des bâtiments d'activité récent



Exemple de bardage bois facilitant l'intégration du bâti dans son environnement.



Inscription d'une enseigne dans l'enveloppe de l'édifice, utilisation de panneaux métalliques de teinte rouille.



Une opération réfléchie : une unité de formes, couleurs et de matériaux. Seules les rives d'angles différencient chacune des activités.

CONSTAT :

Les bâtiments d'activités présentent souvent une **diversité de matériaux et de couleurs**. Cependant, on note que dans la zone d'activités récente, de nombreux bâtiments possèdent des **similitudes en terme de couleurs et de matériaux** (le bac acier gris), ce qui confère à la zone une certaine **homogénéité**. Sur **certains bâtiments, des angles sont peints** pour se différencier et attirer l'œil. **Parfois, un des volumes du bâtiment est peint** dans une couleur plus vive (accueil ou bureau de la direction souvent).

Dans les bâtiments d'activités **plus anciens**, on trouve des bâtiments plus **hétéroclites**, en terme de **volumes et de couleurs**. **Les couleurs blanches, crèmes étaient beaucoup utilisées**. Il n'y avait pas de réflexion d'ensemble et d'unité dans les couleurs utilisées.

RECOMMANDATIONS :

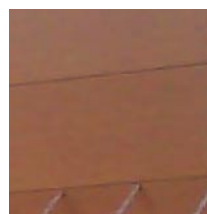
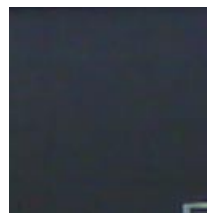
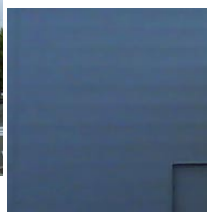
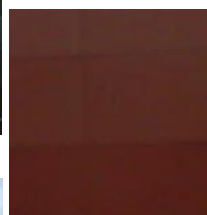
L'intégration des bâtiments d'activités peut être facilitée par le respect d'une **volumétrie basse**, mais aussi par l'utilisation de **matériaux neutres** :

- Le **bois** et les **panneaux métalliques de teinte rouille** peuvent également être utilisés. On évitera néanmoins de créer des motifs géométriques, tels qu'une alternance de tôle verte et marron...
- Les **teintes sombres sont à privilégier pour les bardages**. Elles permettent de faire ressortir les enseignes. Les **rives métalliques de couleurs cernant la forme du bâti sont à éviter**.



Pour une plus grande sobriété, éviter de peindre les rives d'angle des bâtiments dans des couleurs criardes

Une simplicité des volumes, soulignée par la monochromie du parement.



RECOMMANDATIONS :

Les objectifs en termes de couleurs et matériaux des constructions sont :

- trouver une **harmonie d'ensemble** dans la zone d'activités
- intégrer les constructions au paysage. Pour cela, il sera **privilegié des couleurs foncées**, plutôt que les couleurs claires et / ou criardes.
- proposer une certaine **diversité des nuances**, permettant une **liberté dans les projets**.
- tendre vers une **lisibilité optimale**, en limitant la **multiplicité des accroches visuelles**. Dès lors, il s'agit de limiter le nombre de couleurs et matériaux sur un même bâtiment. Dans cette même perspective, il convient également d'**intégrer l'enseigne de l'entreprise au bâtiment ; afin d'éviter la dispersion des informations visuelles**.
- les **couleurs des menuiseries** devront être en harmonie avec celles du **bâtiment principal**.
Il est préférable de limiter l'utilisation que 2 couleurs au maximum par volume (hors menuiseries, éléments de structure, ouvertures, enseigne...). Les couleurs des menuiseries devront être en harmonie avec celles du bâtiment principal.



Conservation de la haie bocagère pour une meilleure intégration dans le site.

(source : Bretagne qualiparc)



Hangar de grandes dimensions intégré par un bardage bois et quelques arbres.

CONSTAT :

Les **espaces libres autour des bâtiments** sont souvent **démesurés**, composés de grands espaces **goudronnés ou enherbés**. Ces espaces sont **très consommateurs de surfaces imperméabilisées**.

Le traitement de la limite entre espace public et espace privé est **peu aménagé**, afin de **laisser le regard passer jusqu'au bâtiment**. Pour certaines activités, les clôtures sont obligatoires.

Certains bâtiments ont édifié des **grillages aux couleurs vives** (rouge), ce qui ne **facilite pas l'intégration paysagère** de ces éléments.

RECOMMANDATIONS :

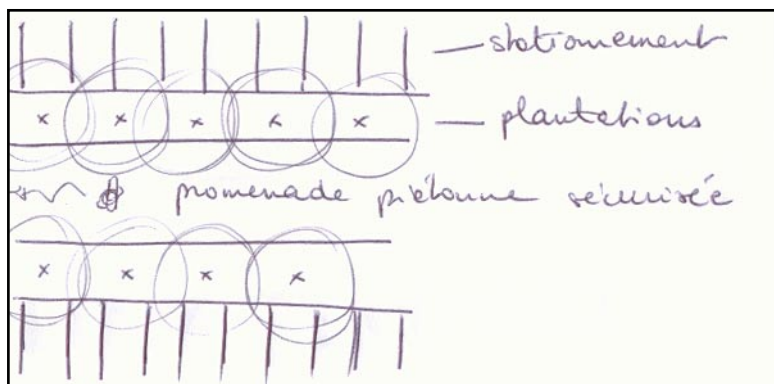
Espaces libres :

Les espaces libres seront de **préférence traités en matériaux perméables** (sable stabilisé, graviers, dalles engazonnées, pavés aux joints enherbés...), sur tout ou partie du terrain. On **limitera les grandes étendues enherbées d'apparat**, trop consommatrices de terrain.

Il est possible de mettre en place des **bosquets d'arbres de haut jet** (3 à 5 individus) autour de ces bâtiments sans réaliser de terrassement. On pourra **s'inspirer des plantations réalisées sur les espaces publics communaux**.

On veillera à la **création de bandes de plantations bocagères ou de talus plantés d'arbustes** autour des bâtiments d'activités agricoles, ce qui facilite leur intégration.

Notons qu'il **existe un certain nombre de mesures et d'aides visant à encourager la plantation de haies bocagères et l'aménagement de sièges d'exploitation** (Conseils Généraux, Chambres d'Agriculture...). Ces



Principe d'aménagement d'une zone de stationnement permettant les déplacements piétons.

Les plantations d'arbres de haut jet apportent de l'ombre sur les véhicules.

Attention cependant aux arbres soumis à certains insectes (pucerons, araignées rouges) et/ou produisant des substances collantes (miellat) néfastes pour les carrosseries des véhicules des usagers (éviter par exemple les variétés sensibles de tilleuls). Éviter aussi les essences produisant des fruits (Marronniers)



Plantations arbustives intégrant les places de stationnement.

RECOMMANDATIONS :

Stationnements :

Des **arbres de hauts jets** peuvent être plantés, en raison de **1 arbre pour 5 places** minimum. Des **noues paysagées** permettant la gestion des eaux pluviales peut aussi être projetées lors de la **création de parkings**. L'aménagement des parkings devra **intégrer des liaisons piétonnes sécurisées**.

On essaiera tant que possible d'intégrer les **éléments annexes à l'activité** (parcs à chariots, locaux à poubelle) **le long de l'édifice principal**.

Espaces verts :

La mise en oeuvre de **bâches en plastique** au pied des plantations n'est **pas nécessaire**. Ces bâches sont en effet très **difficiles à éliminer dans le temps** (impact environnemental) et leur **aspect n'est pas qualifiant** les premières années. Si un paillage doit être mis en oeuvre, il sera de préférence d'origine végétale (paille, fibre coco, mulch).

Clôtures :

La **création de clôtures n'est pas obligatoire**. Les clôtures (type treillis soudé ou panneaux bétons préfabriqués...) qui **contraignent les déplacements des usagers** sur le siège de l'activité ou entre les différents bâtiments sont à éviter. Si elles sont mises en place, leur **couleur doit être discrète** (gris-noir-brun par exemple). Des haies végétales peuvent être mises en place, on **évitera les essences trop ornementales, feuillages rouges ou panachés** par exemple.

La **présence de publicité ou des raisons sociales est déconseillée sur les clôtures** pour conserver une certaine harmonie.

• Palette végétale pour des haies libres



Arbutus unedo



Hydrangea



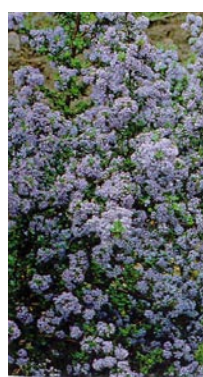
Escallonia



Tamarix



Cytisus x praecox



Céanothe



Buddleia



Baccharis hamifolia



Abelia

RECOMMANDATIONS :

Les haies libres peuvent être plantées d'**arbustes en arrière du muret**. Elles pourront être composées de 5 à 7 espèces différentes plantées sur deux rangs, en quinconce et espacées de 0,50m entre rang et de 0,80m sur rang. Les essences proposées ci-après sont adaptées au climat de bord de mer.

Végétaux adaptés au bord de mer :

Arbustes à isoler :

Hortensia (*Hydrangea*)

Céanothe (*Ceanothus sp.*)

Seneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)

Brachyglottis (*Brachyglottis greyi*)

Rince bouteille (*Callistemon citrinus*)

Garrya (*Garrya elliptica*)

Lavatère (*Lavatera maritima*)

Olivier odorant (*Osmanthus fragans*)

Germandrée en arbre (*Teucrium fruticans*)

Arbres et arbustes pour haies :

Abelia (*Abelia X grandiflora*)

Arroche (*Atriplex halimus*)

Chalef argenté (*Eleagnus ebbingeii*)

Escallonia

Olearia (*Olearia traversii*)

Arbre aux fraises (*Arbutus unedo*)

Genêt (*Cytisus x praecox*)

Pittosporum de Chine (*Pittosporum tobira*)

Tamaris (*Tamarix*)

Romarin (*rosmarinus officinalis*)

Arbres à isoler :

Mimosa (*Acacia dealbata*)

Arbre à soie (*Albizia julibrissin*)

Arbre de judée (*Cercis siliquastrum*)

Févier doré (*Gleditsia triacanthos*)

Savonnier (*Koelreuteria paniculata*)

Lilas des indes (*Lagerstromia*)

Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Albizzia julibrissum (Arbre à soie)

Tarplex halimus
(Pourpier de mer)Noisetier (*Corylus avellana*)Houx (*Ilex aquifolium*)Sorbier des oiseleurs
(*Sorbus aucuparia*)Genêt à balais (*Cytisus scoparius*)

Poirier

Groseiller (*Ribes rubrum*)Cassis noir (*Ribes nigrum*)**RECOMMANDATIONS :**

Des essences bocagères sont assez **appropriées pour intégrer des bâtiments d'activités** dans l'espace naturel. Ces plantations ont des **formes, des feuillages et des floraisons assez discrètes**, qui permettent une intégration optimale.

ARBUSTES LOCAUX:Ajonc (*Ulex*)Aubépine (*Crataegus*)Pourpier de mer (*Atriplex halimus*)Cornouiller (*Cornus*)Noisetier (*Corylus sp.*)Houx (*Ilex aquifolium sp.*)Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)Genêt à balai (*Cytisus scoparius*)Prunellier (*Prunus spinosa*)Troëne commun (*Ligustrum vulgare*)Hortensias sp. (*Hydrangea sp.*)

Tamarix

ARBRES LOCAUX:Chêne pédonculé (*Quercus robur*)Chêne vert (*Quercus ilex*)Frêne (*Fraxinus excelsior*)Chêne sessile (*Quercus petraea*)Bouleau sp (*Betulus*)Erable commun (*Acer campestre*)Orme (*Ulmus*)**ESPACES VERTS :**

Tamarix

Pin maritime (*Pinus maritima*)

Cupressus macrocarpa

Arbre à soie (*Albizzia julibrissum*)

5- Insérer harmonieusement les **campings**

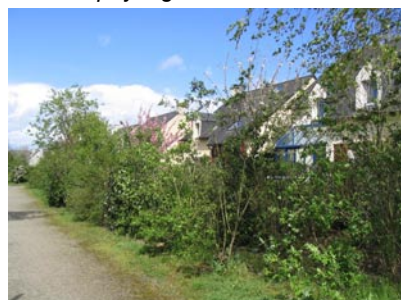


LES CAMPINGS

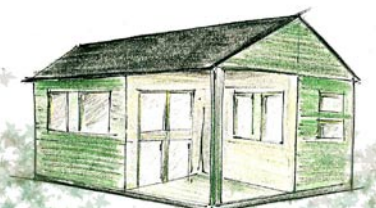
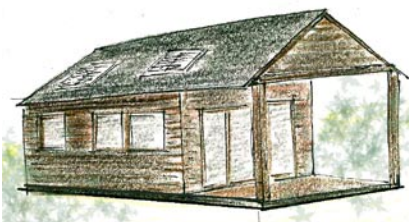


Ce bâtiment en bois est composé d'un volume simple ; la sobriété est apportée par l'emploi du bois peint d'une couleur proche du bois brut

Tout comme dans un lotissement, la création de haies arbustives permettra d'intégrer les constructions dans le paysage



- Un bardage bois peint de couleur foncée s'intégrera mieux dans un paysage naturel



Les habitations légères de loisirs doivent proposer une architecture qui répond à leur fonction première, pour autant, une attention particulière doit être portée à l'intégration de ces constructions dans un environnement naturel et végétal. En effet, ces projets participent à l'image touristique d'une commune, ils peuvent aussi participer **à la qualité paysagère de son territoire.**

La simplicité des volumétries et des matériaux proposés peut être un gage de qualité, à condition qu'ils s'accordent aux matériaux traditionnels alentours (pierre de pays, bois, ardoise, tuile) et dialoguent avec le lieu dans lequel s'inscrit le bâtiment.

Leur volumétrie, les matériaux ainsi que l'implantation doivent s'accorder avec le site et notamment, **aux constructions existantes, tonalités et couleurs des matériaux locaux, au paysage naturel et à la végétation locale...etc.**

Dans le cadre de projet d'habitations légères de loisirs ou de résidences mobiles, les toitures pourront s'apparenter à l'ardoise ou bien employer un matériau plus contemporain d'une couleur sombre et mate : **le zinc prépatiné, le bac acier et les toitures peintes dans les tons vert/marron s'intégreront facilement dans un paysage naturel.** Il sera préférable d'uniformiser l'aspect des toitures sur un même ensemble de constructions.

De la même manière, ce types de constructions **pourra présenter des bardages en bois naturel ou composé d'un autre matériau d'aspect mat.**

D'une manière générale le bardage ainsi que les volets, portes et fenêtres présenteront **une même couleur ou bien un camaïeu.** Les éléments des auvents et des terrasses pourront être

- Un seul volume peut accueillir l'habitation et la terrasse réalisés en bois naturel par exemple.

Les bâtiments, **quelque soit leur fonction** (sanitaire, accueil...) devront **présenter dans leur ensemble une cohérence**, c'est à dire, une certaine **unité de forme, de matériaux et de couleurs.**

Un **volume plus important**, avec une **enseigne simple** permettra de **distinguer le bâtiment d'accueil** des autres constructions.



Dans un camping ou bien un parc résidentiel de loisir, la création de haies entre les parcelles doit participer à une valorisation du site naturel sans dénaturer le site

Il est impératif de **penser l'intégration et la mise en valeur du camping ou Parc résidentiel dans son contexte environnant**. Pour cela, la **végétation** facilite cette intégration.

De même, l'intérieur du site devra être planté de manière à **offrir de l'ombre aux locations, ainsi qu'aux espaces de stationnements**. Afin de **garantir une bonne reprise des végétaux, ceux-ci devront être protégés de la fréquentation estivale** lors des 3 à 5 premières années suivant la plantation.

Les **stationnements** pourront être regroupés, créant des «campings piétonniers».



Penser l'intégration des constructions dans le paysage environnant et TOUJOURS mettre en place une haie périphérique qui permet l'intégration des mobilhome blancs



Sans plantations



Avec plantations

Photomontage : exemple d'intégration paysagère d'un camping



Les linéaires de claustras ou de brandes créent des paysages monotones sans intérêt. Préférer à la place des haies de persistants qui offrent une plus grande résistance aux vents



Soigner les espaces extérieurs : les revêtements de sol notamment, limiter les publicités, éviter les haies monospécifiques taillées, préférer les haies vives



Exemple de plantations arbustives intégrant les places de stationnement. St Jacques de la Lande, 35

• Palette végétale pour des haies libres



Arbutus unedo



Hydrangea



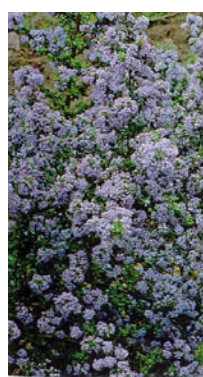
Escallonia



Tamarix



Cytisus x praecox



Céanothe



Buddleia



Baccharis hamifolia



Abelia

RECOMMANDATIONS :

Les haies libres peuvent être plantées d'**arbustes en arrière du muret**. Elles pourront être composées de 5 à 7 espèces différentes plantées sur deux rangs, en quinconce et espacées de 0,50m entre rang et de 0,80m sur rang. Les essences proposées ci-après sont adaptées au climat de bord de mer.

Végétaux adaptés au bord de mer :

Arbustes à isoler :

Hortensia (*Hydrangea*)

Céanothe (*Ceanothus sp.*)

Seneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)

Brachyglottis (*Brachyglottis greyi*)

Rince bouteille (*Callistemon citrinus*)

Garrya (*Garrya elliptica*)

Lavatère (*Lavatera maritima*)

Olivier odorant (*Osmanthus fragans*)

Germandrée en arbre (*Teucrium fruticans*)

Arbres et arbustes pour haies :

Abelia (*Abelia X grandiflora*)

Arroche (*Atriplex halimus*)

Chalef argenté (*Eleagnus ebbingeii*)

Escallonia

Olearia (*Olearia traversii*)

Arbre aux fraises (*Arbutus unedo*)

Genêt (*Cytisus x praecox*)

Pittosporum de Chine (*Pittosporum tobira*)

Tamaris (*Tamarix*)

Romarin (*rosmarinus officinalis*)

Arbres à isoler :

Mimosa (*Acacia dealbata*)

Arbre à soie (*Albizia julibrissin*)

Arbre de judée (*Cercis siliquastrum*)

Févier doré (*Gleditsia triacanthos*)

Savonnier (*Koelreuteria paniculata*)

Lilas des indes (*Lagerstromia*)

Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Albizzia julibrissim (Arbre à soie)

Tariplex halimus
(Pourpier de mer)Noisetier (*Corylus avellana*)Houx (*Ilex aquifolium*)Sorbier des oiseleurs
(*Sorbus aucuparia*)Genêts à balais (*Cytisus scoparius*)

Poirier

Groseiller (*Ribes rubrum*)Cassis noir (*Ribes nigrum*)**RECOMMANDATIONS :**

Des essences bocagères sont assez **appropriées pour intégrer des bâtiments d'activités** dans l'espace naturel. Ces plantations ont des **formes, des feuillages et des floraisons assez discrètes**, qui permettent une intégration optimale.

ARBUSTES LOCAUX:Ajonc (*Ulex*)Aubépine (*Crataegus*)Pourpier de mer (*Atriplex halimus*)Cornouiller (*Cornus*)Noisetier (*Corylus sp.*)Houx (*Ilex aquifolium sp.*)Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)Genêt à balai (*Cytisus scoparius*)Prunellier (*Prunus spinosa*)Troëne commun (*Ligustrum vulgare*)Hortensias sp. (*Hydrangea sp.*)

Tamarix

ARBRES LOCAUX:Chêne pédonculé (*Quercus robur*)Chêne vert (*Quercus ilex*)Frêne (*Fraxinus excelsior*)Chêne sessile (*Quercus petraea*)Bouleau sp (*Betulus*)Erable commun (*Acer campestre*)Orme (*Ulmus*)**ESPACES VERTS :**

Tamarix

Pin maritime (*Pinus maritima*)

Cupressus macrocarpa

Arbre à soie (*Albizzia julibrissum*)

CONCLUSION

AGON COUTAINVILLE est une commune attractive de part sa richesse naturelle et patrimoniale. Cependant, son cadre de vie et son aspect rural et balnéaire qui font aujourd'hui son attractivité doivent rester un atout pour les années à venir.

C'est pour cela que chaque porteur de projet est avant tout un acteur de l'aménagement. Il contribue, quelle que soit la nature des travaux à entreprendre, à modifier le tissu urbain existant ou plus globalement le paysage. En ce sens, il revient à chacun de s'inscrire de la façon la plus pertinente, dans un environnement commun et de préserver l'aspect balnéaire et touristique de AGON COUTAINVILLE.

La production de logements s'est intensifiée au cours des dernières décennies, en même temps que les procédés constructifs et les matériaux se sont diversifiés et industrialisés. Ces changements rapides contribuent à marquer fortement le paysage, au sens large, de la commune.

Fort heureusement, le caractère traditionnel, rural et balnéaire des zones agglomérées est encore bien présent et reste le vecteur principal de l'attrait de la commune. Cette base solide n'exclut pas les évolutions, et en fonction du zonage il est essentiel de placer le curseur au bon endroit, entre tradition et modernité.

C'est dans cet esprit qu'a été rédigé ce Cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères, afin que la commune se positionne dans le 21^e siècle en conservant son identité de commune touristique et attractive avec son patrimoine bien préservé.

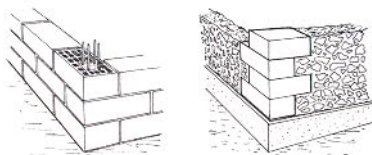
GLOSSAIRE

B

Bossage : Parement ouvragé de la face vue des pierres de taille

C

Chaînage d'angle :



Châssis de toit : Cadre mobile de menuiserie et élément ouvrant qui composent le vantail d'une fenêtre, d'une trappe de désenfumage pour toit en pente, etc... Peut être basculant, pivotant, à projection ou coulissant.

E

Ecart : Ensemble restreint de constructions ne présentant pas de véritable structure (à la différence du hameau).

Ebrasement : Côté d'un mur (son «épaisseur») visible au niveau d'une ouverture

G

Gerbière : Fenêtre de service d'un grenier ou d'un fenil, par laquelle on entre les gerbes ou le fourrage.

L

Lucarne: Ouverture ménagée dans un pan de toit (pour donner du jour et de l'air aux locaux sous combles) dont la baie est verticale et abritée par un ouvrage de charpente et de couverture.

M

Marcescent : Qui se flétrit sur la plante sans s'en détacher

Meurtrière : Ouverture étroite ménagée dans un mur ou une muraille

Monospécifique : Ne comportant qu'une seule espèce

Mur gouttereau : Qualifie un mur porteur extérieur situé sous l'égout d'un toit, par opposition au mur pignon.

R

Ragosse : Arbre qui n'est constitué que d'un tronc, conséquence d'une technique d'élagage. Ceci donne une silhouette particulière à l'arbre: toutes les branches sont coupées à ras du tronc à intervalles de temps réguliers (généralement tous les trois ans).

S

Surface de plancher : La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction de certains éléments (vides trémies...)

Solin : Ouvrage longitudinal de garnissage ou de calfeutrement en mortier ou en plâtre

V

Vernaculaire : Du pays, propre au pays